


ÉTAT DES PRATIQUES

Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec

Une production de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)



Portrait des fugueurs et des pratiques
actuelles en matière de fugues auprès
des jeunes hébergés en centre de
réadaptation pour jeunes en difficulté
d'adaptation au Québec

Rédigé par

Isabelle Beaudoin et
Danielle Tremblay

Avec la collaboration de

Chloé Gaumont
Carole-Line Nadeau

Sous la direction de

Sylvie Desmarais



Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par l'INESSS.

Ce document est accessible en ligne dans la section *Publications* de notre site Web.

Membres de l'équipe de projet

Directrice

Sylvie Desmarais, M. Sc.

Chargée de projet

Marie-Claude Sirois, M. Sc.

Coordonnatrice scientifique

Micheline Lapalme, Ph. D.

Auteures

Isabelle Beaudoin, Ph. D.

Danielle Tremblay, B. Sc.

Collaboratrices internes

Chloé Gaumont, M. Sc.

Carole-Line Nadeau, M. A.

Soutien administratif

Jocelyne Bleau

Équipe de l'édition

Patricia Labelle

Denis Santerre

Hélène St-Hilaire

Sous la coordination de

Renée Latulippe, M. A.

Avec la collaboration de

Micheline Lampron, révision linguistique

Mark Wickens, traduction

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISSN 1915-3104 INESSS (PDF)

ISBN 978-2-550-79253-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Pour citer ce document : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec. Rapport rédigé par Isabelle Beaudoin et Danielle Tremblay. Québec, Qc : INESSS; 2017. 74 p.

L'Institut remercie les membres de son personnel qui ont contribué à l'élaboration du présent document.

Contributions

L'Institut tient à remercier particulièrement Nadine Lanctôt et Annie Lemieux pour leur contribution aux analyses statistiques, de même que l'ensemble des membres du comité de travail qui ont contribué à la préparation de ce rapport en fournissant soutien, information et conseils clés :

M^{me} Andrée Beaudin, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Chantal Beauregard, CISSS de la Montérégie-Est

M^{me} Élisabeth Brosseau, Le Bunker

M^{me} Sophie Couture, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Caroline Dufour, Dans la rue

M^{me} Catherine Émond, Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Mycheline Gagné, CISSS de l'Outaouais

M^{me} Véronique Girard, SQAT Basse-Ville

M^{me} Sylvie Hamel, Université du Québec à Trois-Rivières

M^{me} Dominique Jobin, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M. Denis Lafortune, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Nadine Lanctôt, Université de Sherbrooke

M^{me} Sophie Massé, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Sylvie Ménard, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Geneviève Parent, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M. Eric Salois, CISSS de Lanaudière

M^{me} Marie-Claude Simard, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M. George Tarabulsy, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Michèle Tourigny, Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Mathilde Turcotte, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Julie Vaillancourt, CISSS de Laval

M^{me} Nancy Veillet, CISSS de la Montérégie-Est

Lecteur externe

La lecture externe est un des mécanismes utilisés par l'INESSS pour assurer la qualité de ses travaux. Les lecteurs externes valident l'exactitude du contenu en fonction de leur domaine d'expertise propre.

Pour ce rapport le lecteur externe est :

M^{me} Michèle Goyette, consultante

Déclaration d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été relevé.

Responsabilité

L'Institut assume l'entière responsabilité de la forme et du contenu définitifs du présent document. Les conclusions et recommandations ne reflètent pas forcément les opinions des lecteurs externes ou des autres personnes consultées aux fins du présent dossier.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
SUMMARY.....	IV
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	VII
GLOSSAIRE	VIII
INTRODUCTION.....	1
1 MISE EN CONTEXTE.....	2
1.1 Les documents de référence sur la fugue au Québec.....	3
1.2 Les jeunes fugueurs hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation.....	4
1.3 Le sens de la fugue et les pistes d’action	5
2 PORTRAIT DES FUGUEURS HÉBERGÉS DANS LES UNITÉS DE VIE ET LES FOYERS DE GROUPE DES CENTRES DE RÉADAPTATION AU QUÉBEC.....	7
2.1 Méthodologie	7
2.2 Analyses et résultats.....	8
2.2.1 Mise en contexte.....	8
2.2.2 La population hébergée	8
2.2.3 Les fugueurs parmi la population hébergée	9
2.2.4 La durée des fugues	10
2.2.5 Variations saisonnières	12
2.2.6 Variations régionales.....	13
2.2.7 Les fugueurs et leurs fugues	14
2.2.8 Profils des jeunes fugueurs	17
2.3 Constats.....	20
2.3.1 Un nombre constant de fugueurs mais une augmentation des fugues	20
2.3.2 Des profils de fugueurs bien distincts.....	21
2.3.3 Des fugues de durée relativement courte mais une proportion importante de fugueurs qui quittent pour longtemps	22
2.3.4 Des nuances à apporter aux fugues de courte durée	23
2.3.5 Des fugues qui varient dans le temps et dans l’espace	24
3 PORTRAIT DES PRATIQUES CLINIQUES ET ORGANISATIONNELLES.....	26
3.1 Méthodologie	26
3.2 Résultats : La diffusion et l’implantation du <i>Guide sur les pratiques</i>	27
3.3 Résultats : Les pratiques actuelles	28

3.3.1	L'intervention dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation.....	28
3.3.2	Les programmes et projets relatifs à la problématique de la fugue.....	28
3.3.3	Le continuum temporel.....	30
3.4	Résultats : Les pistes d'amélioration rapportées	37
3.4.1	Le développement des connaissances.....	37
3.4.2	L'intervention clinique auprès des jeunes	38
3.4.3	L'intervention auprès des parents	38
3.4.4	La collaboration et le partenariat	39
3.4.5	Deux préoccupations exprimées.....	39
3.5	Les principaux constats	40
3.5.1	Une préoccupation et des responsabilités à partager dans les CISSS et les CIUSSS.....	40
3.5.2	Le défi du partenariat, de la concertation et de l'échange d'informations.....	41
3.5.3	Les connaissances sur la problématique à développer et à diffuser	42
3.5.4	Le projet de vie de l'adolescent : un levier à renforcer	43
3.5.5	La place des parents : une implication à consolider	44
3.5.6	Une réponse bienveillante favorise le lien de confiance avec le parent et le jeune	44
3.5.7	Le recours aux médias sociaux et à l'hébergement en unité d'encadrement intensif : une réflexion à poursuivre	45
4	CONCLUSION.....	47
	RÉFÉRENCES.....	49
	ANNEXE A.....	51
	Tableaux portant sur les profils de fugueurs	51
	ANNEXE B.....	56
	Répertoire de la documentation transmise par les CISSS et les CIUSSS.....	56
	ANNEXE C.....	60
	Aide-mémoire – pistes d'intervention AVANT, PENDANT et au RETOUR de fugue (document de travail)	60
	ANNEXE D	61
	Sommaire « Agir sur le phénomène de la fugue ».....	61
	ANNEXE E	70
	Projet GPS	70
	ANNEXE F	73
	Projet Mobilis.....	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Taux de fugue pour 100 jeunes hébergés, en fonction des durées de fugue, par année	11
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Nombre de jeunes hébergés au total et selon le type d'hébergement, par année	8
Figure 2. Proportion de fugueurs parmi l'ensemble des jeunes hébergés et selon le type d'hébergement, par année	9
Figure 3. Nombre de fugues par année, selon le type d'hébergement.....	10
Figure 4. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés parmi l'ensemble des jeunes hébergés et selon le type d'hébergement, par année	10
Figure 5. Proportion des fugues de différentes durées, toutes années confondues	11
Figure 6. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, selon la durée des fugues, par année.....	12
Figure 7. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, par mois.....	12
Figure 8. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, par CISSS et CIUSSS, pour les quatre années à l'étude	13
Figure 9. Proportion de fugueurs, selon la fréquence des fugues en 2015-2016	15
Figure 10. Proportion de fugueurs, selon la durée des fugues en 2015-2016	15
Figure 11. Proportion de fugueurs, selon la durée de la fugue la plus longue en 2015-2016	16
Figure 12. Répartition des fugues, selon le contexte de retour en 2015-2016.....	17
Figure 13. Description des profils de fugueurs.....	18

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A TABLEAUX PORTANT SUR LES PROFILS DE FUGUEURS.....	51
ANNEXE B RÉPERTOIRE DE LA DOCUMENTATION TRANSMISE.....	56
ANNEXE C AIDE-MÉMOIRE – PISTES D'INTERVENTION AVANT, PENDANT ET AU RETOUR DE FUGUE....	60
ANNEXE D SOMMAIRE AGIR SUR LA FUGUE	61
ANNEXE E PROJET GPS.....	70
ANNEXE F PROJET MOBILIS.....	73

RÉSUMÉ

En janvier 2016, les situations de jeunes filles en fugue d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ont été largement diffusées. Des parents se sont alors adressés aux médias, traditionnels et sociaux, dans le but de retrouver leur enfant et d'exprimer leurs vives inquiétudes. Certains d'entre eux mentionnaient que la fugue faisait partie des motifs de placement de leur enfant et s'inquiétaient du fait que le centre de réadaptation ne soit pas en mesure d'assurer la protection de leur jeune¹. La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, a désigné monsieur André Lebon comme vérificateur externe indépendant pour préparer un rapport sur la situation des fugues liées à l'exploitation sexuelle et pour faire des recommandations. C'est en prenant acte des recommandations du rapport Lebon que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) le mandat de produire un avis sur les meilleures pratiques et les outils de prévention et d'intervention en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.

Le présent document constitue la première étape de réalisation de cet avis. Il dévoile des données statistiques sur les fugueurs, leurs fugues ainsi que les pratiques cliniques et organisationnelles actuelles de prévention et d'intervention en matière de fugues.

Afin de réaliser ce portrait et à partir des données statistiques recueillies, des analyses descriptives et bivariées ont été effectuées sur différentes variables en lien avec les caractéristiques de la fugue et des fugueurs. Des analyses de classes latentes ont aussi été réalisées et ont permis de dégager des profils de fugueurs.

De plus, une analyse des pratiques organisationnelles et cliniques a été faite à partir d'une consultation effectuée par le MSSS, d'un sondage et d'entrevues téléphoniques menés auprès des CISSS et des CIUSSS, ainsi que d'une recension de la documentation relative à l'intervention, aux programmes spécifiques et aux modalités de collaboration entourant la fugue.

Voici quelques statistiques et constats tirés de ce portrait :

- Au 31 mars 2016, 21 714 enfants étaient pris en charge par les services de la protection de la jeunesse du Québec. Parmi ceux-ci, 2 497 (11,5 %) étaient hébergés dans une ressource intermédiaire ou en centre de réadaptation [INESSS, 2016]. Ainsi, les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation représentent une petite portion de l'ensemble des jeunes pris en charge par le DPJ. Notons également que le nombre total de jeunes hébergés a diminué de 18,8 % entre 2012-2013 et 2015-2016.
- La proportion de fugueurs parmi l'ensemble des jeunes hébergés demeure relativement stable pendant les quatre années à l'étude : elle varie de 23,0 % à 25,8 %.
- Une augmentation du taux de fugues en centre de réadaptation a toutefois été observée au fil des ans, passant de 91,8 fugues pour 100 jeunes hébergés en 2012-2013 à 117,9 en 2015-2016. Cette augmentation de 28,4 % est principalement attribuable à une hausse

¹ Le terme « jeune » est utilisé dans le texte pour désigner les enfants et les adolescents hébergés en unité de vie des centres de réadaptation, lesquels peuvent avoir jusqu'à 18 ans.

du taux de fugues enregistrées dans les unités de vie, particulièrement en encadrement régulier.

- Entre 2012 et 2016, la grande majorité des fugues ont été de courte durée. En effet, 65,8 % de l'ensemble des fugues recensées pour cette période étaient de moins de 24 heures. Parmi celles-ci, près des trois quarts (72,5 %) ont été de moins de huit heures. Les fugues de longue durée représentent moins du cinquième de l'ensemble des fugues (18,9 %) sont de plus de 72 heures.
- Au cours de l'année 2015-2016, les jeunes fugueurs hébergés en centre de réadaptation ont principalement fugué une seule fois (34,2 %) ou à deux ou trois reprises (26,3 %). Ceux qui ont fugué entre quatre et neuf fois représentent quant à eux un peu plus du quart des fugueurs (27,3 %), tandis que ceux qui l'ont fait au moins dix fois demeurent minoritaires (12,2 %).
- Des analyses statistiques ont permis d'établir quatre profils distincts de fugueurs. Chacun de ces profils se caractérise, notamment, par la durée et la fréquence des fugues ainsi que par le contexte du retour du jeune. Il s'agit des Fugueurs interceptés, des Fugueurs uniques, des Fugueurs chroniques et des Fugueurs retardataires. Cette typologie permet d'approfondir la compréhension de ces jeunes qui, occasionnellement ou fréquemment, quittent sans autorisation le centre de réadaptation où ils sont hébergés.

Des pratiques et interventions ont été recensées et des pistes d'amélioration ont aussi été rapportées :

Pratiques et interventions	Pistes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> • La fugue peut répondre à divers besoins et le niveau de risque encouru y étant associé est variable. Cela amène une nécessaire adéquation entre les besoins de protection et ceux d'autonomie du jeune. Certaines régions ont développé des pratiques et des outils spécifiques pour mieux accompagner le jeune dans sa compréhension du sens de sa fugue et dans la recherche d'autres moyens pour répondre à ses besoins. • En réadaptation, et dans une perspective de prévention, des activités de la programmation ciblent les facteurs de risque liés à la fugue. Pendant la fugue, les intervenants tentent de maintenir le contact avec le jeune. La collaboration avec les parents dans la recherche de solutions est également à privilégier. De même, tous les acteurs impliqués (intervenants des CISSS/CIUSSS, milieux communautaires, services de police) doivent se concerter en vue d'assurer la sécurité du jeune. • L'intervention entourant la fugue a évolué 	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication du jeune de même que celle de ses parents est déterminante dans la démarche de réadaptation. Afin de maintenir ou de renforcer cet engagement, l'équipe d'intervention doit s'assurer que les parents sont informés, écoutés, conseillés et consultés lors d'une fugue. La place et le rôle de ces derniers avant, pendant et au retour de la fugue sont à consolider. • Un adolescent sans projet de vie clair est davantage à risque de se désaffilier car ses perspectives d'avenir sont incertaines. Il est primordial d'impliquer le jeune, ainsi que les personnes significatives à ses yeux, dans l'élaboration d'un projet de vie réaliste. Le projet de vie, qui est au cœur de l'intervention, est donc un levier à renforcer afin d'aider le jeune à se projeter dans un avenir positif et à s'engager dans une démarche de réadaptation stimulante. • La concertation, le partenariat et la collaboration sont des ingrédients essentiels pour soutenir les jeunes

Pratiques et interventions	Pistes d'amélioration
<p>au fil des ans, passant d'un mode punitif à une approche plus bienveillante centrée sur l'aide et l'accompagnement du jeune fugueur. Le soutien offert au retour d'une fugue vise à prendre soin du jeune, à l'aider à découvrir le sens et les motifs de sa fugue ainsi qu'à déterminer d'autres moyens pour répondre à ses besoins.</p>	<p>fugueurs ou ceux qui sont à risque d'expérimenter la fugue. L'avancement des pratiques implique le développement et la formalisation d'ententes de collaboration entre les milieux institutionnels, les organismes communautaires jeunesse, le réseau scolaire et les services de police.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il semble important de clarifier les balises entourant l'utilisation des médias sociaux lorsqu'un jeune est recherché ou pour communiquer avec lui lorsqu'il est en fugue. • Des préoccupations cliniques quant au niveau d'encadrement statique et dynamique des jeunes vivant une problématique de fugue sous-tendent la nécessité de revoir les conditions du recours à l'encadrement intensif.

SUMMARY

Overview of runaways and current runaway practices used with youths housed at Québec rehabilitation centres for young people with adjustment problems

In January 2016, the situation with girls who had run away from an integrated health and social services centre (CISSS) was widely publicized. Parents subsequently turned to the media, both mainstream and social, to find their child and to express their strong worries. Some of them indicated that running away was one of the reasons for having placed their child and were concerned that the rehabilitation centre was unable to ensure their youth's protection.² The Minister for Rehabilitation, Youth Protection, Public Health and Healthy Living, Lucie Charlebois, appointed André Lebon as an independent external auditor with the task of drafting a report on the situation with runaway episodes linked to sexual exploitation and of making recommendations. Upon examining the Lebon report recommendations, the Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) asked the Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) to draft a report on runaway best practices and prevention and intervention tools for youths living in rehabilitation centres for young persons with adjustment problems.

This document constitutes the first step toward drafting that report. It presents statistical data on running away, profiles of runaways, and the current clinical and organizational runaway prevention and intervention practices.

To provide this overview, descriptive and bivariate analyses using statistical data were performed on different variables concerning the aspects of running away and the characteristics of runaways. As well, latent class analyses were performed, from which profiles of runaways were identified.

Furthermore, the organizational and clinical practices were analyzed on the basis of a consultation carried out by the MSSS, a telephone survey and telephone interviews with CISSSs and CIUSSSs, and a review of the Québec's literature on intervention, specific programs and methods of collaboration pertaining to the phenomenon of running away

Here are some of the findings and statistics from this overview:

- On the 31st of march 2016, 21 714 children were under the care of Québec's youth protective services. Of them, 2497 (11.5%) were housed in intermediate resources or rehabilitation centres [INESSS, 2016]. Therefore, youths housed in rehabilitation centre accounted for a small portion of all the youths under the care of the Director of Youth Protection. It will also be noted that the total number of all youths placed in rehabilitation centres decreased by 18.8% between 2012-2013 and 2015-2016.
- The proportion of runaways among all housed youths remained relatively stable during the 4 years in question, varying from 23.0% to 25.8%.
- However, the rate of runaways from rehabilitation centres increased over the years, from 91.8 runaways per 100 placed youths in 2012-2013 to 117.9 in 2015-2016. This 28.4% increase is attributable mainly to an increase in the rate of runaways registered in living units, especially those under regular supervision.

² The term "youth" is used here to refer to children and adolescents, who can be up to 18 years of age, housed in rehabilitation centre, which include group homes and living units.

- From 2012 to 2016, a large majority of runaway episodes were of short duration, with 65.8% of all those recorded for this period being of less than 24 hours. Of these, close to three-fourths (72.5%) were of less than 8 hours. The episodes of long duration accounted for one-fifth (18.9%) of all episodes having lasted for more than 72 hours.
- In 2015-2016, runaway youths housed in rehabilitation centres ran away mainly once (34.2%) or two or three times (26.3%). Those who ran away between 4 and 29 times accounted for slightly more than a quarter of all runaways (27.3%), while those who ran away at least 10 times were in the minority (12.2%).
- Statistical analyses have revealed four distinct runaway profiles. Each is characterized by the duration and frequency of the episodes and by the circumstances surrounding the youth's return. They are Caught runaways, One-time runaways, Chronic runaways and Passed-curfew runaways. This typology provides a better understanding of these youths who, occasionally or frequently, leave, without permission, the rehabilitation centre where they are staying.

Here are a few of the interventions identified and courses of action proposed:

Practices and Interventions	Courses of Action
<ul style="list-style-type: none"> • Running away can meet various needs, and the level of risk involved varies. A balance must therefore be struck between the youths' protective needs and their need for autonomy. Certain regions have developed specific practices and tools to better help them understand the meaning of their running away and search for other ways to meet their needs. • In rehabilitation, and from a preventive perspective, certain program activities target the risk factors associated with running away. During a runaway episode, the caseworkers try to maintain contact with the youth. Priority should also be given to working with the parents to find solutions. Similarly, all the players involved – CISSS/CIUSSS caseworkers, community organizations, and police departments – should work together to ensure the youth's safety. • Intervention in runaway cases has changed over the years, from a punitive approach to one that is more compassionate and focused on helping and supporting the young runaway. The support provided upon a youth's return is aimed at taking care of them, helping them understand the meaning of and reasons for their having run away, and finding other ways to meet 	<ul style="list-style-type: none"> • The involvement of both the youth and their parents is essential to the rehabilitation process. To maintain or strengthen this commitment, the intervention team should ensure that the parents are informed, listened to, advised and consulted during a runaway episode. Their place and role before and during the episode and when the youth returns are to be strengthened. • Teens with no clear plan in life are at greater risk for alienation because their future is uncertain. It is essential to involve them and the people they consider significant in developing a realistic life plan. This plan, which is at the centre of the intervention, is therefore a tool to be leveraged to help the youth plan for a positive future and embark on a stimulating rehabilitation process. • Dialogue, partnership and collaboration are essential for supporting young runaways or youths at risk for trying to run away. Advances in practices involve the development and formalization of collaborative agreements between institutions, youth community organizations, the school network and police departments. • It would seem important to clarify the guidelines for using social media when there is a search for a young person or for communicating with them while they are on

Practices and Interventions	Courses of Action
their needs.	the run. <ul style="list-style-type: none">• Clinical concerns regarding the level of static or dynamic supervision of youths with a runaway problem underlie the need to review the conditions of placement in an intensive supervision unit.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
CISSS	Centre intégré en santé et en services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire en santé et en services sociaux
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
GPS	Groupe de projets et de soutien
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PCA	Plan de cheminement vers l'autonomie
PI	Plan d'intervention
PIJ	Projet d'intégration jeunesse (PIJ)
PIPQ	Projet d'intervention prostitution Québec
PQJ	Programme Qualification des jeunes
PSI	Plan de services individualisé
SCJ	Système clientèle jeunesse

GLOSSAIRE³

Centre de réadaptation

Le centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation est un établissement dont la clientèle est principalement constituée de jeunes qui présentent des difficultés d'adaptation personnelle et sociale affectant leur développement et manifestent des comportements problématiques qui, par leur nombre, par leur fréquence et par leurs conséquences, revêtent un degré de gravité important. Dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse, les jeunes qui présentent des difficultés peuvent être hébergés dans des foyers de groupe, des unités de vie régulière ou dans des unités d'encadrement intensif [MSSS, 2010a].

Encadrement intensif

L'unité à encadrement intensif est une unité de vie dans laquelle les portes d'accès sont verrouillées en permanence, ce qui n'est pas le cas dans les autres types d'unités de vie. Il s'agit d'un milieu contrôlé qui limite la liberté de déplacement du jeune, de façon à assurer sa sécurité. C'est également une unité de réadaptation pour des jeunes hébergés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) lorsqu'il y a un risque sérieux qu'ils présentent un danger pour eux-mêmes ou pour autrui [MSSS, 2016]. L'encadrement intensif permet la permanence de l'accompagnement et le contrôle de tous les événements vécus par l'enfant ou le jeune (besoin d'accompagnement et de contrôle lors de la majorité des événements) [MSSS, 2013].

Encadrement régulier

L'unité à encadrement régulier est une unité d'hébergement organisée de façon à répondre aux besoins de réadaptation de la majorité des jeunes. C'est un milieu dans lequel ils peuvent aller et venir librement, sous supervision [MSSS, 2016]. Ce type d'unité permet d'augmenter l'accompagnement et la fonction de contrôle des événements significatifs vécus par le jeune, c'est-à-dire ceux susceptibles de mettre en danger le jeune lui-même ou autrui (besoin d'accompagnement et de contrôle lors de plusieurs événements). L'intervention en encadrement régulier offre un encadrement statique et dynamique permettant de créer un nombre important de situations donnant prise à l'intervention, tout en permettant d'utiliser certaines situations vécues à l'extérieur du milieu de vie [MSSS, 2013].

Foyer de groupe

Le foyer de groupe est un établissement hébergeant des jeunes présentant des difficultés d'adaptation, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il relève du centre de réadaptation. Cette structure permet d'exercer une surveillance, un suivi de certains gestes de l'enfant ou du jeune, de certaines situations (besoin d'accompagnement selon l'évènement) [MSSS, 2013].

³ Les définitions suivantes sont tirées partiellement ou intégralement des documents cités en référence. Elles ont été élaborées en intégrant des éléments provenant de diverses sources et des précisions basées sur la connaissance tacite des éléments à définir.

Plan d'intervention

Le plan d'intervention (PI) encadre et structure la démarche par laquelle l'intervenant, l'enfant et ses parents s'approprient l'analyse de la situation, les objectifs à atteindre et les moyens privilégiés pour corriger la situation de compromission. Il permet de suivre l'évolution de la situation et d'encourager l'enfant et ses parents lorsque des améliorations sont constatées, ou de proposer des ajustements lorsque les moyens convenus ne donnent pas les résultats escomptés. Une utilisation régulière du plan d'intervention, souvent sous forme de bilan évolutif, suscite une interaction entre l'enfant, ses parents et l'intervenant. Par conséquent, le plan d'intervention sert d'assise clinique pour toutes les interventions réalisées [MSSS, 2010a].

Plan de services individualisé

Le plan de services individualisé (PSI) est une démarche d'évaluation globale des besoins, de planification et de coordination des services, ayant pour but d'assurer l'accessibilité, la continuité, la complémentarité et la qualité des services pour répondre aux besoins de l'enfant et de ses parents. Il s'agit d'une démarche qui favorise une lecture commune de la situation et une intervention concertée [MSSS, 2010a].

Unité de vie

L'unité de vie est située dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Elle accueille habituellement une douzaine de jeunes qui y sont hébergés dans le cadre de leur réadaptation. Il existe deux types d'unités de vie, qui se caractérisent par les lieux physiques et le niveau d'encadrement : l'unité de vie à encadrement régulier et l'unité de vie à encadrement intensif.

INTRODUCTION

Le présent portrait est réalisé dans le cadre du mandat que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), pour la réalisation d'un avis sur les meilleures pratiques et les outils de prévention et d'intervention en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.

En janvier 2016, les situations de jeunes filles en fugue d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ont été largement diffusées. Des parents se sont alors adressés aux médias, traditionnels et sociaux, dans le but de retrouver leur enfant et d'exprimer leurs vives inquiétudes. Certains d'entre eux mentionnaient que la fugue faisait partie des motifs de placement de leur enfant et s'inquiétaient du fait que le centre de réadaptation ne soit pas en mesure d'assurer la protection de leur jeune⁴. La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, a désigné monsieur André Lebon comme vérificateur externe indépendant pour préparer un rapport sur la situation des fugues liées à l'exploitation sexuelle et faire des recommandations. C'est en prenant acte des recommandations du rapport Lebon que ce mandat a été confié à l'INESSS.

Le présent document est la première étape de réalisation de l'avis commandé par le MSSS. Il dévoile des données statistiques sur les fugues ainsi qu'un portrait des fugeurs et des pratiques cliniques et organisationnelles actuelles de prévention et d'intervention en matière de fugues.

La première partie du document situe le contexte entourant la fugue au Québec, présente les documents d'orientations cliniques et administratives produits par le MSSS au sujet des pratiques en matière de fugues et aborde brièvement la problématique des fugues. Deux volets sont ensuite présentés : celui des fugeurs hébergés en centre de réadaptation et de leurs fugues et celui des pratiques organisationnelles et cliniques, qui dresse l'inventaire des éléments propres à l'ensemble des interventions répertoriées et les analyse. Des constats sont tirés de chacun des portraits.

⁴ Le terme « jeune » est utilisé dans le texte pour désigner les enfants et les adolescents hébergés en unité de vie des centres de réadaptation, lesquels peuvent avoir jusqu'à 18 ans.

1 MISE EN CONTEXTE

Au Québec, dès les années 1970, dans le cadre de travaux préalables à l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la problématique de la fugue était retenue comme l'un des motifs pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant. La LPJ, adoptée en 1977, est entrée en vigueur en janvier 1979. Les articles 38 et 38.1 définissent les situations dans lesquelles la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis. L'article 38.1 a) traite spécifiquement de la fugue :

« La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse »⁵.

L'article 66 concerne également la fugue :

« Lorsqu'un enfant dont la situation est prise en charge par le directeur [de la protection de la jeunesse] quitte sans autorisation ses parents, l'établissement ou la personne à qui il a été confié, ceux-ci doivent en aviser le directeur. Ce dernier est tenu d'aviser les parents d'un enfant dont il a pris la situation en charge et qui quitte sans autorisation l'établissement ou la personne à qui il a été confié »⁶.

Dans le *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, il est aussi considéré que :

« Dans les situations de fugue, la Loi sur la protection de la jeunesse établit une distinction entre les enfants dont la situation est prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse et les autres enfants ». En effet, un enfant dont la situation est déjà prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) et qui fugue ne doit pas être signalé à nouveau mais ledit DPJ doit être informé, tel qu'il est stipulé dans l'article 66 de la loi. L'article 38.1 a) concernant la fugue s'applique donc spécifiquement aux enfants dont la situation n'a pas encore été prise en charge par le DPJ [MSSS, 2010a, p. 393].

Le *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse* énumère les facteurs devant être pris en considération dans l'analyse d'une fugue : les raisons et circonstances, les conséquences éventuelles, le potentiel de dangerosité de l'endroit où l'enfant se trouve et la capacité de l'enfant de subvenir à ses besoins et de se protéger [MSSS, 2010a].

D'autres changements législatifs décrits comme ayant eu une incidence sur les pratiques cliniques et organisationnelles doivent être considérés pour mieux cerner la problématique des fugues chez les jeunes hébergés en centre de réadaptation. En 2007, des modifications majeures apportées à la LPJ et l'adoption du *Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif*⁷ entraînent en vigueur, régissant le recours à l'encadrement intensif pour les jeunes hébergés. La *Grille d'orientation vers un programme d'encadrement intensif*⁸ a ainsi été conçue et mise en application dans l'ensemble des établissements. Les jeunes qui étaient auparavant hébergés dans des unités d'encadrement intensif se retrouvent désormais

⁵ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1).

⁶ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1).

⁷ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1, r.6).

⁸ Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif (chapitre P-34, r.6, article 4).

dans des unités de réadaptation régulières, où l'encadrement physique est beaucoup moins restrictif.

En effet, les unités de vie régulières offrent un encadrement soutenu à travers la présence constante des intervenants, des règles bien établies et une série d'activités structurées prévues à la programmation. Néanmoins, les jeunes qui y sont hébergés ne sont pas contraints par une structure physique de demeurer dans l'unité. Ce milieu dit « ouvert » permet aux jeunes d'entrer et de sortir de l'unité. À la suite de ces changements, certains établissements ont rapporté une augmentation du nombre de fugues dans les unités de réadaptation. Divers facteurs peuvent expliquer cette augmentation, dont les caractéristiques des jeunes hébergés qui présentent diverses problématiques, des facteurs sociaux, ainsi que des changements de pratique en lien avec le recours à l'hébergement en encadrement intensif [MSSS, 2014].

1.1 Les documents de référence sur la fugue au Québec

Le MSSS a réalisé différents travaux pour soutenir l'intervention en matière de fugues. Deux documents principaux portent sur le traitement de la fugue au Québec.

Le *Cadre normatif* (Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires des centres jeunesse⁹), publié en octobre 2010, a été mis en application en janvier 2011. Ce document visait à uniformiser la saisie des données sur les fugues en établissant une seule définition pour l'ensemble des établissements. La fugue a alors été définie de cette façon :

« Une fugue survient lorsqu'un enfant quitte volontairement, et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sortie autorisée où l'enfant, de façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue de retour. En ce sens, toute situation où on ne peut, dans un délai d'au plus une heure, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations » [MSSS, 2010b, p. 5].

Selon cette définition, plusieurs types d'absence sont donc comptabilisées, et les événements considérés comme des fugues forment un ensemble hétérogène comprenant des départs planifiés de longue durée, des retards de sortie ou des départs impulsifs d'un jeune en colère qui sort du centre de réadaptation et revient une fois calmé. Cette définition a pour effet de tenir compte d'événements qui, cliniquement, pourraient ne pas être interprétés comme des fugues. Ces éléments sont essentiels à considérer dans ce portrait qui représente le phénomène de la fugue en fonction des éléments qui ont été saisis par les établissements, selon la définition prévue par le *Cadre normatif*.

Par ailleurs, en 2014, le MSSS a publié le *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe des centres jeunesse*¹⁰ à l'intention du personnel et de leurs partenaires. Ce guide est le résultat des travaux d'un comité de travail sous la responsabilité de la Direction des jeunes et des familles du MSSS. Le comité était composé de membres provenant des centres jeunesse, de la sécurité publique, du milieu

⁹ Afin d'alléger le texte, le terme « *Cadre normatif* » sera dorénavant utilisé pour désigner le « Cadre normatif - Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse ».

¹⁰ Afin d'alléger le texte, le terme « *Guide sur les pratiques* » sera dorénavant utilisé pour désigner le « Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse ».

communautaire et du secteur universitaire. L'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) a collaboré de façon importante à ces travaux.

Le *Guide sur les pratiques* constitue un document de référence sur les interventions à privilégier concernant la problématique de la fugue. Ses buts sont « d'outiller les intervenants [...] et de permettre aux intervenants de mieux comprendre le rôle et le mandat des partenaires impliqués auprès d'un jeune en fugue[...] pour renforcer le « filet de sécurité » d'un jeune qui expérimente la fugue et, en fin de compte, faire diminuer le nombre de jeunes en fugue » [MSSS, 2014, p. 8].

Les deux principaux objectifs visés sont :

- « assurer une intervention concertée de l'ensemble des partenaires relativement à l'intervention auprès d'un jeune en fugue;
- uniformiser les pratiques dans les [centres jeunesse] en ce qui a trait à la prévention des fugues, à l'intervention auprès d'un jeune en fugue de même qu'à son retour au [centre jeunesse] » [MSSS, 2014, p. 8].

Le *Guide sur les pratiques* positionne le cadre législatif applicable puis présente les éléments cliniques relatifs à la problématique de la fugue. Ainsi, les facteurs de risque et de vulnérabilité sur les plans personnel et social associés aux jeunes en fugue ou à risque de fugue, les motivations à expérimenter la fugue, les éléments déclencheurs, les stratégies de départ et les interventions à préconiser sont définis. Le *Guide sur les pratiques* propose des pistes d'intervention pour soutenir les acteurs avant, pendant et après la fugue. Enfin, comme cette problématique interpelle plusieurs partenaires appelés à jouer un rôle en fonction de leurs responsabilités respectives, le *Guide sur les pratiques* affirme l'importance d'une action concertée des CISSS ou des CIUSSS, des policiers et des organismes communautaires. La conclusion de protocoles de collaboration est l'un des moyens mis en lumière pour formaliser ces partenariats.

1.2 Les jeunes fugueurs hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation

Les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation le sont majoritairement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse¹¹ et, occasionnellement, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux¹². Certains jeunes sont également hébergés en centre de réadaptation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents¹³ mais pour des considérations légales et cliniques¹⁴, ces derniers ne sont pas considérés dans le présent portrait.

Les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation présentent des facteurs de risque qui augmentent leur vulnérabilité. Ils ont souvent vécu des situations très difficiles dans leur enfance. Leur famille étant, pour plusieurs d'entre eux, en grande difficulté, aux prises avec des problèmes de violence, de négligence, de santé mentale, de dépendances et d'exclusion sociale. Le développement de ces adolescents est fortement

¹¹ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1).

¹² Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

¹³ Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, ch. 1).

¹⁴ Les jeunes contrevenants placés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ne sont pas considérés comme en fugue lorsqu'ils quittent le centre de réadaptation ou la ressource intermédiaire sans autorisation ou lorsqu'ils ne reviennent pas lors d'une sortie. Dans ces cas-là, il s'agit plutôt d'une évasion ou d'une liberté illégale [MSSS, 2014].

susceptible d'en être affecté. Ils sont parfois même en rupture avec leur famille, victime de délaissement ou d'abandon.

Les motifs à l'origine de leur placement en réadaptation relèvent de troubles de comportement sérieux¹⁵ mettant à risque leur propre sécurité ou celle des autres, tels que la délinquance, la consommation, la prostitution, la violence, la fugue du milieu familial ou substitut, ou encore l'itinérance et les comportements suicidaires ou d'automutilation. De plus, ces adolescents sont susceptibles de présenter une problématique de santé mentale. En effet, 45 % des jeunes hébergés en centre jeunesse ont un diagnostic de trouble mental inscrit au dossier, dont 4,3 % un trouble sévère et 13,4 % un trouble sévère combiné à un autre trouble [MSSS, 2007]. L'ensemble de ces difficultés est tel qu'ils ne peuvent plus fonctionner et se développer dans leur famille ou dans une ressource d'hébergement ayant un niveau d'encadrement moins restrictif, comme une ressource de type familial.

En plus de ces jeunes hautement vulnérables, on remarque une nouvelle clientèle dans les centres de réadaptation, comme il a été évoqué par Lebon [2016, p. 18]. Cette clientèle provient majoritairement de familles fonctionnelles de la classe moyenne, peu connues des services sociaux. On y décrit des adolescentes qui, à la recherche de sensations fortes, commencent à fréquenter des amis ayant une mauvaise influence, à consommer et à fuguer. Plusieurs de ces jeunes filles fréquentent le milieu des proxénètes à l'école secondaire et sur les réseaux sociaux. Les parents dépassés interpellent alors la Direction de la protection de la jeunesse dans le but de protéger leur enfant. Bien que l'émergence de cette nouvelle clientèle distincte ait été notée par les milieux d'intervention, l'ampleur du phénomène demeure difficile à cerner car les données sont parcellaires.

Les jeunes hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe présentent des caractéristiques multiples, des histoires personnelles et familiales diverses qui exigent des approches et des interventions différenciées [Fréchette et LeBlanc, 1987]. Cela représente un défi important pour les intervenants qui les accompagnent dans leur processus de réadaptation. La mission de ces derniers est double : assurer la sécurité du jeune et le soutenir dans son développement. La gestion du risque est donc au cœur du défi. À cela s'ajoutent le respect des droits et libertés des enfants et des jeunes garantis par la Charte des droits et libertés de la personne¹⁶ et la LPJ¹⁷, le soutien et la mobilisation du jeune et de ses parents dans la démarche de réadaptation ainsi que l'offre de services appropriés aux besoins du jeune et de sa famille.

1.3 Le sens de la fugue et les pistes d'action

La majorité des comportements de fugue se manifestent à l'adolescence. Certains jeunes fuguent de leur milieu de vie, que ce soit le domicile de leurs parents, celui de leur famille d'accueil ou un centre de réadaptation. Diverses motivations peuvent amener un jeune à expérimenter la fugue. Le *Guide sur les pratiques* [MSSS, 2014] les catégorise ainsi : acte de révolte, recherche d'autonomie, désir de changement, recherche de solution et croyance d'un meilleur bien-être ailleurs. De plus, il est observé que la recherche de sensations fortes et le besoin de contact avec des personnes significatives de la famille, de l'entourage ou du réseau social sont aussi des facteurs pouvant motiver la fugue.

¹⁵ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), article 38 f).

¹⁶ Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12).

¹⁷ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), articles 5 à 11.1.1.

La plupart des fugues étant de courte durée, elles varient selon leur niveau de planification, que ce soit une décision impulsive ou soigneusement planifiée. Certaines fugues sont très brèves parce que le jeune est rapidement intercepté ou parce qu'il revient de lui-même après avoir posé un geste impulsif. Les motivations à l'origine de la fugue sont variées, comme il a été dit précédemment. Puis, les comportements, activités et lieux d'hébergement durant la fugue peuvent aussi être très différents en fonction du jeune et des ressources disponibles [Hamel, 2012]. Toutes les fugues ne présentent pas le même niveau de risque et de dangerosité. La fugue peut même être une expérience significative servant au jeune à répondre à certains besoins fondamentaux.

Un des constats tirés de la recherche de Hamel [2012] va en ce sens :

« Les résultats de cette recherche montrent en effet que la fugue constitue une expérience significative pour les jeunes [...]. En fugue et par la fugue, plusieurs jeunes voudraient donc se prouver leur véritable valeur, voire même, donner un sens à leur vie [...]. Cette expérience comporte donc une dimension fondamentale pour les jeunes reliée à l'autonomie et à l'affranchissement. Un besoin de mise à distance auquel le milieu de vie pourrait difficilement répondre » [Hamel, 2012, p. 255-6].

Dans cette perspective, une fugue n'est pas nécessairement perçue comme un événement négatif. Toutefois, lorsqu'une fugue survient, les parents et les intervenants qui accompagnent un jeune sont inquiets et soucieux de sa sécurité : ils craignent qu'il se retrouve en situation de vulnérabilité, qu'il devienne une proie facile pour de l'exploitation ou qu'il s'expose à des expériences malheureuses de toutes sortes. En ce sens, il a été observé qu'au-delà du comportement de fugue, les comportements problématiques que le jeune est susceptible de manifester durant la fugue (consommation de drogue, comportements sexuels inappropriés, comportements délinquants, prostitution) risquent d'avoir des conséquences sur son développement ou son cheminement beaucoup plus graves que la fugue de manière isolée.

La préoccupation des intervenants doit être présente à tout moment : 1) en prévention, avant la fugue, pour tenter de l'éviter; 2) pendant la fugue, pour tenter de garder le contact avec le jeune, réduire les conséquences négatives possibles et assurer son retour dans les meilleurs délais et 3) au retour de la fugue, pour éviter la récurrence par un accueil bienveillant, la recherche du sens de la fugue et l'identification d'autres options pour répondre aux besoins de l'adolescent. L'alliance des intervenants avec les parents est primordiale car, de façon générale, ce sont les personnes les plus significatives pour le jeune. La collaboration étroite avec les partenaires (policiers, organismes communautaires et milieux scolaires) est également essentielle.

2 PORTRAIT DES FUGUEURS HÉBERGÉS DANS LES UNITÉS DE VIE ET LES FOYERS DE GROUPE DES CENTRES DE RÉADAPTATION AU QUÉBEC

2.1 Méthodologie

Au Québec, le personnel des unités de vie et des foyers de groupe des centres de réadaptation doit saisir des informations concernant chaque fugue dans le Système clientèle jeunesse (SCJ) du Projet d'intégration jeunesse (PIJ). Ce système informatique contient le dossier de l'utilisateur et permet le suivi de la trajectoire de services qu'il reçoit.

Les données colligées dans le système permettent d'analyser diverses informations concernant l'établissement, la fugue en elle-même et le jeune qui a fugué :

- informations sur l'établissement (numéro/nom du CISSS/CIUSSS) à partir duquel la fugue a eu lieu;
- informations sur la fugue (date et heure de début et de fin; contexte au départ de la fugue; contexte de retour; accompagnement lors de la fugue; dénonciation policière; mandat de rechercher et d'amener);
- informations sur le jeune qui a fait la fugue (numéro d'utilisateur; âge; sexe; type d'hébergement; niveau d'encadrement).

Des données administratives sur le nombre de jeunes hébergés dans chacun des CISSS et CIUSSS (par type d'hébergement et niveau d'encadrement) ont aussi été utilisées pour compléter ce portrait sur les fugueurs et les fugues. L'ensemble des données colligées porte sur quatre années financières, soit du 1^{er} avril au 31 mars des années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. La population à l'étude est constituée de tous les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation ayant fugué (N=6087) du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2016. Le plus jeune fugueur était âgé de 7 ans et le plus âgé avait 17 ans au moment de sa fugue. Ces jeunes ont fugué un minimum d'une fois et un maximum de 76 fois au cours d'une année.

Afin de réaliser ce portrait, des analyses descriptives et bivariées ont été effectuées à partir de différentes variables en lien avec les caractéristiques de la fugue et des fugueurs. Des analyses de classes latentes ont aussi été réalisées et ont permis de dégager des profils de fugueurs.

Les données disponibles portaient principalement sur la fugue. L'information concernant les antécédents de fugue du jeune, les motifs du placement et la trajectoire de services n'étant pas disponible, ces éléments n'ont pas pu être considérés dans les analyses, ce qui représente une limite pour l'interprétation des résultats. En effet, les caractéristiques propres au jeune fugueur et à sa trajectoire de services auraient permis d'étayer le portrait. De plus, bien qu'encadrée par des normes provinciales, la saisie des données peut varier d'un endroit ou d'une année à l'autre. Un manque d'uniformité à cet égard ou même dans la compréhension des définitions est donc susceptible d'entraîner certains biais dans l'interprétation des données.

2.2 Analyses et résultats

2.2.1 Mise en contexte

En 2015, il y avait 1 535 414 enfants âgés entre 0 et 17 ans au Québec. Pour l'année financière 2015-2016, 34 911 signalements ont été retenus à des fins d'évaluation par la Direction de la protection de la jeunesse, et concernent 29 904 enfants différents pour l'ensemble du Québec [INESSS, 2016]. Plus du tiers (39,6 %) des signalements retenus qui ont été évalués ont par la suite été pris en charge par le DPJ, parce que la sécurité ou le développement des jeunes en cause était considéré comme compromis. Au 31 mars 2016, 21 714 enfants étaient pris en charge par les services de la protection de la jeunesse du Québec. Parmi ceux-ci, 2 497¹⁸ (11,5 %) étaient hébergés dans une ressource intermédiaire ou en centre de réadaptation [INESSS, 2016]. Les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation représentent donc une petite portion de l'ensemble des jeunes pris en charge par le DPJ. Ce sont ceux qui nécessitent l'encadrement le plus soutenu en raison de leurs difficultés. De façon générale, les caractéristiques personnelles et sociales des jeunes hébergés en centre de réadaptation font en sorte qu'ils présentent un très haut degré de vulnérabilité.

2.2.2 La population hébergée

Au cours des quatre années de référence, le nombre de jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie¹⁹ a connu une baisse substantielle (voir Figure 1). Entre 2012-2013 et 2015-2016, le nombre total de jeunes hébergés a ainsi diminué de 18,8 %. Plus spécifiquement, cela représente une diminution de 33,8 % en foyer de groupe et de 15,6 % dans les unités de vie. Il importe de préciser que la grande majorité des jeunes résident dans les unités de vie, peu importe l'année.

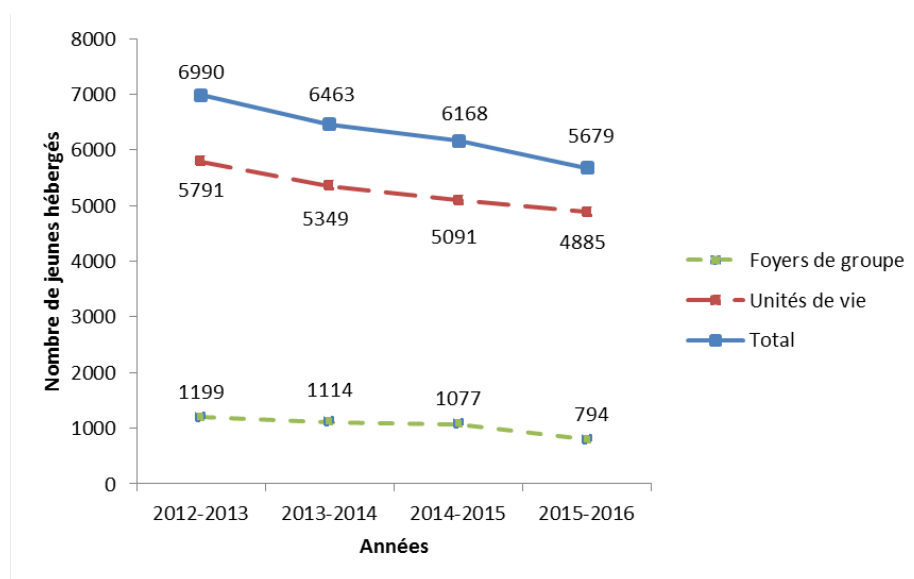


Figure 1. Nombre de jeunes hébergés au total et selon le type d'hébergement, par année

¹⁸ Il est à noter que ce nombre sous-estime le nombre total de jeunes hébergés au cours d'une année étant donné que les données sont extraites à une date précise soit au 31 mars.

¹⁹ Il est à noter que dans le total, un même jeune peut être comptabilisé à plus d'une reprise s'il a été hébergé dans plus d'un type d'installation (encadrement régulier, encadrement intensif et foyer de groupe).

2.2.3 Les fugueurs parmi la population hébergée

Malgré la diminution du nombre de jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie, la proportion de fugueurs parmi l'ensemble des jeunes hébergés demeure relativement stable pendant la période à l'étude : elle varie de 23,0 % à 25,8 % au cours des quatre années (voir Figure 2). Tandis que la proportion de jeunes fugueurs hébergés en unité de vie demeure sensiblement similaire, au fil des ans, celle des jeunes qui vivent en foyer de groupe varie un peu plus. En effet, en foyer de groupe, cette proportion diminue d'environ 5 % de 2012-2013 à 2013-2014, demeure stable l'année suivante (20,0 %) et augmente la dernière année, soit en 2015-2016 (25,8 %), pour revenir à peu près à la même proportion qu'en 2012-2013 (24,9 %).

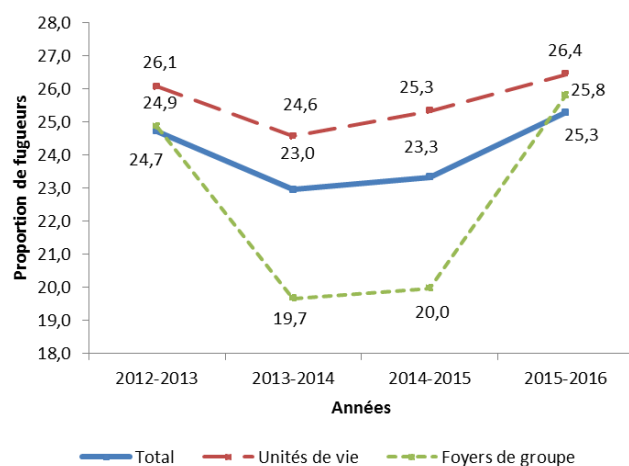


Figure 2. Proportion de fugueurs parmi l'ensemble des jeunes hébergés et selon le type d'hébergement, par année

Le nombre de fugues pour l'ensemble des jeunes hébergés au cours des quatre dernières années semble être légèrement en hausse, passant de 6 420 en 2012-2013 à 6 693 en 2015-2016. Cette hausse observée depuis 2012-2013 est principalement attribuable aux jeunes hébergés en unité de vie, puisque les fugues chez les jeunes hébergés en foyer de groupe ont diminué d'année en année (Figure 3).

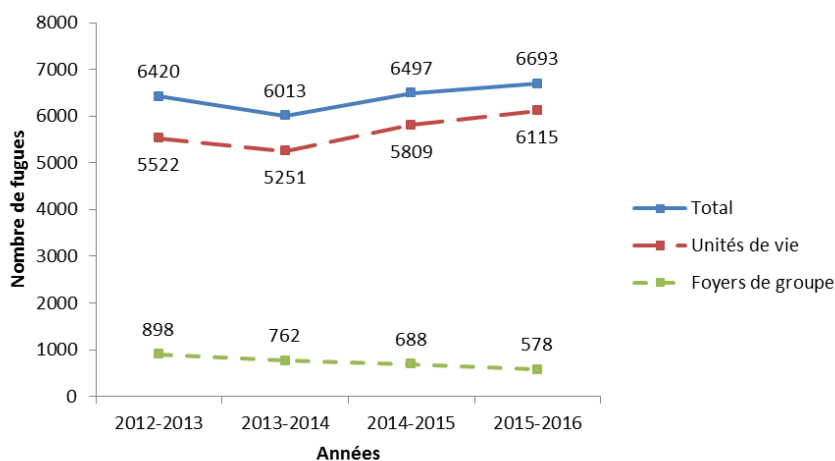


Figure 3. Nombre de fugues par année, selon le type d'hébergement

Cette tendance à la hausse des fugues en centre de réadaptation semble d'autant plus importante que le nombre de jeunes hébergés est en baisse. Afin de comparer les fugues d'une année à l'autre, un taux de fugues par 100 jeunes a été calculé²⁰. Ce taux est un indicateur général du nombre de fugues pour 100 jeunes hébergés. Comme il est rapporté à la figure 4, qui suit, on observe une hausse du taux de fugues d'environ 28,4 %. Le taux pour chaque tranche de 100 jeunes hébergés est passé de 91,8 en 2012-2013 à 117,9 en 2015-2016, augmentant graduellement tout au long des quatre années à l'étude. Cette augmentation globale est en grande partie attribuable à une hausse marquée du taux de fugues dans les unités de vie. La presque totalité des fugues est donc le fait des jeunes hébergés dans les unités d'encadrement régulier. En effet, seulement 1 % ou 2 % des fugues faites annuellement à partir des unités de vie le sont depuis les unités d'encadrement intensif.

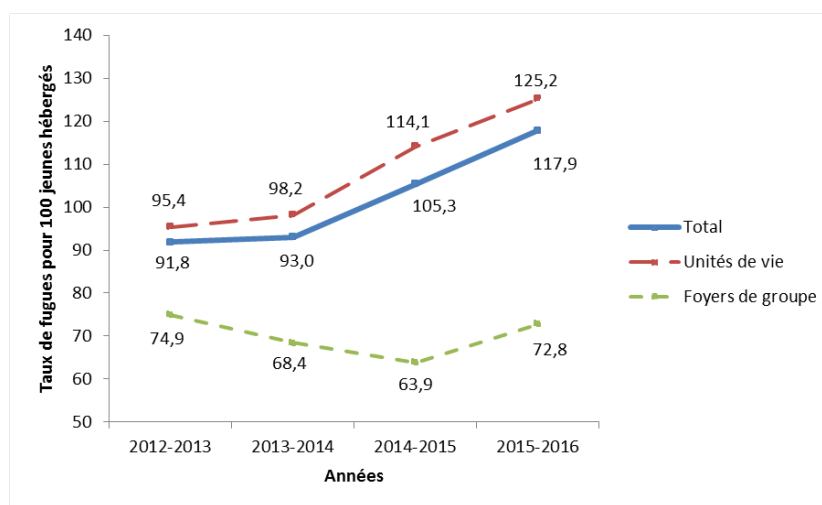


Figure 4. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés parmi l'ensemble des jeunes hébergés et selon le type d'hébergement, par année

2.2.4 La durée des fugues

La grande majorité des fugues sont de courte durée. En effet, 65,8 % de l'ensemble d'entre elles ne durent pas plus de 24 heures, et ce, pour toutes les années confondues (voir Figure 5). Parmi celles-ci, près des trois quarts (72,5 %) sont de moins de 8 heures; 58,8 % sont d'une durée d'une à huit heures, tandis que 13,7 % sont de moins d'une heure. Les fugues de moins d'une heure représentent donc 9 % de l'ensemble des fugues.

La proportion des fugues de moins d'une heure varie de façon importante à travers la province, passant de 2,8 % à 45,5 % selon les CISSS et CIUSSS. Cette grande variation pourrait être attribuable à la saisie des données, dont les pratiques ne semblent pas uniformes, ce qui entraîne un certain biais dans l'analyse des fugues de très courte durée. Les fugues qui durent de 24 à 48 heures représentent, quant à elles, 10,2 % de l'ensemble des fugues, et celles d'une durée de 48 à 72 heures comptent pour 5,1 %. Finalement, moins du cinquième des fugues

²⁰ Le taux est le résultat du « nombre de fugues pour une année/nombre de jeunes hébergés pour cette même année* 100 ».

(18,9 %) sont d'une durée de plus de 72 heures.

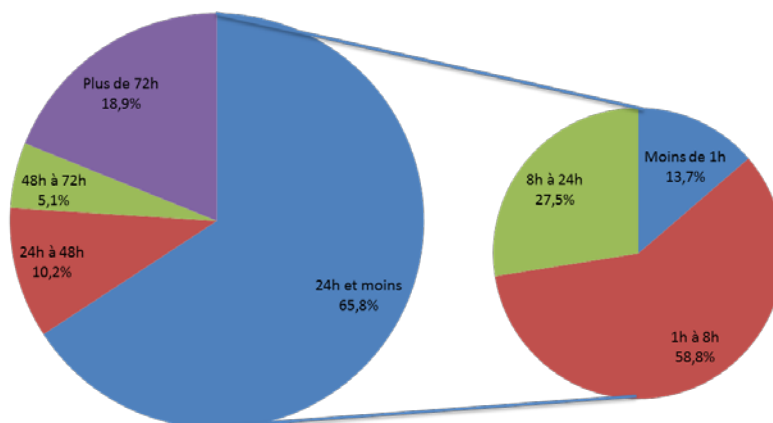


Figure 5. Proportion des fugues de différentes durées, toutes années confondues

La hausse du taux de fugues rapportée précédemment s'explique principalement par un accroissement des fugues dont la durée varie d'une heure à huit heures²¹ (voir tableau 1 et Figure 6). En effet, en considérant uniquement ces fugues, le taux pour 100 jeunes hébergés est passé de 35,3 en 2012-2013 à 48,0 en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 36,0 %.

Par ailleurs, les fugues d'autres durées ont elles aussi augmenté au cours des quatre années observées, mais puisque ces fugues sont moins nombreuses, leurs augmentations ont un impact moins grand sur le taux de fugues total. Pour la période à l'étude, on constate une hausse de 39,7 % du taux de fugues de moins d'une heure; de 36,1 % de celles d'une durée d'une à huit heures; de 29,0 % de celles dont la durée varie de huit à 24 heures; de 39,4 % de celles de 24 à 48 heures et de 19,1 % de celles d'une durée de 48 à 72 heures. Finalement, le taux de fugues de plus de 72 heures est plus stable, augmentant de 5,4 % entre 2012-2013 et 2015-2016.

Tableau 1 : Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés en fonction des durées de fugue, par année

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Taux de variation
Moins d'une heure	7,5	9,9	8,8	10,5	39,7 %
1 h à 8 h	35,3	34,1	41,0	48,0	36,1 %
8 h à 24 h	16,6	15,6	20,2	21,4	29,0 %
24 h à 48 h	9,0	9,6	10,7	12,5	39,4 %
48 h à 72 h	4,9	4,3	5,8	5,8	19,1 %

²¹ L'ensemble des données concernant les durées de fugue ont été arrondies afin que les catégories soient rapportées d'une manière qui facilite la lecture. Voici les catégories réelles et la manière dont elles sont rapportées dans le texte, dans les tableaux et dans les figures. La durée 1 h à 8 h comprend toutes les fugues d'une durée de 1 h à 7 h 59 minutes; la durée de 8 h à 24 h comprend toutes les fugues de cette durée exacte; la durée de 24 h à 48 h comprend les fugues d'une durée de 24 heures et 1 minute à 48 heures; la durée de 48 h à 72 h comprend les fugues d'une durée de 48 heures et 1 minute à 72 heures.

Plus de 72 h	18,6	19,4	19,0	19,6	5,4 %
--------------	------	------	------	------	-------

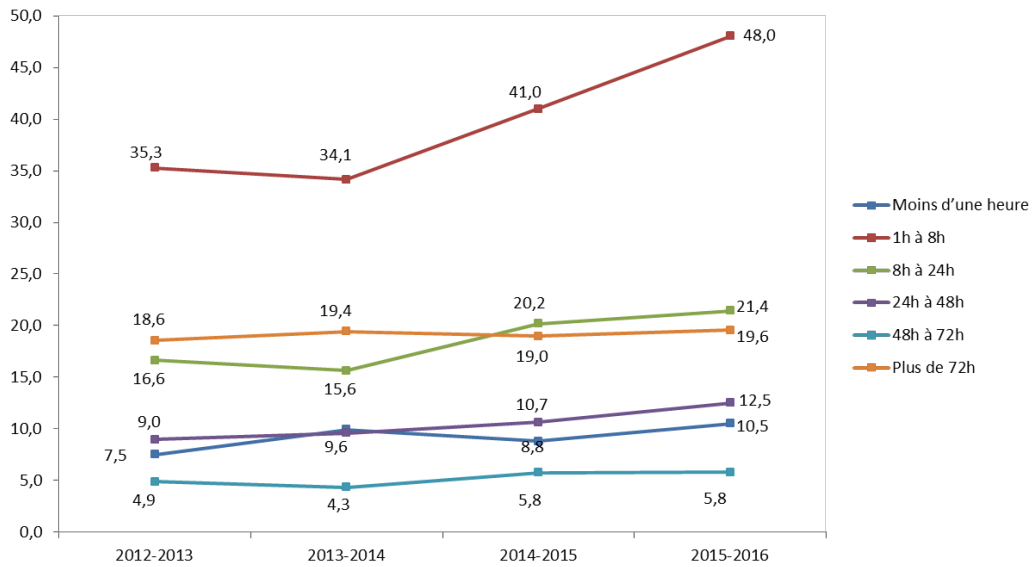


Figure 6. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, selon la durée des fugues, par année

2.2.5 Variations saisonnières

Les analyses effectuées révèlent également une variation du taux de fugues en fonction des mois de l'année. Les variations mensuelles étant plutôt similaires d'une année à l'autre (voir Figure 7), l'ensemble des fugues des quatre années ont été regroupées par mois pour obtenir des taux mensuels. La moyenne mensuelle est de 8,3 fugues pour 100 jeunes hébergés (écart-type = 1,1). Les mois qui se distinguent le plus de la moyenne sont ceux de mai et juin (taux respectifs de 9,6 et 9,5 pour 100 jeunes hébergés), d'octobre (taux de 9,3 fugues pour 100 jeunes hébergés), de décembre et février (taux respectifs de 5,8 et 7,0 pour 100 jeunes hébergés).



Figure 7. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, par mois

2.2.6 Variations régionales

Les analyses ont permis de déceler des variations régionales du taux de fugues pour 100 jeunes hébergés (voir Figure 8). À première vue, on remarque que le phénomène de la fugue semble caractériser surtout les CISSS et CIUSSS qui sont dans de grands centres urbains. Ainsi, le CISSS de la Montérégie (140,1 fugues pour 100 jeunes hébergés), le CISSS de Laval (135,2), le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (133,7) et le CIUSSS de la Capitale-Nationale (111,9) affichent tous des taux supérieurs à 110 fugues pour 100 jeunes hébergés, alors que le CISSS enregistrant le plus bas taux de fugues est celui de la Gaspésie (13,2 fugues pour 100 jeunes hébergés). Néanmoins, quelques exceptions à ce constat d'un phénomène urbain ont été relevées, notamment pour le CISSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, qui présente le deuxième plus bas taux de fugues de la province (14,0 fugues pour 100 jeunes hébergés) et où plusieurs jeunes vivent pourtant à proximité d'un centre urbain important.

Par ailleurs, les CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas-St-Laurent, qui ne sont pas à proximité d'un grand centre urbain, présentent tout de même des taux élevés. Ainsi, celui du Bas-St-Laurent affiche un taux de fugues assez important (122,5 pour 100 jeunes hébergés). Ce haut taux peut s'expliquer en partie par la proportion particulièrement élevée de fugues de moins d'une heure enregistrées : celles-ci représentent en effet 45,5 % de l'ensemble des fugues recensées dans ce CISSS. En comparaison, cette proportion varie de 2,8 % à 23,3 % dans les autres CISSS et CIUSSS de la province. Afin de s'assurer que les variations observées n'étaient pas attribuables à des écarts dans la saisie des fugues de courte durée, certaines analyses ont été effectuées. En excluant des taux respectifs les fugues de moins d'une heure et même celles qui varient d'une heure à huit heures, les CISSS et CIUSSS conservent à peu près le même rang, à l'exception de celui du Bas-St-Laurent. Finalement, le CISSS de l'Outaouais présente le plus haut taux de fugues au Québec, soit 221,8 pour 100 jeunes hébergés.

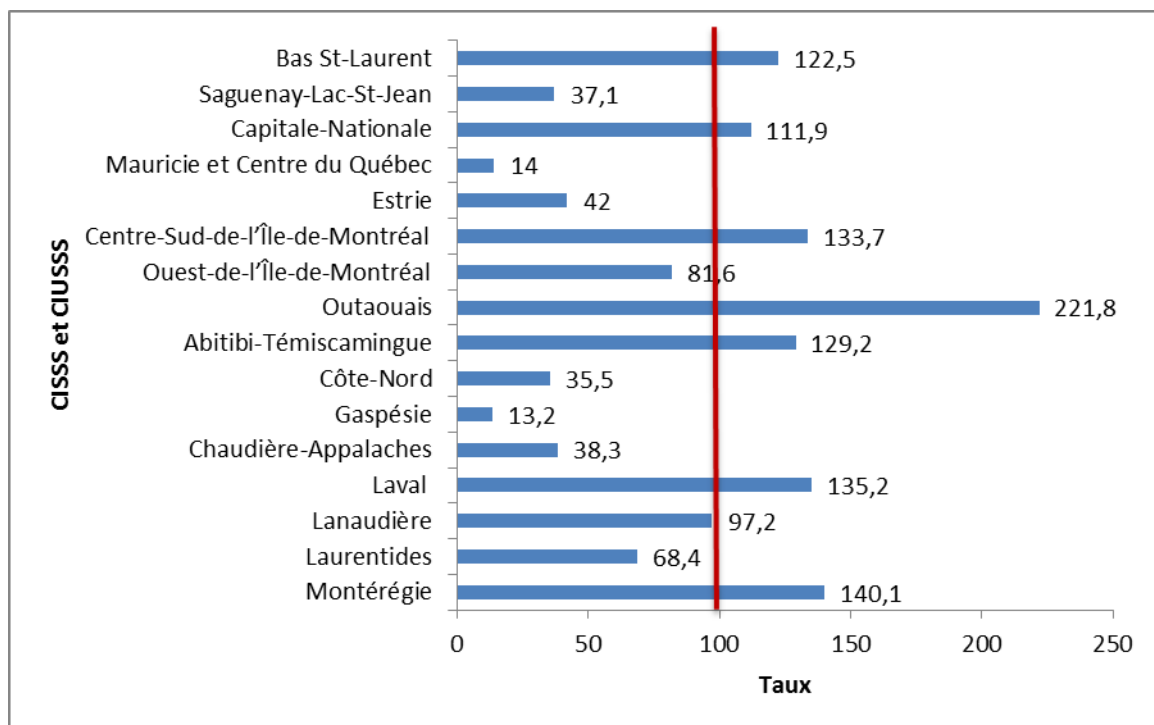


Figure 8. Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés, par CISSS et CIUSSS, pour les quatre années à l'étude

2.2.7 Les fugueurs et leurs fugues

Ainsi qu'il a été mentionné dans la section précédente, environ 25 % des jeunes hébergés dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation expérimentent la fugue chaque année. Comme les caractéristiques de ces jeunes sont similaires d'une année à l'autre²², seuls les fugueurs de 2015-2016 et leurs fugues sont décrits dans cette section. Les caractéristiques des fugues expérimentées par ces jeunes ont toutefois changé en termes de fréquence et de durée pendant la période à l'étude²³. Compte tenu de l'augmentation du taux de fugues, mais également de la stabilité de la proportion de fugueurs parmi les jeunes hébergés, il est normal de constater une hausse du nombre de fugues par jeune. Il nous apparaît donc plus pertinent de retenir uniquement l'année 2015-2016 afin de présenter les résultats les plus actuels.

En 2015-2016, les jeunes fugueurs des centres de réadaptation avaient en moyenne 15,4 ans (écart-type : 1,3 an). Plus de la moitié d'entre eux étaient de genre masculin (57 %), ce qui correspond à la proportion de garçons²⁴ (57 %) parmi l'ensemble des jeunes hébergés. La très grande majorité était hébergée dans une unité de vie (85,7 %), quelques-uns dans un foyer de groupe (10,0 %), et une petite minorité avait été hébergée dans ces deux types de ressources au cours de l'année (4,2 %). Parmi les jeunes ayant été hébergés dans les unités de vie, la presque totalité vivaient dans une unité d'encadrement régulier au moment de la fugue (99,5 %).

Au cours de l'année 2015-2016, un peu moins des deux tiers des jeunes fugueurs ont fugué une seule fois (34,2 %) ou à deux ou trois reprises (26,3 %), alors qu'ils étaient hébergés en centre de réadaptation (voir Figure 9). Ceux qui ont fugué entre quatre et neuf fois représentent tout de même un peu plus du quart de l'ensemble des jeunes fugueurs (27,3 %), alors que ceux qui ont fugué à au moins 10 reprises sont en minorité (12,2 %). On constate que les jeunes fugueurs des foyers de groupe sont proportionnellement et significativement plus nombreux à fuguer à deux ou trois reprises (50,7 %) que ceux des unités de vie (32,4 %)²⁵. Au contraire, les jeunes des unités de vie sont significativement plus nombreux à commettre entre quatre et neuf fugues (28,2 %) ou dix fugues et plus (13,3 %) que ceux vivant en foyer de groupe (entre quatre et neuf fugues : 19,4 %; dix fugues et plus : 2,1 %)²⁶.

²² En comparaison des autres années à l'étude, les fugueurs de l'année 2015-2016 ne se différencient pas statistiquement ($p > 0,05$) quant aux variables suivantes : leur âge au moment de la fugue; la proportion de fugueurs de genre masculin et féminin; la proportion de jeunes qui ont expérimenté la fugue alors qu'ils étaient en unité de vie; la proportion de jeunes qui ont expérimenté la fugue alors qu'ils étaient en foyer de groupe.

²³ La proportion de jeunes qui ont expérimenté au moins 10 fois la fugue en 2015-2016 est significativement plus élevée que celle de 2012-2013 ($p = 0,003$), passant de 8,4 % à 12,2 % de l'ensemble de l'échantillon. Toutefois, l'année 2012-2013 se distingue aussi de l'année 2014-2015 ($p = 0,000$), alors que l'année 2015-2016 ne se différencie d'aucune autre des années pour cette variable, ce qui confirme qu'il est justifié de présenter uniquement la dernière année. Les autres fréquences des fugues sont les mêmes d'une année à l'autre.

²⁴ Cette donnée a été calculée à partir des données fournies par neuf régions sur un total de 16.

²⁵ Différence significative : $p = 0,000$.

²⁶ Différences significatives : 4 à 9 fugues : $p = 0,026$; 10 fugues et plus : $p = 0,000$.

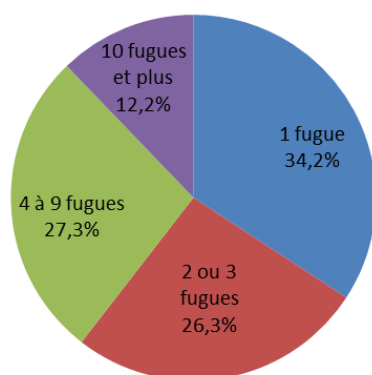


Figure 9. Proportion de fugeurs, selon la fréquence des fugues en 2015-2016

À la figure 10, le nombre de jeunes ayant fait au moins une fugue appartenant à chacune des catégories de durées est rapporté sur l'ensemble des fugeurs (voir Figure 10)²⁷. Ces analyses ont révélé une grande variation dans les durées. Ainsi, près des deux tiers des jeunes (63,0 %) avaient fait au moins une fugue d'une durée variant d'une à huit heures; près du quart (24,2 %) en avaient fait au moins une de moins d'une heure, et 43,0 % en avaient expérimenté au moins une d'une durée variant de 8 heures à 24 heures. Une assez grande proportion des jeunes, soit 39,3 %, en avaient aussi fait au moins une de plus de 72 heures.

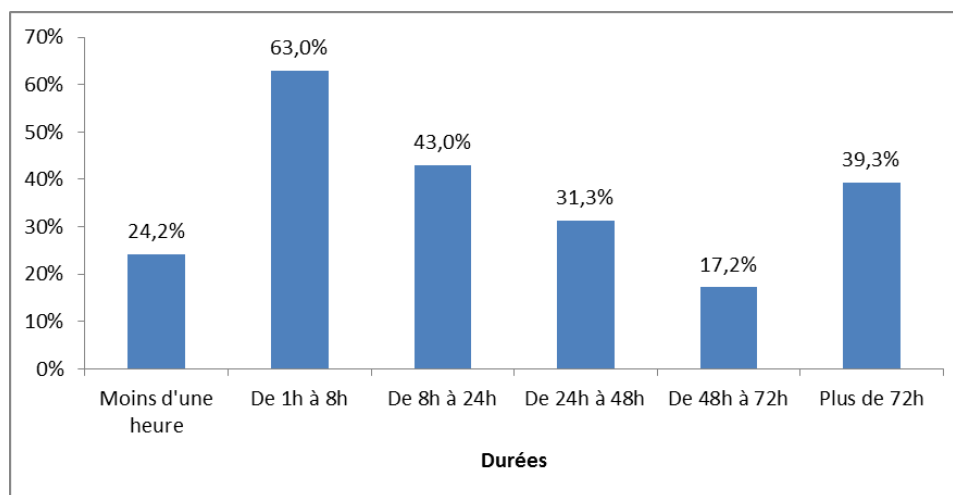


Figure 10. Proportion de fugeurs, selon la durée des fugues en 2015-2016

En vérifiant plutôt la durée de la fugue la plus longue pour chacun des jeunes, le portrait change (voir Figure 11). On constate d'abord qu'une petite minorité (4,5 %) de jeunes n'ont jamais fugué plus d'une heure, tandis que les fugues de plus de 72 heures ont été expérimentées par 39,3 % des jeunes. Entre ces deux extrêmes, les proportions diminuent au fur et à mesure que les durées augmentent : la fugue la plus longue de 22,0 % des fugeurs est d'une durée variant d'une heure à huit heures; ce sont seulement 6,8 % des jeunes pour qui la fugue la plus longue

²⁷ La figure 5 présentée dans la section portant sur l'ensemble des fugues rapporte la durée des fugues de façon générale, alors qu'à la Figure 10 la durée des fugues est traitée sous l'angle des jeunes.

variait de 48 heures à 72 heures. Ainsi, bien que la majorité des fugues aient été de courte durée (voir Figure 5), une proportion importante de jeunes fugueurs (plus du tiers) ont, au moins une fois, quitté le centre de réadaptation sans autorisation pour une durée de plus de 72 heures.

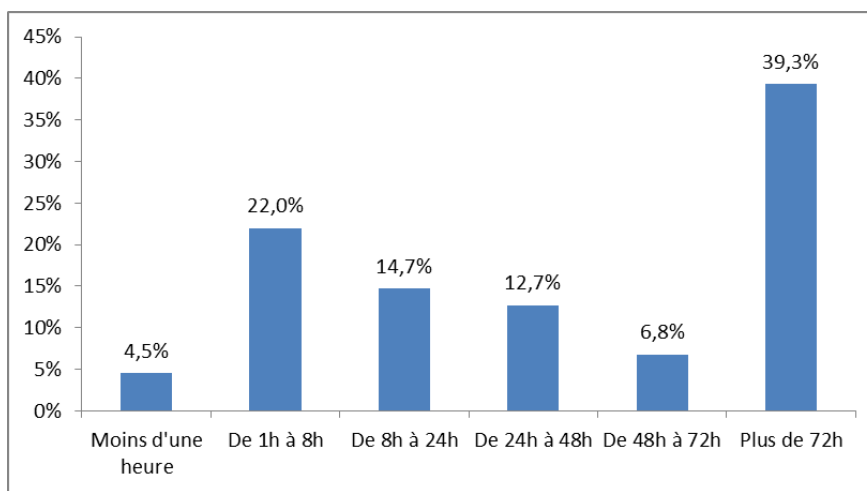


Figure 11. Proportion de fugueurs, selon la durée de la fugue la plus longue en 2015-2016

Lors d'un départ en fugue, les jeunes peuvent être en sortie autorisée (dans leur milieu familial, au travail, à l'école, etc.) ou sous la supervision du personnel de l'unité de vie ou du foyer de groupe (en sortie supervisée ou dans le lieu d'hébergement). La majorité des fugues expérimentées par les jeunes hébergés en 2015-2016 ont eu lieu lorsque ces derniers étaient sous supervision (59,7 %), plutôt qu'au moment d'une sortie autorisée (40,3 %). Dans 78,1 % des cas, les jeunes sont partis seuls. Toutefois, ils ne demeurent pas nécessairement seuls durant la fugue.

Le contexte du retour de fugue a également été documenté (voir Figure 12). Pour près de la moitié des fugues (47,6 %), les jeunes sont revenus d'eux-mêmes à leur lieu d'hébergement, alors qu'une faible proportion d'entre eux sont revenus accompagnés par un parent (6,7 %) ou par une autre personne qui n'est pas un policier (9,4 %). Une partie importante des fugues s'est soldée par un retour avec des policiers (28,9 %). D'ailleurs, une grande majorité des fugues répertoriées ont été dénoncées aux autorités policières (77,1 %). Malgré cela, ce sont 25,2 % des fugues dénoncées à la police qui ont fait l'objet d'un mandat de rechercher et d'amener. Près de la moitié (46,9 %) des fugues pour lesquelles un tel mandat a été délivré et plus du tiers de celles qui ont fait l'objet d'une dénonciation aux autorités policières (35,7 %) se sont conclues par un retour au lieu d'hébergement avec des policiers.

Les fugues accompagnées d'autres jeunes étaient significativement plus souvent dénoncées à la police (88,8 %) que celles pendant lesquelles le jeune était parti seul (74,2 %)²⁸. Dans le même ordre d'idées, ces fugues étaient significativement plus propices à faire l'objet d'un mandat de rechercher et d'amener (dans 25,6 % des fugues accompagnées c. 18,7 % des fugues où le jeune partait seul)²⁹.

²⁸ Différence significative $p = 0,000$.

²⁹ Différence significative $p = 0,000$

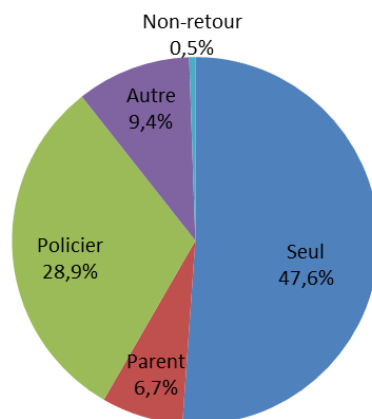


Figure 12. Répartition des fugues, selon le contexte de retour en 2015-2016

2.2.8 Profils des jeunes fugueurs

Les résultats présentés jusqu'ici décrivent l'ensemble des jeunes fugueurs et ce qui les caractérisent, mais ne permettent pas de les distinguer entre eux en fonction de certaines particularités. Dans le but de favoriser une meilleure compréhension de la fugue chez les jeunes hébergés en centre de réadaptation, il est important de déterminer si certains groupes de jeunes se distinguent par les caractéristiques propres aux fugues commises. Cet angle d'analyse présente l'avantage de déterminer s'il existe certains groupes de jeunes ayant un profil de fugue similaire et si certains sont susceptibles de se mettre davantage en danger lors de leurs fugues.

Pour répondre en partie à ces questions, dans le cadre de ce portrait, des analyses statistiques ont été réalisées dans l'optique de dégager des profils de fugueurs³⁰. Ces profils sont basés sur les variables suivantes : la fréquence des fugues; la durée de la fugue la plus longue et les proportions de fugues lors desquelles le jeune est revenu seul, avec un parent, avec des policiers ou avec quelqu'un d'autre. À la suite de plusieurs essais comptant des modèles à trois, quatre et cinq classes, un modèle à quatre profils est ressorti des analyses statistiques comme étant le meilleur au niveau statistique mais aussi au regard de sa pertinence clinique³¹.

La figure 13 présente la description de chacun des profils, qui est reprise de manière détaillée dans les paragraphes suivants. Le tableau A, qui rapporte les proportions pour chaque variable étudiée pour chacun des profils est présenté à l'annexe A. Une fois les profils créés, des analyses subséquentes réalisées à partir des variables de durée de fugue, d'âge, de sexe, de milieu d'hébergement et des caractéristiques décrivant le départ en fugue ont permis de dégager certaines caractéristiques propres à chacun des profils. Les éléments significatifs tirés de ces analyses sont rapportés dans la description des profils et aux tableaux B et C de l'annexe A.

³⁰ Des analyses de classes latentes ont été réalisées avec la version 7.2 du logiciel statistique MPlus avec TYPE=MIXTURE (Muthén et Muthén, 2015). Les variables ayant une échelle continue ont été standardisées en score z afin d'assurer la normalité des distributions (la moyenne est alors rapportée à 0). Plusieurs coefficients ont été examinés en vue de sélectionner le nombre de profils : le *Bayesian Information Criterion* (BIC) devait être le plus bas possible; chacune des classes devait contenir au moins 5 % de l'échantillon; l'*Entropy* devait être le plus près possible de la valeur 1 puisqu'il permet de connaître le niveau de classification du modèle.

³¹ Ce modèle à quatre profils présentait un BIC (17 885) plus bas que les modèles à un, deux ou trois profils. Les BIC des modèles à cinq, six ou sept profils étaient encore plus bas. Par contre, leurs niveaux de classification étaient inférieurs à celui du modèle à quatre profils (*Entropy* = 1). C'est donc ce qui nous a incités à choisir le modèle à quatre classes qui permet une classification de 100 % des jeunes.

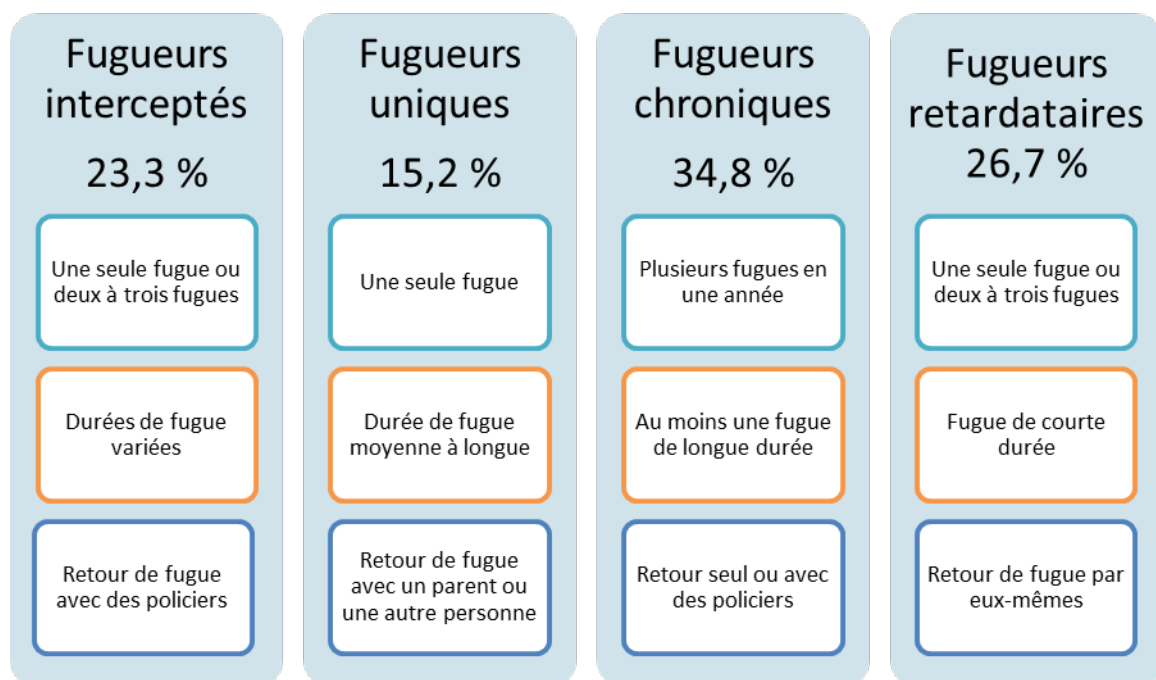


Figure 13. Description des profils de fugueurs

Fugueurs interceptés

Le premier profil identifié est celui des *Fugueurs interceptés*, et il représente 23,3 % des fugueurs. Ce profil regroupe des jeunes ayant fugué peu fréquemment, pendant des durées variables, et pour lesquels le retour de fugue est le plus souvent avec les policiers. De manière plus détaillée, les jeunes qui y sont classés ont, pour la majorité, fugué une seule fois (46,0 %) ou à deux ou trois reprises (36,1 %). La durée de leur fugue la plus longue est variée : pour près du quart de ces jeunes, elle varie entre une et huit heures (23,0 %), mais pour plus du tiers (35,5 %) elle était de plus de 72 heures. Ce qui les distingue particulièrement, c'est donc plutôt leur retour : la grande majorité de leurs fugues se soldent par un retour avec des policiers (82,2 %). Aucune ne se règle par un retour seul (par eux-mêmes), et très peu se terminent par un retour avec quelqu'un d'autre (4,6 %) ou avec un parent (5,7 %). Le fait que la grande proportion de leurs fugues se termine par un retour avec des policiers peut expliquer la variabilité de la durée de la fugue la plus longue dans ce groupe : leur retour est tributaire de l'intervention des autorités policières plutôt que de leur propre motivation à revenir au centre de réadaptation.

Conformément aux caractéristiques des profils, les durées de fugue des *Fugueurs interceptés* sont très variées. De plus, les jeunes composant ce profil – à 48 % de filles – sont significativement plus jeunes³² (15,1 ans) que ceux des trois autres profils (environ 15,5 ans). Ces jeunes sont les plus nombreux (96 %) à avoir été en unité de vie au moment de leur fugue. Finalement, ce profil se caractérise par le fait que les jeunes sont plus souvent accompagnés (32,7 %) lors du départ en fugue, comparativement aux *Fugueurs chroniques* (23,0 %) et aux *Fugueurs retardataires* (18 %), et ce, de manière significative³³.

³² Différence significative $p = 0,000$

³³ Différence significative $p = 0,000$.

Fugueurs uniques

Le deuxième profil est celui des *Fugueurs uniques*, et il représente 15,2 % des jeunes. Ce groupe comprend des jeunes ayant, pour la grande majorité, fugué une seule fois, pour une durée moyenne à longue, et ces derniers reviennent de fugue accompagnés de leurs parents ou d'une autre personne. Les données montrent que plus des trois quarts (78,4 %) des jeunes de ce profil ont effectivement fugué à une seule fois. La fugue la plus longue pour la majorité d'entre eux se situe entre 24 heures et 48 heures (10,1 %), entre 48 heures et 72 heures (4,1 %) ou à plus de 72 heures (49,1 %). Ces jeunes se distinguent aussi par leur retour de fugue : aucune de leurs fugues ne se solde par un retour seul ou avec des policiers. Elles se terminent donc principalement par un retour avec un parent (25,7 % de l'ensemble de leurs fugues) ou avec quelqu'un d'autre (33,1 %), tel qu'un ami, un autre membre de la famille ou même un intervenant. Ce genre de retour porte à croire que les jeunes en cause ont tendance à garder le contact avec au moins une personne de leur entourage ou même à résider chez un proche pendant leur fugue.

De l'ensemble des *Fugueurs uniques*, près de la moitié (49,1 %) ont fait au moins une fugue de plus de 72 heures. Ils sont beaucoup moins nombreux à avoir fugué au moins une fois pour des périodes plus courtes. Les *Fugueurs uniques* se distinguent³⁴ des *Fugueurs chroniques* par le fait qu'ils sont composés à 51 % de filles.

Fugueurs chroniques

Le troisième profil du modèle est celui des *Fugueurs chroniques*, et il compte plus du tiers des jeunes (34,8 %). Les jeunes qui composent ce groupe fuguent plus fréquemment que ceux des autres profils. Par ailleurs, ils ont fugué sur une longue période au moins une fois et ils reviennent par eux-mêmes ou accompagnés des policiers. En effet, la très grande majorité des jeunes de ce profil ont fugué à un grand nombre de reprises : 51,5 % d'entre eux ont fait entre quatre et neuf fugues et 30,8 % en ont fait au moins dix. Aucun jeune n'a fugué qu'une seule fois. Ces jeunes ont fait au moins une fugue de longue durée : la fugue la plus longue de 16,6 % d'entre eux est d'une durée de 24 à 48 heures; pour 9,4 %, elle varie de 48 à 72 heures et pour 49,1 %, elle est de plus de 72 heures. Les fugues de ces jeunes se soldent tout de même principalement par un retour seul (pour 45,9 % des cas) ou avec des policiers (35,6 %).

Les *Fugueurs chroniques* ont tendance à commettre une variété de fugues : ils ne font pas uniquement des fugues de longue durée mais certaines de courte durée aussi : 38,1 % en ont fait au moins une de moins d'une heure, et 85,6 % au moins une variant d'une à huit heures. En ce qui a trait au genre, ce sont les *Fugueurs chroniques* qui se différencient particulièrement des autres³⁵ : ce sont ceux qui comptent la plus faible proportion de filles (37 %), tandis que les autres profils regroupent de 44 % à 51 % de filles. Comme il a été rapporté précédemment, très peu de jeunes fuguent durant un séjour en encadrement intensif. Néanmoins, la proportion de *Fugueurs chroniques* ayant fugué durant un tel séjour (5,8 %) est significativement plus élevée que celle des autres profils, où elle varie de 0 % à 3,3 %³⁶.

Fugueurs retardataires

Enfin, le quatrième et dernier profil est celui des *Fugueurs retardataires*, qui regroupe plus du quart des fugueurs à l'étude (26,7 %). Ces jeunes fuguent rarement, le font pour de courtes périodes et reviennent d'eux-mêmes. De manière plus détaillée, 43,2 % d'entre eux ont fugué

³⁴ Différence significative $p = 0,000$

³⁵ Différence significative $p = 0,001$

³⁶ Différence significative $p = 0,000$

une seule fois ou à deux ou trois reprises (32,5 %). Pour la majorité, la durée de la fugue la plus longue est relativement courte : 8,3 % ont ainsi fugué durant moins d'une heure et 42,4 % pour une période allant d'une à huit heures. Ces jeunes se distinguent en plus des autres parce qu'ils reviennent principalement d'eux-mêmes (84,3 %); pratiquement aucun retour n'est fait avec des policiers (seulement 0,01 % de leurs fugues).

On constate que la grande majorité (74,2 %) des *Fugueurs retardataires* ont fugué au moins une fois pour une courte durée (entre une et huit heures), alors qu'ils sont moins nombreux à l'avoir fait au moins une fois pendant plus de 24 heures (38,7 %). Les *Fugueurs retardataires* se différencient des autres par le fait qu'ils sont significativement plus nombreux, en proportion, à être hébergés en foyer de groupe au moment de leur fugue³⁷ (25 %). Dans les autres profils, cette proportion varie de 8 % à 12 %. Ces jeunes se distinguent également des *Fugueurs chroniques*³⁸ et des *Fugueurs interceptés*³⁹ par le fait qu'aucun d'entre eux n'a fugué alors qu'il était hébergé en encadrement intensif. Finalement, la proportion de fugues des *Fugueurs retardataires*, qui débutent au moment d'une sortie autorisée (57,6 %), est statistiquement plus élevée⁴⁰ que celles des *Fugueurs chroniques* (40,1 %), des *Fugueurs interceptés* (35,4 %) et des *Fugueurs uniques* (45,6 %).

2.3 Constats

Les résultats rapportés jusqu'ici permettent de dresser un certain nombre de constats, qui sont présentés ci-après.

2.3.1 Un nombre constant de fugueurs mais une augmentation des fugues

Bon an mal an, environ le quart des jeunes hébergés en centre de réadaptation au Québec expérimentent la fugue, qu'ils vivent dans une unité de vie ou dans un foyer de groupe, bien que l'augmentation du taux de fugues rapportée soit plutôt attribuable à une hausse observée chez les jeunes hébergés en unité de vie. Le phénomène de la fugue semble donc faire partie du vécu d'une proportion assez importante de jeunes hébergés. Un constat similaire a également été fait par l'équipe de Taylor et ses collaborateurs [2014], en Écosse, qui se sont eux aussi intéressés aux fugues des jeunes placés. Ils ont observé qu'au fil des ans, les jeunes ont eu tendance à fuguer davantage, ce qui a eu pour effet de faire augmenter le taux de fugues pour 100 jeunes hébergés.

À titre exploratoire, certaines hypothèses pouvant expliquer cette hausse ont été étudiées. Il est possible qu'une partie de l'augmentation des fugues au cours des quatre années à l'étude soit attribuable aux délais pour harmoniser la saisie des données dans le système PIJ pour l'ensemble des CISSS et CIUSSS. Une hypothèse a été analysée, selon laquelle les pratiques de saisie des fugues de courte durée se sont modifiées graduellement, à la suite de l'implantation du *Cadre normatif*, ce qui aurait eu pour conséquence d'augmenter le nombre de certains types de fugues. Si cela avait été le cas, il aurait été plus plausible de constater que les hausses touchent principalement les fugues d'une durée relativement courte. En effet, dans certains cas, le *Cadre normatif* prévoit la possibilité de renverser la présomption de fugue sur la base de nouvelles

³⁷ Différence significative $p = 0,000$

³⁸ Différence significative $p = 0,000$

³⁹ Différence significative $p = 0,001$

⁴⁰ Différence significative $p = 0,000$

informations, à l'intérieur de la première heure de la fugue. Un jeune qui revient 45 minutes plus tard que prévu d'une sortie autorisée pourrait donc être considéré comme « en retard » plutôt qu'en fugue. Toutefois, étant donné que les fugues de presque toutes les durées sont en augmentation, il est plus probable qu'il y ait une réelle croissance des fugues.

Par ailleurs, au fil des années, seul le taux de fugues augmente; la proportion de fugeurs, elle, demeure constante et représente le quart des jeunes hébergés. On peut donc en déduire que la même proportion de fugeurs commet un plus grand nombre de fugues d'année en année. En effet, si l'augmentation de fugues était due à des changements dans la saisie, on risquerait d'observer également une hausse de la proportion de fugeurs. Dans le même ordre d'idées, en étudiant les variations annuelles en fonction des CISSS et CIUSSS, on constate que l'augmentation du taux de fugues n'est pas linéaire, et que plusieurs CISSS et CIUSSS ont enregistré une baisse suivie d'une hausse au fil des ans. Si l'augmentation des fugues était due à une saisie qui se serait systématisée avec le temps, avec pour effet de comptabiliser de mieux en mieux l'ensemble des événements de fugue, la progression serait davantage linéaire, ce qui n'est pas le cas. Bien qu'il soit possible qu'une partie de la hausse du taux de fugues soit attribuable à une procédure de saisie en cours d'harmonisation, davantage d'informations liées à l'implantation du *Cadre normatif* de même qu'à la qualité et à la rigueur de la saisie systématique des situations de fugue seraient nécessaires pour étoffer ces hypothèses.

L'augmentation du taux de fugues s'explique principalement par une hausse de ce taux dans les unités de vie, particulièrement en encadrement régulier. Les changements législatifs réglementant le recours à l'encadrement intensif pourraient être une des explications à cette hausse. Les taux très bas de fugues à partir des unités d'encadrement intensif sont aussi à souligner. Ces unités répondent à des besoins très spécifiques pour des jeunes qui présentent un danger pour leur propre sécurité ou celle d'autrui. Étant donné que les jeunes voient leur liberté être davantage limitée dans ces unités que dans les autres, on peut considérer que, le temps de l'hébergement, un tel encadrement réduit l'occurrence de fugue. Toutefois, les données que nous avons utilisées ne nous permettent pas de dire si les jeunes qui sont passés par ces unités ont diminué leurs fugues à la suite de leur retour dans les unités d'encadrement régulier.

2.3.2 Des profils de fugeurs bien distincts

Les résultats présentés ont mis en lumière quatre profils de fugeurs. Il y a trois profils de jeunes qui fuguent de façon occasionnelle, soit les *Fugeurs interceptés*, les *Fugeurs uniques* et les *Fugeurs retardataires*. Ils représentent la majorité (65,2 %) des fugeurs, qui quittent rarement plus de trois fois leur lieu d'hébergement sans autorisation. Malgré l'absence de récurrence, les fugues des fugeurs occasionnels peuvent les mettre en situation de vulnérabilité puisqu'ils connaissent moins le milieu de la rue, n'ont pas encore développé leur réseau à l'extérieur des centres de réadaptation et ne sont pas au courant des ressources qui pourraient leur venir en aide pendant la fugue [Hamel, 2012]. Un dernier profil s'est révélé être celui des *Fugeurs chroniques*. Plus du tiers des jeunes font partis de ce profil.

Les *Fugeurs interceptés* présentent certains facteurs de vulnérabilité étant donné qu'ils reviennent presque toujours au centre d'hébergement accompagnés de policiers. Ce sont d'ailleurs les plus jeunes des quatre profils de fugeurs. Hamel [2012] souligne, en effet, que les fugeurs les plus jeunes s'éloignent moins de leur milieu de vie : ils ont tendance à aller davantage dans les lieux qu'ils connaissent, souvent près de leur résidence, puisqu'ils sont moins expérimentés. Cette situation pourrait expliquer en partie pourquoi ils reviennent très souvent avec les policiers, qui savent où les chercher et peuvent, par conséquent, les ramener plus

rapidement au centre de réadaptation.

En ce qui concerne les *Fugueurs uniques*, leurs fugues habituellement de longue durée peuvent être considérées comme plus risquées par rapport à celles de courte durée et représenter ainsi un facteur supplémentaire de vulnérabilité [Lebon, 2016; Tremblay et Tétreault, 2016]. Puis, les fugues de longue durée demandent davantage de préparation [Hamel, 2012]. Hamel constate que la première fugue est habituellement de courte durée, ce qui laisse penser que les *Fugueurs uniques* du portrait n'en sont pas à leur toute première fugue. En contrepartie, les fugueurs de ce profil semblent garder le contact avec leurs parents ou quelqu'un d'autre puisqu'ils reviennent souvent accompagnés. Il est même plausible qu'ils résident chez un proche ou une connaissance durant leur fugue.

Les *Fugueurs retardataires*, bien que fuguant aussi de façon occasionnelle, présentent des caractéristiques moins préoccupantes. En effet, leurs fugues sont de courte durée, ils reviennent très majoritairement d'eux-mêmes au centre de réadaptation et ils sont parmi les plus vieux des fugueurs. De plus, aucun des adolescents de ce profil n'a été hébergé en unité d'encadrement intensif et, comparativement aux autres profils, ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir été hébergés dans un foyer de groupe. Bref, il semble que dans certains cas, leur situation de fugue puisse aussi être définie comme un retard au retour d'une sortie autorisée. Ce type de fugue pourrait, chez certains, être une manifestation comportementale d'un besoin d'autonomie.

Enfin, les *Fugueurs chroniques* sont ceux qui semblent les plus ancrés dans la fugue : ils fuguent à répétition et risquent de commettre une longue fugue un jour ou l'autre. La répétition de leurs fugues, même de courte durée, paraît annonciatrice d'une problématique particulière et doit être prise au sérieux. Effectivement, les données sur les jeunes de ce profil montrent bien qu'ils ont tendance à avoir fugué à répétition, pendant des durées très variées, et qu'ils ont fini par faire une fugue de plus de 72 heures. Il est probable qu'ils acquièrent une certaine expérience de la fugue, qu'ils se créent des repères ou des contacts dans la rue au fil de leurs fugues et qu'enfin, ils soient en mesure de partir pour une longue période. On peut aussi penser que chez ces jeunes, la fugue est un moyen de résoudre une diversité de problèmes [Hamel, 2012], ce qui expliquerait les durées aussi variées.

Bien que la fugue soit un phénomène aussi diversifié que les fugueurs et leurs fugues, certains éléments communs ont pu être dégagés et permettre des regroupements. Afin d'étayer ce portrait, il serait intéressant de poursuivre ces analyses en y intégrant des éléments liés aux caractéristiques du jeune, telles que les motifs de placement, la trajectoire de services et des informations portant sur les activités délictueuses durant la fugue.

2.3.3 Des fugues de durée relativement courte mais une proportion importante de fugueurs qui quittent pour longtemps

La majorité des fugues sont de courte durée. Elles sont principalement de moins de 24 heures, et même de moins de huit heures. En étant absents pour de courtes durées, les jeunes se mettent généralement moins à risque [Tremblay et Tétreault, 2016]. Certains peuvent quand même s'exposer à certains risques, mais il est probable que les dénonciations permettent alors d'assurer un retour plus rapide au lieu d'hébergement. Sachant qu'une majorité de fugues sont dénoncées, il semble que la pratique de mobiliser rapidement les autorités policières augmente la possibilité de ramener un jeune en fugue.

Les résultats ont toutefois aussi révélé que parmi les jeunes qui fuguent, ceux qui le font au moins une fois pour une période de plus de 72 heures sont assez nombreux (plus du tiers). Ils sont davantage à risque de se retrouver dans des situations problématiques ou de se mettre en danger [Lebon, 2016]. Le Service de police de la ville de Laval (SPVL) a d'ailleurs démontré que les filles qui sont impliquées dans des activités de prostitution sont celles dont les fugues durent le plus longtemps (en moyenne 24,4 jours). Il est ainsi rapporté que ce n'est pas tant la fréquence que la durée de leurs fugues qui permet de les distinguer de celles qui ne sont pas impliquées dans de telles activités [Tremblay et Tétreault, 2016]. Une partie de nos résultats confirment d'ailleurs ceux du SPVL; nous avons pu constater que les *Fugueurs chroniques*, dont la fugue la plus longue est généralement de plus de 72 heures, reviennent régulièrement accompagnés de policiers.

2.3.4 Des nuances à apporter aux fugues de courte durée

Les fugues de courte durée se distinguent particulièrement des autres en raison des réalités diverses qu'elles représentent. Dans un premier temps, les résultats sur les taux par CISSS et CIUSSS ont permis de constater que les fugues de très courte durée (moins d'une heure) ne sont pas saisies de façon uniforme dans l'ensemble du Québec, puisqu'elles représentent de 3 % à 45 % des fugues selon les CISSS et CIUSSS. Certains CISSS et CIUSSS semblent les enregistrer de façon systématique, alors que d'autres utilisent probablement davantage la possibilité prévue dans le *Cadre normatif* de se rétracter à l'intérieur de la première heure de fugue. Ces différences font en sorte que les taux de fugues de courte durée varient beaucoup d'un CISSS ou CIUSSS à un autre.

Dans un deuxième temps, le profil des *Fugueurs retardataires* confirme que certaines fugues de courte durée pourraient plutôt être qualifiées de retards. Les jeunes hébergés en centre de réadaptation doivent se soumettre à des horaires stricts, comme des heures de retour de sortie bien définies. Un retard peut donc être comptabilisé comme une fugue, surtout s'il est de plus d'une heure. Contrairement à un jeune vivant dans son milieu familial qui serait considéré par son parent comme étant en retard, l'adolescent retardataire qui est hébergé en centre de réadaptation est considéré comme étant en fugue.

Enfin, dans un troisième temps, on constate que les fugues de courte durée peuvent aussi être problématiques, particulièrement si elles sont faites de façon répétitive (comme chez les *Fugueurs chroniques*). Elles seraient alors l'expression de motivations différentes, telles qu'un acte de révolte, un besoin d'autonomie, un désir de changement, une recherche de solution, une croyance en un meilleur bien-être ailleurs, ou liées à d'autres problématiques [Fredette et Plante, 2004].

Ces résultats soulignent l'importance de faire une réflexion sur le sens de la fugue avec le jeune à son retour, ainsi qu'il est proposé dans le *Guide sur les pratiques*. Cette stratégie permettrait de distinguer les fugues qui en sont bel et bien de celles qui ressemblent davantage à des retards. Sur le plan clinique, ces distinctions permettront de déterminer les moyens appropriés pour répondre à la problématique de chacun. Sur le plan statistique, elles contribueront à une plus grande uniformité de la saisie des fugues dans le système PIJ et, par conséquent, à un portrait encore plus réaliste de la situation.

2.3.5 Des fugues qui varient dans le temps et dans l'espace

Les résultats montrent que les fugues varient d'une saison à l'autre et d'un CISSS ou CIUSSS à l'autre. Nous avons d'abord constaté que le taux de fugues varie à différents moments de l'année. Certains mois sont effectivement moins propices à la fugue : il y en a un peu moins l'hiver que le reste de l'année. Le mois qui se différencie le plus est celui de décembre. Les températures hivernales au Québec et les festivités du temps des Fêtes peuvent dissuader les jeunes de partir en fugue. D'un côté, il est probable que les jeunes aient davantage de sorties autorisées et planifiées pour Noël que durant le reste de l'année et qu'ils ressentent moins le besoin de fuguer s'ils veulent avoir la possibilité de retrouver leur famille et leurs amis. D'un autre côté, il est possible qu'ils évitent de fuguer plus tôt en décembre pour ne pas risquer que leurs sorties prévues à la fin du mois soient annulées.

Au printemps, le taux de fugues augmente énormément. Cette période de l'année coïncide souvent avec la révision des mesures, dont celles concernant l'hébergement. Certains jeunes, par exemple, peuvent alors réagir à l'extension de leur période d'hébergement par un comportement de fuite. Aussi, la période de la fin de l'année scolaire peut être propice à une augmentation des fugues. Les températures clémentes et ensoleillées du printemps québécois peuvent aussi donner envie aux adolescents de sortir de leur milieu de vie sans autorisation ou d'allonger une sortie autorisée pour profiter du beau temps.

À l'automne, le taux de fugues est également relativement élevé. Il est probable que le taux d'occupation dans les centres de réadaptation soit plus élevé à cette période de l'année, comme il est observé dans certains CISSS et CIUSSS. L'étude de Byrne [2012] rapporte que lorsque les foyers de groupe sont remplis, les tensions et l'anxiété sont plus élevées chez les adolescents. On peut ainsi penser que les tensions sont plus grandes entre les jeunes dans ces circonstances, ou lorsque les intervenants ont moins de temps à consacrer à chaque jeune. Cela pourrait être un facteur précipitant la fugue de certains jeunes. Cette hypothèse devra toutefois être étudiée de manière plus approfondie.

Pour ce qui est de la période estivale, on observe la situation inverse : il y a moins de fugues mais aussi moins de jeunes dans les centres de réadaptation. À cette période, les tensions entre les jeunes sont moindres, les intervenants plus disponibles et la programmation des unités de vie est plus variée et moins contraignante. Ces éléments peuvent contribuer à rendre le milieu d'hébergement plus attrayant.

Par ailleurs, les fugues varient d'un CISSS ou CIUSSS à l'autre. De façon générale, le phénomène de la fugue chez les jeunes hébergés en unité de vie et en foyer de groupe se manifeste de façon plus importante dans les CISSS et CIUSSS situés dans de grands centres urbains. Le CISSS de l'Outaouais est celui dans lequel le taux de fugues par 100 jeunes hébergés est le plus élevé. Outre le fait que Gatineau est la quatrième plus grande ville au Québec, les motifs expliquant cette variation à la hausse demeurent à explorer. Quant au CISSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, qui compte également un grand centre urbain, il se distingue au contraire par son taux de fugues particulièrement bas contrairement aux autres CIUSSS et CIUSSS situés dans des régions plus urbaines. Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue présente un taux de fugues élevé, mais les hypothèses expliquant cette tendance restent à valider.

Deux autres CISSS et CIUSSS obtiennent des résultats qui suscitent un questionnement : le CISSS du Bas-St-Laurent et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Dans la première, le taux de fugues est plutôt élevé. On a toutefois constaté que près de la moitié des fugues saisies y sont de moins d'une heure, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des autres CISSS et CIUSSS. Les fugues

de courte durée seraient donc enregistrées de façon plus systématique dans ce CISSS. Dans le *Cadre normatif*, il est d'ailleurs mentionné que dans « toute situation où lors d'un non-retour de sortie autorisée on ne peut, dans un délai d'au plus une heure, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue » [MSSS, 2010b, p. 5]. Cette situation y semble prise plus au pied de la lettre qu'ailleurs puisqu'il est aussi mentionné que « Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations » [MSSS, 2010b, p. 5].

Ces variations dans le temps et dans l'espace ont été présentées de façon distincte, mais il est probable qu'elles s'influencent mutuellement. Il est possible que les variations dans le temps soient différentes d'un CISSS ou CIUSSS à l'autre. L'objectif étant de présenter un portrait général, les acteurs des CISSS et CIUSSS qui sont interpellés par la problématique de la fugue pourraient analyser davantage les résultats qui leur sont propres, afin de mettre de l'avant les interventions appropriées.

3 PORTRAIT DES PRATIQUES CLINIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Cette section présente les pratiques cliniques et organisationnelles en vigueur dans les différents CISSS et CIUSSS du Québec en lien avec la fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation. Les éléments en lien avec les activités de diffusion et d'implantation du *Guide sur les pratiques* mises en œuvre dans les différents CISSS et CIUSSS du Québec sont d'abord exposés. Puis, l'actualisation des principes et des pistes d'action du *Guide sur les pratiques* dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS est analysée au regard des programmes et des activités cliniques répertoriés.

3.1 Méthodologie

Pour procéder à l'élaboration du présent portrait, différentes sources d'information ont été utilisées.

- En mars 2016, le MSSS a réalisé une consultation auprès des DPJ et autres directeurs concernés sur la situation des fugues des jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation. Le document synthèse compilant les résultats de cette consultation a été examiné.
- Les documents produits dans le cadre de cette consultation par chacun des répondants des différents CISSS et CIUSSS du Québec, ont également été consultés.
- Afin de personnaliser et de bonifier l'information colligée lors de la consultation du MSSS, un sondage et des entretiens téléphoniques avec des répondants des différents CISSS et CIUSSS du Québec ont été réalisés en septembre 2016. Cette démarche a permis de réunir une documentation abondante et variée décrivant les services, les programmes spécifiques et les modalités de collaboration avec les partenaires qui sont relatives à l'intervention en matière de fugues.
- La collaboration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CISSS de la Montérégie-Est et du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ayant tous mis au point des programmes/projets touchant directement ou indirectement à la fugue, a été sollicitée. Ces établissements ont rédigé un court texte sur leurs programmes et projets respectifs, qu'ils ont complété par l'envoi d'écrits les présentant de façon plus détaillée.

Il est à noter que ce portrait fait ressortir principalement les pratiques ayant cours dans les CISSS et les CIUSSS, étant donné que ce sont ces pratiques qui ont spécifiquement fait l'objet de la démarche de consultation. Les interventions réalisées par les établissements scolaires et les corps policiers n'ont pas été recensées dans cette étude. Par ailleurs, seules les interventions entreprises par les partenaires communautaires en collaboration avec les CISSS et les CIUSSS ont été considérées. L'expertise et la nécessité de ces actions doivent toutefois être soulignées, car la complémentarité des services communautaires et publics est essentielle pour offrir aux jeunes fugueurs un filet de protection efficace.

3.2 Résultats : La diffusion et l'implantation du *Guide sur les pratiques*

Le *Guide sur les pratiques* a d'abord été diffusé le 15 novembre 2014, lors d'une présentation nationale conjointe du MSSS et de l'ACJQ. Les agences régionales de santé et de services sociaux d'alors avaient reçu le mandat de rassembler les acteurs intéressés : centres jeunesse, policiers et organismes communautaires jeunesse. Un document de présentation a été mis à la disposition des participants pour soutenir la diffusion du *Guide sur les pratiques*. Dans le cadre du sondage et des entretiens téléphoniques réalisés auprès des répondants des différents CISSS et CIUSSS, la façon dont chacune d'entre elles a diffusé et implanté le *Guide sur les pratiques* a été explorée.

Tous les CISSS et CIUSSS ont réalisé des activités de diffusion et d'appropriation du *Guide sur les pratiques* sous diverses formes : présentations lors des réunions cliniques des équipes de réadaptation internes, demi-journées de sensibilisation pour présenter le contenu et réaliser des exercices pratiques à partir d'histoires de cas visant le transfert des connaissances, activités conjointes avec les intervenants et les partenaires pour développer une vision commune, etc. Trois des établissements ont élaboré leur propre document pour soutenir la présentation du *Guide sur les pratiques*, en y incluant des vignettes cliniques favorisant l'intégration dans la pratique. De façon générale, les équipes de réadaptation interne ont bénéficié plus largement de la diffusion du guide par des activités d'intégration (vignettes cliniques, discussions de cas, etc.).

Les principes du *Guide sur les pratiques* ont également été présentés à la majorité des équipes psychosociales, regroupant les intervenants dispensant les services psychosociaux et, dans la plupart des cas, détenant la responsabilité du mandat de protection du jeune dans le cadre de l'autorisation émise par le DPJ en vertu de ses responsabilités générales et exclusives⁴¹. Ce sont les gestionnaires et les professionnels responsables du soutien clinique des établissements qui ont porté la diffusion et l'appropriation du guide, dans le but de soutenir l'adoption de sa philosophie, de même que la compréhension de la problématique, des principes et des pistes d'action et d'intervention prônés.

Quatre CISSS et CIUSSS ont formalisé une démarche d'implantation et élaboré un plan d'action. De façon générale, on y retrouve des stratégies, des objectifs, des échéanciers et des personnes responsables de la diffusion, de l'appropriation, de l'application et du suivi du *Guide sur les pratiques*.

Six autres CISSS et CIUSSS ont eu recours à différents moyens pour assurer l'évolution des pratiques. Par exemple, le CISSS de Laval a élaboré un processus d'accompagnement clinique en lien avec la problématique de la fugue. Plusieurs CISSS et CIUSSS utilisent un aide-mémoire « Avant - Pendant - Après la fugue » (annexe C). Dans d'autres CISSS et CIUSSS, des guides de soutien à la pratique ont été révisés. Le « Guide d'accompagnement pour l'éducateur lors d'un comportement de fugue » du CISSS du Bas-Saint-Laurent en est un exemple⁴². Finalement, certains CISSS et CIUSSS ont animé des discussions cliniques sur la thématique de la fugue au cours d'études de cas pour lesquelles la grille d'analyse d'évaluation du risque du *Guide sur les pratiques* a été utilisée.

Hormis les activités d'appropriation et de suivi ci-haut mentionnées, aucun des répondants n'a mentionné offrir des formations spécifiques sur la fugue. C'est par le soutien clinique, la

⁴¹ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), articles 32 et 33.

⁴² Tous les documents cités dans cette section, ainsi que les autres documents transmis par les répondants des CISSS et CIUSSS sont cités à l'Annexe B – Répertoire de la documentation transmise.

supervision, les études de cas et les discussions d'équipe que la compréhension du phénomène, les pistes d'intervention et le développement des compétences sont approfondis.

3.3 Résultats : Les pratiques actuelles

Dans le cadre de la collecte de données, les pratiques cliniques et organisationnelles actuelles en matière de fugues dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation ont été explorées.

3.3.1 L'intervention dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation

Les répondants ont identifié le modèle psychoéducatif comme fondement de l'intervention en réadaptation. Le *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ*, publié par le MSSS en 2013, le reconnaît comme tel. Ce modèle vise « la reprise ou la poursuite du développement d'une personne en travaillant à recréer des liens positifs entre celle-ci, sa famille et son milieu » [MSSS, 2013, p. 24]. Il est construit à partir de trois dimensions : « Il s'agit des opérations professionnelles, des schèmes relationnels et de la structure d'ensemble. L'intervention est conçue comme un système actif en interaction avec d'autres systèmes. Ce système d'ensemble est constitué d'éléments dynamiques structurants et structurés de manière à stimuler l'activité de la personne en vue d'atteindre les objectifs poursuivis » [MSSS, 2013, p. 24].

La fugue étant une des difficultés comportementales observées chez les jeunes hébergés en foyer de groupe et en unité de vie des centres de réadaptation, peu de programmes spécifiques à cette problématique sont répertoriés. Les programmes existants visent plutôt l'ensemble des difficultés comportementales vécues par ces jeunes, dont la fugue fait partie. Les comportements multiproblématiques sont des symptômes du profil clinique complexe qui caractérise ces jeunes. Problèmes de santé mentale, dépendances, violence, intimidation, abandon, négligence en constituent quelques éléments; dans la majorité des cas, plusieurs d'entre eux se conjuguent. Les répondants insistent sur l'importance d'adopter une approche individualisée pour chaque adolescent, basée sur une évaluation approfondie de ses besoins, afin d'offrir des services adaptés. Le plan d'intervention/plan de services individualisé (PI/PSI) est l'outil privilégié pour planifier l'intervention.

3.3.2 Les programmes et projets relatifs à la problématique de la fugue

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal⁴³ a retenu la problématique de la fugue comme un de ses défis dans la planification stratégique 2011-2015. Un mandat a été confié au Centre d'expertise en délinquance et troubles de comportement, qui a mis sur pied un comité de pilotage où des jeunes, des intervenants, des gestionnaires et des chercheurs ont travaillé ensemble pour concevoir des outils d'intervention innovants. Cette démarche, nommée « Agir sur le phénomène de la fugue » et visant le développement de pratiques prometteuses en matière de fugues, a retenu 18 projets d'action touchant à la problématique globale de la fugue

⁴³ Pour assurer la fluidité du texte et une meilleure compréhension, les établissements seront nommés par leur nom actuel, soit les CISSS ou les CIUSSS. Nous sommes toutefois conscients du fait que ces nouvelles appellations sont survenues en 2015, à la suite de l'adoption du projet de loi 10. Les programmes et projets rapportés ici ont en grande partie été élaborés par les établissements appelés *centres jeunesse*.

et non spécifiquement aux fugueurs chroniques. Ces projets se répartissent dans un schéma d'ensemble élaboré en fonction de moments d'intervention et de cibles d'action (annexe C). Trois moments d'intervention ont été déterminés : (1) avant la fugue pour agir en prévention; (2) pendant la fugue dans une optique de réduction des risques et (3) après la fugue afin d'éviter la récurrence. Puis, six cibles ressortent comme devant être considérées à travers ce continuum temporel : le jeune, les pairs, les parents, l'équipe milieu, les collaborateurs et les partenaires.

La démarche « Agir sur le phénomène de la fugue » fait l'objet d'un processus de suivi et d'évaluation continue. Le bilan de mars 2015 rapportait certains constats, dont le début d'un changement de culture qui dénote une volonté d'intervenir autrement, d'innover, d'être créatif et d'accompagner le jeune dans la compréhension du sens de sa fugue. Par ailleurs, il est à souligner que les projets d'action n'ont pas tous connu le même rythme d'avancement. Certains ont été élaborés mais n'ont pas été mis en œuvre, alors que d'autres ont été expérimentés et sont prêts à être déployés sur le terrain. À la suite de ces constats, la démarche s'est poursuivie, afin de permettre l'actualisation de l'ensemble des projets d'action prévus initialement.

Dans la région de Québec, un comité régional a été formé pour agir de manière concertée sur la problématique de la fugue. Il réunit le CIUSSS de la Capitale-Nationale, le CISSS Chaudière-Appalaches, les services de police de la ville de Québec, les services de police de la ville de Lévis, les organismes communautaires, la Maison Dauphine, le SQUAT Basse-Ville et le Projet d'intervention prostitution Québec (PIPQ). À partir de leurs travaux, un plan d'action ayant pour but de tisser un filet de sécurité autour des jeunes en fugue a été élaboré. Le Groupe de projets et de soutien (GPS) pour les jeunes fugueurs récidivistes suivis dans les milieux de réadaptation du CIUSSS de la Capitale-Nationale en émane et a fait l'objet d'une évaluation. Ce projet, qui offre aux adolescents d'autres solutions que la fugue en leur permettant d'expérimenter des activités en fonction de leurs intérêts, tente ainsi de les motiver, de leur faire vivre des réussites et de les amener à développer un sentiment d'appartenance.

L'évaluation du projet GPS a permis de faire certains constats. On rapporte que les fugueurs récidivistes peuvent davantage s'identifier à un groupe d'appartenance, vivre des expériences leur donnant l'occasion de se dépasser et de développer de nouvelles relations avec le personnel de l'établissement où ils sont hébergés et les intervenants du milieu. Une diminution du nombre de fugues et de la durée de celles-ci a également été notée. Finalement, il ressort que des liens se sont créés entre les intervenants du réseau communautaire et ceux des établissements, favorisant une meilleure connaissance mutuelle des services offerts et le tissage d'un filet de protection plus serré autour des jeunes fugueurs.

Les projets du CIUSSS de la Capitale-Nationale et du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont en commun la volonté de faire autrement et d'innover. Ces deux initiatives se caractérisent par le fait d'être basées sur des connaissances scientifiques jumelées à l'implication des jeunes et des intervenants terrain dans la détermination des besoins et l'exploration des stratégies à mettre de l'avant. Même si leurs activités respectives diffèrent, chacune d'elles vont dans le sens des recommandations du *Guide sur les pratiques*.

Au CISSS de la Montérégie-Est, le projet « Mobilis - Contrer l'exploitation sexuelle des jeunes par les gangs de rue » ne porte pas spécifiquement sur la problématique de la fugue, comme son nom l'indique. Toutefois, la clientèle des jeunes fugueurs étant considérée comme particulièrement à risque d'exploitation sexuelle, une attention spéciale lui est accordée. Le CISSS de la Montérégie-Est est partie prenante de ce projet en partenariat avec les policiers et les organismes communautaires du secteur. Bien qu'il n'ait pas été évalué formellement, il a permis la mise en place d'un réseau organisé d'échange d'informations sur les gangs de rue afin

d'agir en prévention, en intervention et en répression du phénomène. Les personnes consultées indiquent que la mise en commun des informations et des expertises de chaque partenaire a permis de faire condamner la totalité des proxénètes ayant fait l'objet d'accusations criminelles.

La région de Québec s'est aussi dotée en 2005 d'un regroupement nommé « Table régionale de Québec sur l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile ». Elle regroupe des intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale, des milieux policiers, des organismes communautaires et des commissions scolaires. Son objectif général est de développer une expertise afin de mettre en place un filet de sécurité régional en prévention de l'exploitation sexuelle et de la prostitution juvénile.

Finalement, les travaux de Hamel [2012] ainsi que les travaux d'élaboration du *Guide sur les pratiques* [MSSS, 2014] ont mené à la création d'un site Web⁴⁴. S'adressant aux jeunes, aux parents et aux intervenants, cette plate-forme fournit de l'information pour favoriser la compréhension du phénomène, des moyens pour y faire face, une liste des ressources disponibles et des données de recherche.

Bien que très différents dans leurs objectifs et la nature de leurs activités, les projets susmentionnés sont des exemples concrets de la force de la concertation et de la contribution des partenaires pour arriver à des résultats, qui vont dans le sens des recommandations énoncées dans le *Guide sur les pratiques*.

3.3.3 Le continuum temporel

Le *Guide sur les pratiques* établit clairement le continuum temporel « avant-pendant-après la fugue », qui constitue les étapes de l'intervention, auxquelles des activités cliniques sont associées. Ce continuum semble bien intégré dans la pratique, et des moyens ont été mis en place pour actualiser les pistes d'action et d'intervention recommandées.

3.3.3.1 Avant la fugue

Dès son admission en foyer de groupe ou en unité de vie, le jeune est accueilli de façon personnalisée pour favoriser la création d'une relation significative. Ses besoins et son histoire personnelle sont évalués afin de mettre en place les services appropriés à la situation. Dans quelques CISSS et CIUSSS, les formulaires d'admission en réadaptation ont été modifiés pour documenter spécifiquement l'historique et le risque de fugue parmi les problèmes justifiant la demande d'hébergement. Des photos sont prises à l'arrivée, ce qui facilite la recherche du jeune en cas de fugue. Les lieux sont aménagés pour offrir un milieu de vie sécuritaire.

L'évaluation du risque de fugue

Différents outils ont été conçus pour évaluer le risque de fugue ou la vulnérabilité du jeune pendant une fugue. Le CISSS de la Montérégie-Est, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le CISSS de Laval collaborent actuellement à la validation scientifique d'un outil intitulé « Guide d'évaluation du risque de fugue en internat », dans le cadre des travaux de doctorat de madame Julie Ste-Marie, supervisés par monsieur Denis Lafortune de l'Université de Montréal.

D'autres outils ont été mis au point dans certains CISSS et CIUSSS pour soutenir la pratique et la prise de décision. Par exemple, le CISSS de Laval a élaboré un guide à l'intérieur duquel se retrouvent les outils suivants, inspirés de la littérature existante : « Outil historique de fugues »

⁴⁴ Jeunes en fugue, disponible à : www.jeunesenfugue.ca.

et « Outil d'estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue ». Ces deux outils s'utilisent de manière séquentielle, c'est-à-dire que le premier documente l'historique de fugues d'un jeune et le deuxième cible les jeunes identifiés avec le premier outil comme « fugueur à environnement à risque » ou « fugueur à haut risque ».

Dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS, lorsque le risque de fugue est détecté chez un jeune, l'encadrement est augmenté. À certains endroits, un code de couleur sur le risque de fugue est placé sur le tableau des éducateurs à l'intérieur de leur poste de travail. On tente de rendre plus difficile le passage à l'acte par différents moyens, tels que rapprocher la chambre du jeune considéré à risque du poste des éducateurs, par exemple. La recherche des besoins non comblés suscitant l'envie de fugue est faite avec le jeune. Des solutions autres que la fugue sont explorées avec lui et des moyens d'apaisement sont proposés. Par exemple, on peut offrir au jeune une activité artistique ou sportive lui permettant de s'exprimer ou de se défouler, un moment d'écoute et de discussion avec une personne significative ou, encore, l'accès à une salle d'apaisement.

L'intervention clinique

La prévention des fugues est l'objet d'une préoccupation importante dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation. Le sujet est à l'ordre du jour des réunions cliniques hebdomadaires; des stratégies individualisées pour chaque jeune à risque sont établies pour éviter le passage à l'acte. Dans certains centres de réadaptation, un outil évolutif établissant les risques et les besoins des jeunes hébergés est utilisé afin d'obtenir un portrait clair du groupe. Les informations sont consignées dans un journal de bord pour assurer le transfert d'informations d'un quart de travail à l'autre et entre les éducateurs et les agents d'intervention. Au CISSS de la Montérégie-Est, les gestionnaires de tous les niveaux concernés disposent d'un tableau de bord faisant en sorte qu'ils sont informés en temps réel de la situation des fugues dans leur établissement.

Selon les propos recueillis auprès de répondants, la programmation clinique est structurée et basée sur différentes approches. Les approches cognitive-comportementale, motivationnelle et de médiation sont celles qui sont principalement citées. Les activités basées sur ces approches visent à outiller l'adolescent aux prises avec des difficultés comportementales graves et persistantes pour qu'il puisse développer des moyens mieux adaptés pour répondre à ses besoins, qu'il parvienne à entrer en relation avec les autres et à fonctionner dans les différentes sphères de sa vie.

La programmation quotidienne et les activités cliniques sont adaptées aux besoins des jeunes. Même si elles ne sont pas toutes conçues pour répondre spécifiquement à la problématique de la fugue, les thématiques abordées concernent le développement d'habiletés sociales, la communication, la régulation de la colère, la gestion du stress et des émotions, la résolution de problèmes, la sexualité et les drogues. Les adolescents y sont adressés en fonction de leurs besoins et des objectifs de leur PI/PSI. Le défi, dans un contexte de groupe, est d'établir une relation significative avec chaque jeune et de l'accompagner dans son cheminement et la mise en place d'outils, de services et de solutions à ses comportements inappropriés, incluant la fugue.

À titre d'exemple d'application de l'approche cognitive comportementale, le CISSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a conçu le « Programme d'aide au développement et à l'apprentissage des habiletés sociales, 2013 ». Finalement, la participation des jeunes aux activités de la communauté, telles que des tournois sportifs ou des activités culturelles, est en

plus favorisée, lorsque c'est possible en fonction de la situation, afin qu'ils se sentent intégrés à la communauté, moins stigmatisés et différents des autres jeunes de leur âge.

D'autres activités de sensibilisation et de prévention s'adressent aux adolescents à risque d'être touchés par les problèmes de la rue : violence, consommation, criminalité, exploitation sexuelle. En fonction de leurs besoins, les jeunes sont dirigés vers l'une ou l'autre de ces activités thématiques. Les filles participent davantage à des ateliers sur l'exploitation sexuelle, tandis que les garçons à des ateliers sur la violence et la criminalité. Il est donc essentiel de bien évaluer la situation et les besoins de chaque jeune hébergé en foyer de groupe ou en unité de vie des centres de réadaptation, afin d'offrir des services adaptés et porteurs de sens pour agir sur les causes à l'origine de l'hébergement.

Au CISSS de Laval, un « Guide pour la planification et la gestion des sorties autorisées pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe » a été élaboré. Il établit les principes à respecter et situe le rôle de chacune des parties (jeune, parents, intervenant social, éducateur). Au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, un formulaire « Contrat de sortie », précisant les objectifs de la sortie, les moyens, les imprévus et les façons d'y faire face et incluant un bilan de la sortie par le jeune et ses parents, est utilisé.

Au CISSS de l'Outaouais, des activités de réflexion ont été construites sur le thème de la fugue. Il s'agit de vignettes cliniques que les éducateurs utilisent dans leur animation auprès de groupes de jeunes afin de les faire réfléchir aux conséquences de leurs choix et de les amener à trouver des solutions autres que la fugue.

Même si, dans l'ensemble, ces programmes, procédures ou interventions n'abordent pas tous spécifiquement la problématique de la fugue, ils constituent assurément un facteur de protection, puisqu'un jeune engagé dans une démarche de réadaptation et impliqué dans une programmation clinique répondant à ses besoins est beaucoup moins à risque de fugue puisqu'il participe à la réalisation de son projet de vie.

À cet égard, plusieurs répondants ont affirmé qu'un adolescent sans projet de vie clair et réaliste est davantage à risque de fugue ou de manifestations comportementales problématiques, car ses perspectives d'avenir peuvent l'insécuriser et le démobiliser. Cela est reconnu dans le cadre de référence « Pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation », « Un avenir sans projet est une situation sans avenir » ainsi que « Chaque individu, dans le passage de l'enfance à l'âge adulte, est appelé à prendre un rôle de plus en plus actif dans son propre projet de vie » [MSSS, 2013, p. 31]. Le Programme Qualification des jeunes (PQJ), implanté dans tous les CISSS et CIUSSS, permet d'accompagner les jeunes dont le projet de vie privilégié est axé sur l'autonomie. Le programme s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans et plus hébergés en centre de réadaptation qui ont des besoins spécifiques et pour lesquels une réintégration du milieu familial n'est pas envisagée. Ces adolescents présentent des facteurs de risque associés à une trajectoire de vulnérabilisation susceptible d'entraver leur insertion sociale et professionnelle. Ce programme spécifique offre aux jeunes un suivi particulier allant au-delà des services réguliers offerts en réadaptation, afin de les accompagner dans les défis que présente la préparation au passage à la vie adulte. Le PQJ cible le développement d'un réseau social et de soutien favorisant le lien avec des personnes significatives pouvant être présentes dans la préparation à la vie autonome et le développement de la qualification en vue de l'entrée sur le marché du travail [Goyette et Morin, 2010]. Bien que ce programme ne s'adresse pas à tous les fugueurs mais bien à un groupe spécifique d'adolescents, en se basant sur une évaluation des besoins des jeunes, certains fugueurs pourraient en bénéficier.

Le plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) vise à accorder une place plus importante à la préparation du passage à la vie adulte chez les jeunes, plus particulièrement ceux présentant des facteurs de vulnérabilité. L'outil PCA s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans bénéficiant des différents services de soutien et d'aide à la jeunesse, qui peuvent faire de l'accompagnement en préparation au passage à la vie adulte. Il s'agit d'un questionnaire qui permet de tracer un portrait situant le jeune par rapport à son autonomie sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, résidentielle et relationnelle, de définir son projet de vie et les ressources disponibles pour y parvenir. Ce portrait permet ensuite de dégager des pistes d'action concrètes et d'entreprendre des démarches vers la réalisation des projets ciblés [Association des centres jeunesse du Québec, 2010].

Le programme « J'ai 17 ans, j'ai mon plan », du CISSS de la Montérégie-Est, illustre bien un modèle d'opérationnalisation du PCA. Ce programme propose une démarche structurée ciblant les jeunes de 16 ans et plus pour qui un placement en centre de réadaptation jusqu'à l'âge de la majorité est prévu pour assurer à chacun de planifier son passage vers la vie adulte. Il s'agit d'une démarche rigoureuse pour parvenir au développement d'un projet de vie. Le projet de vie est clarifié et le PI/PSI est révisé pour faire en sorte que le jeune soit outillé pour son passage à la vie adulte. Au moins un objectif doit se retrouver dans chacune des sphères suivantes : socioprofessionnelle, résidentielle et relationnelle. La démarche prend appui sur le PCA. Un guide de soutien à l'élaboration d'un plan d'intervention basé sur une étude de cas intitulée « J'ai 17 ans, j'ai mon plan » est disponible. Le jeune, ses parents et tous les intervenants impliqués participent à la démarche. Ce programme ne s'adresse donc pas spécifiquement aux jeunes fugueurs mais pourrait, pour certains d'entre eux, représenter un levier d'intervention les mobilisant dans une démarche de réadaptation, tout en misant sur un facteur de protection.

L'intervention auprès des parents

Les parents des jeunes hébergés dans les foyers de groupe et les unités de vie des centres de réadaptation sont impliqués dans l'intervention pour la prise de décisions, la détermination des solutions et l'échange d'informations à travers le maintien de contacts réguliers et constants. Dans certains CISSS et CIUSSS, des programmes visant à développer les habiletés parentales et à recréer ou consolider le lien et la relation avec leur enfant sont offerts aux parents des jeunes hébergés. Par exemple, au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, le programme « J'en barque » est une intervention de groupe menée auprès des parents d'adolescents hébergés en réadaptation et visant à renforcer la relation parents-jeune et à développer les habiletés parentales. Par la suite, le programme « Les liens naturels » peut leur être offert en continuité. On vise alors une consolidation des acquis, en utilisant l'aventure thérapeutique comme levier d'intervention.

La concertation entre les intervenants impliqués et avec les partenaires

Selon les propos recueillis, les intervenants concernés par la situation d'un jeune se concertent pour prévenir la fugue et assurent une bonne circulation de l'information entre eux. Ils bénéficient d'un soutien clinique, par l'intermédiaire de discussions de cas, de mécanismes de révision ou de consultations de l'équipe de santé mentale qui, entre autres, permettent de développer une vision et une compréhension communes et, ainsi, d'intervenir de façon cohérente.

Dans certains CISSS et CIUSSS, des liens étroits sont établis avec les organismes communautaires et se traduisent par des projets communs de sensibilisation, de prévention et d'intervention visant à tisser un filet de protection autour des jeunes. Le projet « GPS » du CIUSSS de la Capitale-Nationale, précédemment décrit, en est un parfait exemple. Les jeunes participent à des

activités permettant de s'identifier à un groupe d'appartenance et de vivre des expériences leur donnant l'occasion de se dépasser. La présence et la participation des représentants des organismes communautaires, soit le SQUAT Basse-Ville, la Maison Dauphine et le Projet Intervention Prostitution Québec, permettent d'une part aux jeunes de créer des liens significatifs avec ces intervenants et, d'autre part, de tisser un filet de protection advenant une situation de fugue. Bien qu'il touche plus spécifiquement à l'exploitation sexuelle, le projet Mobilis de la Montérégie-Est est également un exemple de concertation et de travail de collaboration.

Dans plusieurs régions, une collaboration est établie avec les corps policiers pour agir en prévention des fugues. Les policiers jeunesse ou communautaire vont rencontrer les jeunes hébergés dans les foyers de groupe et unités de vie des centres de réadaptation pour les informer des différents dangers liés aux drogues, à la criminalité, aux gangs de rue et à l'exploitation sexuelle. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a mis au point une activité intitulée « Je ne suis pas à vendre » visant la prévention de la prostitution. Le CISSS et le corps policier de Laval offrent maintenant conjointement des services dans le cadre d'un nouveau projet lié à la prévention de l'exploitation sexuelle.

Afin d'informer les jeunes des endroits où ils peuvent s'adresser, une carte des ressources en cas de fugue a été réalisée et est disponible dans huit régions du Québec. Elle fournit de l'information sur les diverses ressources offrant des services touchant différentes problématiques (suicide, violence, agression sexuelle, etc.) et les ressources disponibles (lignes d'écoute, hébergement, etc.). La collecte de données n'a toutefois pas permis de préciser à quel moment cette carte est remise à l'adolescent ni comment elle est utilisée.

À la lumière de ce qui précède, le constat est que la préoccupation à l'égard des fugues se traduit par des actions nombreuses et variées visant à prévenir la fugue, à dissuader les jeunes d'y avoir recours et à trouver des solutions pour les apaiser et répondre à leurs besoins. Malgré cela, nous constatons qu'un certain nombre de jeunes choisissent tout de même de partir sans autorisation, d'où l'importance de prévoir des interventions pendant la fugue.

3.3.3.2 Pendant la fugue

Lorsque le jeune est en fugue, une déclaration de fugue est rapidement faite aux policiers dans la majorité des situations. Les exceptions impliquent les situations dans lesquelles on sait où est le jeune et où il est possible d'aller le chercher rapidement, avec sa collaboration.

Les actions auprès des jeunes en fugue

Afin de guider les intervenants confrontés à une situation de fugue, des outils d'aide à la décision ont été conçus. Ainsi, dans le « Guide pour l'éducateur lors d'un comportement de fugue » du CISSS Bas-St-Laurent, on retrouve en annexe un outil intitulé « Évaluation de la gestion du risque lors d'une fugue et la décision de déclarer la fugue aux policiers ». Cet outil constitue une liste des éléments à considérer dans l'analyse et la décision clinique de déclarer ou non la fugue aux policiers.

Pendant la fugue, les interventions tendent à maintenir le contact avec le jeune. Différents recours sont utilisés : famille, amis, réseaux sociaux, messages textes. Certains CISSS et CIUSSS sont plus proactifs, mais la majorité des établissements attendent que le jeune lui-même prenne l'initiative du contact. Dans tous les cas, l'écoute, l'empathie et l'ouverture sont favorisés lors des communications. On s'informe auprès de l'adolescent de son état, de ses besoins; on l'informe des ressources communautaires disponibles; on offre qu'une personne significative

aille le chercher et on amorce avec lui la réflexion sur le sens de la fugue et la recherche de solutions de rechange.

Les actions auprès des parents

Dès qu'une fugue est constatée, les parents sont informés des circonstances du départ de leur enfant. Du soutien leur est offert et ils demeurent des partenaires privilégiés pour effectuer des recherches, transmettre des informations et participer à la recherche de solutions. Certains CISSS et CIUSSS accompagnent les parents en les préparant à d'éventuelles communications avec leur enfant pendant la fugue et en préparant avec eux le retour de celui-ci, afin de créer les conditions favorables à l'absence de récidive. Un document destiné aux parents, intitulé « Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs – Revenir pour rester » est disponible sur le site Web de certains corps de police. Des informations portant sur la fugue et sur les motifs de fugue sont également en ligne ainsi que des conseils aux parents d'un jeune fugueur quant aux démarches à effectuer et aux attitudes à adopter⁴⁵.

La concertation entre les intervenants impliqués

Le *Guide sur les pratiques* souligne l'implication d'autres acteurs lorsqu'une fugue survient. Des listes de vérification ont par exemple été élaborées dans plusieurs CISSS et CIUSSS pour énumérer les actions à poser et répartir les responsabilités. Dans un premier temps, l'intervenant social responsable du suivi de l'adolescent est rapidement avisé de la fugue. Une concertation est établie entre celui-ci et l'éducateur responsable du jeune pour déterminer leurs actions respectives. Lorsqu'un mandat de rechercher et d'amener ou de pénétrer doivent être délivrés, l'intervenant social effectue les démarches⁴⁶. L'échange d'informations entre les intervenants impliqués et la recherche du sens de la fugue permettent ensuite de préciser les facteurs de risque et de protection, de dégager une lecture commune de la situation et, ainsi, de bien préparer le retour du jeune. Dans les situations de cas complexes ou récurrents, des discussions de cas réunissant tous les acteurs concernés (intervenant social, éducateur, consultant clinique, réviseur, psychologue, etc.) ont lieu. Le jeune et ses parents y assistent lorsqu'il s'agit d'une révision du PI/PSI, d'une révision en vertu de la LPJ ou lors d'un bilan de l'intervention.

Dans toutes les régions du Québec, le processus à respecter avec les corps policiers en cas de déclaration de fugue est bien établi. Toutefois, seules sept régions ont formalisé un protocole d'entente ou de collaboration entre les CISSS et CIUSSS, direction du programme jeunesse, et les corps policiers. Un tel protocole permet de fixer les rôles et responsabilités de chaque partie, de définir les mécanismes de communication et de suivi, de traiter les litiges et d'ajuster la pratique en fonction des nouveaux phénomènes liés à la fugue. Il est souligné que là où des agents de liaison des deux organisations sont désignés, l'échange d'informations est grandement facilité. De plus, les éléments se rapportant aux phénomènes d'affiliation, de réseaux et de gangs sont communiqués, ce qui permet à chacun des acteurs de prendre les décisions et de poser les actions qui lui reviennent.

À la grandeur du territoire québécois, la collaboration avec les corps policiers est présente et est qualifiée de très bonne à excellente. On rapporte que les informations concernant les besoins particuliers du jeune, surtout celles touchant à sa santé, sont transmises afin de prioriser les

⁴⁵ L'essentiel de ces informations se trouve également à l'onglet Parents du site Web www.jeunesenfugue.ca déjà mentionné.

⁴⁶ Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), articles 35.2 et 35.3.

recherches, le cas échéant. Cette communication doit être maintenue pendant toute la durée de la fugue, afin que les informations nécessaires et pertinentes pour retrouver le jeune puissent être transmises.

Au CISSS de Lanaudière, un outil intitulé « Critères d'estimation du degré de dangerosité à déclarer aux policiers dans un contexte de fugue » a été mis au point. Il définit les facteurs comportementaux ou de risque suicidaire selon un code de couleurs. Cet outil guide le personnel qui effectue une déclaration de fugue aux policiers.

Généralement, l'échange d'informations demeure un enjeu entre les policiers et les intervenants. L'information portant sur la situation entourant chaque fugue permet d'établir le niveau de risque et d'ajuster les moyens d'intervention au retour du jeune; elle devrait être transmise systématiquement.

Il est à noter que même dans le cas d'ententes formalisées, seules quatre régions disposent de protocoles tripartites impliquant les organismes communautaires jeunesse. Les deux réseaux (public et communautaire) agissent encore trop en parallèle. La méconnaissance des missions, rôles et responsabilités de chacun est encore très présente et la concertation n'est pas optimale.

3.3.3.3 Après la fugue

Hormis le « GPS », qui s'adresse particulièrement aux fugeurs récurrents, il n'y a pas d'autres programmes spécifiques à la fugue qui ont été répertoriés à l'étape du retour de la fugue. Certains guides ont néanmoins été élaborés afin d'orienter l'éducateur qui accueille un jeune à son retour de fugue. Par exemple, le CISSS des Laurentides a produit un guide de soutien à la pratique intitulé « Le traitement des retours de fugue des jeunes hébergés dans les unités de vie du Centre jeunesse des Laurentides », qui explore les attitudes à privilégier et les actions à poser lorsqu'un adolescent revient de fugue. Ce guide, qui date d'octobre 2014, a été élaboré à partir du contenu du *Guide sur les pratiques*. En 2016, le même CISSS a aussi conçu un outil de type aide-mémoire, « Accompagnement du jeune lors d'une fugue », abordant, entre autres, le thème du retour de fugue. Par ailleurs, un des projets d'action du projet « Agir sur le phénomène de la fugue », nommé « Débriefage au retour de fugue », regroupe les principes cliniques, issus du *Guide sur les pratiques*, à adopter au retour de la fugue pour reconstituer l'alliance avec le jeune.

De manière générale, l'approche utilisée auprès du jeune fugeur à son retour a évolué, passant d'un mode punitif à un mode d'accueil, d'aide et d'accompagnement. Les répondants adhèrent à l'idée qu'un accueil bienveillant et positif est déterminant pour prévenir de nouveaux passages à l'acte. Une évaluation de la condition physique et psychologique du jeune est faite et la réponse à ses besoins de base (manger, se laver, dormir, recevoir des soins de santé, le cas échéant) est priorisée. Les répondants de la plupart des CISSS et CIUSSS rapportent qu'à son retour, le jeune est référé à l'infirmière pour une évaluation de son état de santé.

Au-delà d'un accueil bienveillant, l'intervention auprès du jeune à son retour de fugue est intensifiée et l'encadrement dynamique est augmenté lorsque la situation le requiert. Les mesures de surveillance et d'accompagnement sont ajustées en fonction du risque de récurrence constaté. Certains CISSS et CIUSSS utilisent un code de couleurs pour faciliter le repérage visuel par tous les membres de l'équipe.

Dans la majorité des situations, le jeune est réintégré dans son unité de vie ou foyer de groupe d'origine. Dans quelques CISSS et CIUSSS, des efforts sont faits pour maintenir non seulement sa place mais aussi sa chambre, afin de lui signifier qu'il est attendu et qu'on est heureux de le revoir. Le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif est réservé aux situations où

les comportements à risque pour la sécurité de l'adolescent ou celle d'autrui sont manifestes et que celui-ci les nie ou les minimise. Il s'agit alors de recréer la relation avec le jeune dans un contexte où sa sécurité est assurée et de l'amener à être plus collaborateur. Dans la majorité des situations, cela peut se faire sans avoir recours à un encadrement statique fermé.

Par la suite, la recherche du sens de la fugue, les besoins auxquels l'adolescent a cherché à répondre, le vécu et les émotions ressenties de même que la recherche de solutions de rechange sont explorés avec l'adolescent. Plusieurs CISSS et CIUSSS révisent le PI/PSI avec le jeune et ses parents en fonction de cette évaluation. Des objectifs spécifiques au comportement de fugue peuvent alors être ajoutés afin de cerner des façons de répondre aux besoins manifestés. Le jeune est impliqué dans des activités qui suscitent son intérêt. Le projet de vie du jeune et sa mobilisation, ainsi que celle de ses parents, dans l'actualisation de celui-ci sont donc au cœur de la démarche clinique. Lorsque la situation le requiert, l'équipe santé mentale de deuxième niveau⁴⁷ est sollicitée. Le groupe de pairs hébergés dans le même foyer de groupe ou la même unité de vie peut aussi être appelé à contribuer à des activités de réflexion et de discussion sur la fugue.

À cette étape de l'intervention, l'implication des parents se poursuit. Ces derniers sont informés du retour de leur enfant très rapidement. Ils sont impliqués dans la révision du PI/PSI et dans la recherche de solutions et de moyens pour éviter la récurrence. Lorsque des mesures de contrôle exceptionnelles doivent être appliquées, leur autorisation est requise. Certains CISSS et CIUSSS ont rédigé un guide ou un contrat de sortie précisant les objectifs de la sortie et le rôle des jeunes, des parents, des intervenants.

La consultation des répondants démontre sans aucun doute la préoccupation de tous les CISSS et CIUSSS pour le phénomène de la fugue, l'évolution de la compréhension du phénomène et la volonté d'intervenir selon les meilleures pratiques pour mieux protéger les jeunes. L'exercice a aussi mené à des réflexions sur des pistes d'amélioration, qui seront traitées dans la prochaine section.

3.4 Résultats : Les pistes d'amélioration rapportées

Dans le cadre de la consultation du MSSS ainsi que de celle de l'INESSS, les répondants ont eu l'occasion de proposer des pistes d'amélioration concernant l'intervention auprès des adolescents hébergés et présentant une problématique de fugue. Certaines visent la bonification de pratiques déjà implantées mais nécessitant d'être consolidées, alors que d'autres relèvent de pratiques reconnues comme porteuses d'amélioration mais ne sont pas, ou sont peu, développées. Certaines pratiques concernent les adolescents fugeurs, d'autres leurs parents et les dernières, la collaboration et le partenariat.

3.4.1 Le développement des connaissances

Les répondants souhaitent le développement des connaissances sur les profils des jeunes fugeurs. La compréhension du sens et des motifs de la fugue ainsi que des besoins sous-jacents auxquels elle répond en seraient améliorés, ce qui permettrait d'adapter l'intervention en conséquence. Il est également fortement souhaité que le dépistage du risque soit un aspect davantage exploré et qu'un outil d'évaluation du risque de fugue validé appuie la démarche. Un

⁴⁷ Équipes spécialisées en intervention dans les situations impliquant des problématiques de santé mentale mises en place dans les CISSS et les CIUSSS pour soutenir les intervenants qui travaillent auprès de jeunes touchés par différentes problématiques de santé mentale.

tel instrument permettrait une meilleure documentation des facteurs de risque et de protection. Les besoins du jeune seraient ainsi mieux compris et des solutions seraient recherchées. Quoi qu'il en soit, le sujet de la fugue doit être abordé directement avec l'adolescent à risque, et des moyens de prévention et d'intervention plus efficaces doivent être mis en place.

3.4.2 L'intervention clinique auprès des jeunes

Les répondants insistent sur la nécessité que le projet de vie de chaque jeune soit clair, discuté et déterminé avec lui et ses parents. Ils croient que la démarche doit être plus rigoureuse afin que tous soient activement engagés dans son actualisation. Le jeune doit être impliqué et mobilisé dans son plan d'intervention et il doit être soutenu en ce sens.

La programmation clinique doit être davantage diversifiée pour offrir des activités rejoignant les intérêts de tous les jeunes, créant un sentiment d'appartenance et un réseau de soutien. Les adolescents ayant déjà expérimenté la fugue pourraient être sollicités pour contribuer à sensibiliser les jeunes à risque aux phénomènes de recrutement et d'exploitation par les gangs de rue. Il est également primordial d'offrir et de favoriser l'accès aux ressources spécialisées pour traiter les problèmes sous-jacents de santé mentale, de dépendances, de prostitution, etc.

Les répondants affirment que lorsque le jeune est en fugue, des efforts supplémentaires doivent être faits pour garder le contact avec lui et lui signifier son importance. La pratique de maintenir la place d'hébergement devrait être généralisée. Ce serait une façon de témoigner au jeune qu'il est attendu et qu'il a sa place. Pour réduire les conséquences négatives susceptibles d'être subies pendant la fugue, le fait de mettre le jeune en contact avec les ressources pouvant l'aider est cité comme une bonne pratique, ainsi que de préparer davantage son retour et d'éviter les conséquences punitives.

Pour éviter la récurrence, un programme de soutien intensif pour les jeunes à risque pourrait être élaboré. Le protocole d'intervention en santé mentale ou en situation de risque suicidaire est cité en exemple. La valeur « Risque de fugue » pourrait être ajoutée dans l'avis/alerte du Système clientèle jeunesse (SCJ) [MSSS, 2010b].

Des répondants souhaitent également obtenir une plus grande latitude dans l'utilisation des mesures de contrôle (ex. : portes des unités de vie ou de l'édifice verrouillées) dans des situations particulières, par exemple lorsque le jeune fugue de façon répétitive ou se met en danger lors de la fugue. Ces mesures devraient aussi être bien balisées et autorisées par une procédure particulière.

3.4.3 L'intervention auprès des parents

Pour les parents, les pistes d'amélioration relevées visent à les impliquer encore plus activement dans le projet de vie et le plan d'intervention de leur enfant. L'intensité d'intervention doit être augmentée et les sorties autorisées doivent être planifiées de façon plus précise en ayant recours à des contrats de sortie, par exemple. Leur capacité à superviser adéquatement leur adolescent doit être évaluée, et du soutien doit leur être offert pendant la sortie autorisée. Au retour du jeune, un bilan doit également être effectué systématiquement. Les connaissances et les habiletés des parents devraient être travaillées en mettant davantage l'accent sur différents aspects, tels que l'attachement, les besoins des enfants, l'exercice des compétences parentales, etc.

Lors d'une fugue, un contact étroit devrait être maintenu avec les parents pour leur apporter du soutien et échanger de l'information. Les visites à domicile et les références aux organismes communautaires pouvant leur venir en aide sont considérées comme des pratiques à favoriser.

3.4.4 La collaboration et le partenariat

Les intervenants psychosociaux⁴⁸ devraient davantage être formés au contenu du *Guide sur les pratiques*, car ils sont les personnes autorisées par le DPJ et responsables légalement de la situation des jeunes hébergés. Cela permettrait un meilleur travail conjoint, dans l'intérêt de ces derniers.

Les répondants souhaitent que des mécanismes permettant un suivi étroit de la situation des fugues par les gestionnaires soient mis en place. Pour ce faire, un mécanisme formel de discussion de cas pour les fugeurs chroniques pourrait être instauré. Par ailleurs, l'accès aux autres programmes offerts dans les CISSS et CIUSSS devrait être davantage favorisé pour que les jeunes reçoivent les services appropriés à leurs besoins dans les plus brefs délais.

Une stratégie régionale intersectorielle en matière de fugues devrait être élaborée et formalisée par des protocoles d'entente entre les différents partenaires. Puisque le partage de l'information est un enjeu crucial pour protéger les adolescents, des mécanismes d'échange et de suivi devraient être mis en œuvre, et des agents de liaison devraient être désignés pour assurer une concertation régulière. Les répondants ont également rapporté que le partenariat avec les organismes communautaires jeunesse et les milieux scolaires gagnerait à être développé. Des activités conjointes intersectorielles pourraient être tenues pour travailler à l'appropriation des différents guides, protocoles et ententes.

3.4.5 Deux préoccupations exprimées

Les répondants relèvent deux sources de préoccupations en exprimant le souhait que des réflexions soient menées sur le recours aux médias sociaux et l'hébergement en unité d'encadrement intensif.

3.4.5.1 Les médias sociaux

La composante des médias sociaux fait maintenant partie intégrante de l'intervention auprès des jeunes et de leur famille. Plusieurs questions sont soulevées en lien avec ce phénomène. Les répondants se demandent, par exemple, s'ils peuvent ou s'ils doivent utiliser cet outil de communication pour joindre un jeune en fugue. Des balises doivent être prévues pour s'assurer de concilier cette pratique éventuelle avec les obligations de confidentialité prévues aux lois applicables, notamment la LSSSS et la LPJ. En découle une préoccupation par rapport à la sensibilisation des parents quant au recours aux médias sociaux pour rechercher leur enfant en fugue. Les intervenants confrontés à certaines situations se questionnent afin de savoir si les médias sociaux devraient être utilisés pour localiser un jeune en fugue et pour documenter et évaluer les risques vécus lors de celle-ci. À cet égard, les répondants souhaitent que des travaux de réflexion soient menés.

⁴⁸ Les intervenants sociaux sont ceux qui travaillent soit à l'étape d'évaluation/orientation ou à l'étape de l'application des mesures en protection de la jeunesse ainsi que les intervenants ayant la responsabilité des jeunes hébergés en vertu de la LSSSS.

3.4.5.2 L'hébergement en unité d'encadrement intensif

Depuis 2007, le nombre de jeunes hébergés en unité d'encadrement intensif ainsi que la durée de leur séjour ont nettement diminué, consécutivement aux modifications à la LPJ et au Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif.

Les répondants se questionnent sur la capacité des centres de réadaptation à assurer une protection réelle aux fugueurs chroniques et à fournir des services appropriés aux besoins de chaque jeune. Ils souhaitent qu'une réflexion approfondie sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif soit faite. Cette réflexion devrait porter, en particulier, sur l'élargissement des critères concernant la fin de cette mesure, afin d'introduire une étape intermédiaire avant le retour dans l'unité d'origine, ce qui permettrait au jeune d'expérimenter ses acquis et d'en vérifier la solidité.

Certains se demandent si la grille d'orientation vers un programme d'encadrement intensif devrait être révisée pour tenir compte des situations où le jeune fugue de façon récurrente. D'autres répondants expriment un questionnement par rapport au *Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif*, qui pourrait être modifié pour prévoir la révision de la situation lorsque les problèmes sous-jacents aux motifs ayant mené le jeune vers l'encadrement intensif ne sont pas suffisamment résolus. À titre d'exemple, un jeune dont le motif d'orientation vers un programme d'encadrement intensif est la fugue ne manifesterait probablement pas ce type de comportement durant son séjour, étant donné le niveau d'encadrement physique des lieux, mais pourrait récidiver au moment de sa sortie. Les répondants suggèrent donc une plus grande sensibilité des critères par rapport aux aspects cliniques liés à la fugue. De plus, on se questionne sur la possibilité d'allonger l'échéance de la révision de la mesure à plus de 30 jours, pouvant aller jusqu'à 60 jours, lorsque des critères de gravité et de récurrence sont présents. On propose que la réintégration de certains jeunes dans leur unité d'origine soit progressive afin de soutenir la transition et d'expérimenter les acquis.

Il appert que certaines pistes d'amélioration relèvent d'initiatives pouvant être mises en place localement ou régionalement, alors que d'autres nécessitent que des actions soient menées au plan provincial. Les répondants des différents CISSS et CIUSSS semblent mobilisés pour améliorer les pratiques en fonction des leviers dont ils disposent.

3.5 Les principaux constats

L'analyse des pratiques cliniques et organisationnelles relativement aux fugues permet de mettre en lumière certains constats. La majorité de ceux-ci rejoignent les pistes d'amélioration mentionnées par les répondants des CISSS et CIUSSS. De plus, ils rejoignent les recommandations émises par monsieur André Lebon dans le rapport intitulé « Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions », en mars 2016, ainsi que les recommandations issues des travaux du comité d'experts sur le recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif.

3.5.1 Une préoccupation et des responsabilités à partager dans les CISSS et les CIUSSS

Les intervenants et gestionnaires œuvrant en centre de réadaptation sont très préoccupés par le phénomène des fugues. Plusieurs efforts et initiatives ont été déployés pour améliorer les pratiques. Le *Guide sur les pratiques* constitue le point d'ancrage d'un processus entrepris

antérieurement. L'adhésion à son contenu est unanime. Toutefois, peu d'activités d'appropriation conjointes avec le secteur psychosocial, pourtant responsable de la dispensation des services psychosociaux aux jeunes et aux parents et titulaire du mandat de protection dans le cadre de la LPJ, et avec les partenaires ont été répertoriées. Quelques CISSS et CIUSSS ont pris cette initiative, mais ce n'est pas généralisé à l'ensemble du Québec. Or, ces exercices conjoints permettraient de développer une vision et une compréhension communes du phénomène, de clarifier les valeurs, de cerner ensemble les meilleures pratiques et, ainsi, de poser les bases d'une plus grande concertation et d'un partenariat plus fructueux au service des jeunes.

La problématique de la fugue doit être une considération davantage partagée avec les proches collaborateurs du secteur psychosocial, où les intervenants responsables légalement (mandat du DPJ) se retrouvent. La préoccupation doit devenir organisationnelle, et c'est lorsqu'elle sera priorisée au plus haut niveau des CISSS et CIUSSS que des actions concertées et porteuses d'amélioration se mettront en place. Une des recommandations du rapport Lebon va dans ce sens, et même plus loin, et se lit comme suit :

- Recommandation 8.1 : « Faire de la fugue une priorité nationale pour les établissements hébergeant des jeunes en protection de la jeunesse » [Lebon, 2016, p. 33].

3.5.2 Le défi du partenariat, de la concertation et de l'échange d'informations

Les guides transmis par les répondants s'adressent principalement au personnel de la réadaptation interne. Les éléments recensés évoquent peu le travail de concertation entre les éducateurs et les intervenants psychosociaux ainsi que le partenariat avec les organismes communautaires et les corps policiers. Il serait intéressant de les développer dans un concept d'approche écosystémique, pour bien marquer la collaboration nécessaire entre les acteurs appelés à jouer un rôle auprès des jeunes. En ce sens, la concertation et le partenariat avec les partenaires externes aux CISSS et CIUSSS – communautaires, policiers et scolaires – doivent être rehaussés pour viser une action sur la problématique qui soit plus efficace, cohérente et porteuse de sens pour le jeune.

Même si la collaboration sur le terrain est positive et efficace, surtout entre les CISSS et CIUSSS et les policiers, le défi demeure très actuel. Les relations avec les organismes communautaires et les milieux scolaires gagneraient également à être intensifiées. Plusieurs de ces organismes sont des ressources précieuses pour les jeunes fugueurs et représentent un facteur de protection face aux risques auxquels ils sont exposés dans la rue. De plus, les organismes consacrés aux jeunes peuvent collaborer avec les services de protection et les policiers pour préparer le retour du jeune, en agissant comme médiateurs et en représentant des figures rassurantes pour celui-ci. Des activités communes de réflexion et d'appropriation sur le thème de la fugue contribueraient à améliorer la vision, la compréhension, le partage de valeurs et de croyances, les connaissances du rôle et des responsabilités de chacun.

Les partenaires policiers, organismes communautaires et établissements scolaires s'impliquent parfois avant la fugue par la tenue d'ateliers de sensibilisation (violence, exploitation, criminalité, drogues, etc.). Ces activités gagneraient à être offertes de façon plus systématique, pour mieux informer les jeunes et les outiller davantage sur les ressources à leur disposition. Le « GPS » est un bel exemple de ce travail conjoint, même s'il s'adresse à des fugueurs répétitifs. D'ailleurs, le réseau scolaire représente un partenaire important dans la vie des jeunes, mais il est trop souvent oublié. Les jeunes fugueurs fréquentent majoritairement l'école. Parfois, ils y sont

approchés par des réseaux d'exploitation, et ce, bien avant leur admission en centre de réadaptation. Cela démontre l'importance d'inclure le milieu scolaire parmi les collaborateurs.

De manière générale, le partenariat et la concertation doivent être améliorés, tout particulièrement pendant la fugue et au retour du jeune. La circulation de l'information est un enjeu majeur et peut avoir un impact pour chaque jeune qui fugue mais aussi pour l'ensemble des fugueurs. Lors d'une fugue, l'information peut permettre de retracer le jeune et au retour, elle favorise une meilleure gestion de risque et oriente les interventions pour mieux répondre aux besoins du jeune. Pour l'ensemble des fugueurs, le partage de l'information contribue aussi à documenter les affiliations, les réseaux, les facteurs de risques et de protection, etc. Des projets comme « Mobilis », désignant des personnes responsables de cette circulation de l'information, représentent des initiatives porteuses. La conclusion de protocoles d'entente, la désignation de personnes responsables de leur actualisation et de leur suivi, l'échange d'informations utiles et pertinentes, dans le respect des droits et des lois, et au service des jeunes permettraient une meilleure concertation et des communications plus fluides entre les partenaires concernés. Des protocoles sont formalisés dans sept CISSS et CIUSSS, d'autres sont en voie de conclure de telles ententes, mais l'ensemble des CISSS et des CIUSSS devraient avoir des protocoles d'entente et de collaboration établis avec les services de police de leur région, comme il est prôné dans le *Guide sur les pratiques*.

Le rapport Lebon [2016] fait quelques recommandations portant sur la concertation entre les différents acteurs. Même si elles ciblent de façon plus spécifique le plan suprarégional du Grand Montréal et le plan local de Laval, elles vont dans le même sens et pourraient s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois [Lebon, 2016, p. 33].

- Recommandation 8.6 : « Favoriser une mise en commun des expertises des Centres jeunesse du Grand Montréal, notamment sur le dossier des fugues liées à l'exploitation sexuelle et consolider les mécanismes de transmission et de circulation de l'information ».
- Recommandation 8.7 : « Réhabiliter une entente intersectorielle permettant de conjuguer les efforts en Prévention-Protection/Intervention et Poursuites/Répression. Faire le maximum pour coordonner de façon suprarégionale les protocoles établis régionalement » (Montréal-Montérégie-Laval).
- Recommandation 8.10 : « Signer et consolider le protocole avec le Service de police et élargir cette concertation aux organismes communautaires. Intégrer à ce protocole les conditions gagnantes que sont les porteurs de dossiers dédiés, des mécanismes de communication qui facilitent l'accompagnement des filles victimes et la poursuite des proxénètes ainsi qu'un comité opérationnel qui veille au bon fonctionnement et au suivi du protocole ».
- Recommandation 8.11 : « Créer une activité d'appropriation pour l'ensemble des acteurs lavallois en lien avec les nouvelles stratégies pour contrer les fugues avant, pendant et après ».

3.5.3 Les connaissances sur la problématique à développer et à diffuser

Le besoin d'en connaître plus sur le profil des jeunes fugueurs, sur la dynamique du passage à l'acte de fugue, sur les facteurs de risque et les facteurs de protection, sur les meilleures pratiques d'action et d'intervention est manifeste. L'élaboration d'outils de dépistage, de

protocoles d'intervention et de programmes de soutien intensif pour jeunes fugueurs est largement attendue. Afin de répondre à ce besoin, quelques CISSS et CIUSSS ont conçu leur propre outil. Les résultats d'une démarche de validation en cours auprès de trois établissements sont à venir.

Les répondants ont exprimé le besoin d'être soutenus dans leur pratique, notamment pendant la fugue, période pour laquelle peu d'interventions ont été développées. À l'heure actuelle, l'intervention demeure principalement individuelle et est généralement basée sur la possibilité que l'adolescent en fugue entre ou non en contact de sa propre initiative avec les intervenants. Plusieurs questions sont soulevées en lien avec les différents moyens pour aller vers une approche plus proactive, comme les limites entourant l'utilisation des médias sociaux, les balises à respecter quant aux règles de confidentialité prévues à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et la LPJ de même que la dimension éthique.

Les projets/programmes/activités cliniques déjà existants sont peu connus d'un CISSS ou CIUSSS à l'autre. Les meilleures pratiques gagneraient à être connues, diffusées, harmonisées et implantées sur tout le territoire québécois, en respectant les spécificités régionales quant au volume de la clientèle et à ses caractéristiques particulières, dont des facteurs de risque et de protection spécifiques. En fait, il est souhaité que les pistes d'action et d'intervention du *Guide sur les pratiques* soient opérationnalisées pour les rendre concrètes dans la pratique.

Le rapport de Lebon a également fait des recommandations sur cet aspect [Lebon, 2016, p. 33].

- Recommandation 8.2 : « Identifier ou créer une instance de type observatoire des pratiques en protection et en réadaptation de la jeunesse, notamment pour réfléchir aux clientèles les plus à risque pour eux-mêmes et les moyens les plus adéquats pour les aider ».
- Recommandation 8.9 : « Rendre accessibles aux intervenants les formations sur l'intervention relative à l'exploitation sexuelle et les outils de gestion du stress complémentaires à ceux destinés aux jeunes ».

3.5.4 Le projet de vie de l'adolescent : un levier à renforcer

L'enjeu du projet de vie du jeune demeure central. Les répondants ont mentionné qu'il fallait approfondir davantage l'histoire du jeune, aborder directement le sujet avec lui et ses parents, ce qui permettrait de convenir de solutions et d'offrir un plan de réadaptation stimulant à l'aide duquel il sera davantage susceptible de se mobiliser. S'il ne sait pas où il s'en va ni ce qui l'attend, la désillusion et les risques de désaffiliation sont grands. Bien que le projet de vie soit au cœur de l'intervention en protection de la jeunesse, la préoccupation autour de cet enjeu doit constamment être rappelée et les efforts doivent être soutenus. C'est un des aspects où la concertation étroite des secteurs des services de réadaptation et psychosociaux est nécessaire. Construire un projet de vie réaliste et atteignable pour un adolescent aux prises avec des problèmes d'ordre personnel, familial et social lourds et multiples représente un défi. C'est pourquoi la contribution de toutes les personnes significatives dans sa vie est nécessaire. Mobiliser le jeune afin qu'il se projette dans un avenir positif pour lui et son entourage est une quête extrêmement complexe, tout autant que primordiale.

Le PQJ et le PCA sont des leviers d'intervention visant spécifiquement à engager et à accompagner le jeune dans ce but. Ils favorisent l'engagement et la participation active du jeune

dans l'actualisation de son projet de vie, en vue de son passage à la vie adulte. Il en ressort la nécessité de poursuivre le programme avec les jeunes fugueurs concernés pour tenir compte de leur réalité et leur permettre de maintenir leur implication dans le programme, malgré leur manque d'assiduité lié aux allers-retours entre la rue et leur milieu de vie.

3.5.5 La place des parents : une implication à consolider

Les parents sont généralement les personnes les plus significatives pour un enfant, quelles que soient leurs forces et leurs difficultés. Par leur rôle et leur implication, ils peuvent être soit un facteur de protection (attachement, présence, appartenance, aptitudes, etc.), soit un facteur de risque (abandon, rejet, incohérence, etc.). Lorsqu'un adolescent fugue ou est à risque de fuguer, ses parents ont besoin d'être soutenus et guidés. Ils doivent sentir qu'ils font partie d'une équipe pour l'aider et le protéger. Ils doivent trouver une oreille attentive à qui transmettre les informations dont ils disposent. Ils doivent être sollicités pour trouver des solutions et pour préparer le retour de leur enfant. C'est ainsi qu'ils continueront à se mobiliser auprès de leur enfant et maintiendront leur confiance envers les professionnels en les accompagnant dans l'intervention.

La préparation au retour du jeune et le maintien d'un contact régulier avec ses parents sont deux composantes du programme « Agir sur le phénomène de la fugue ». Ce projet d'action visant à concevoir des outils de communication à l'intention du personnel qui doit répondre à un jeune en fugue, ou à un parent inquiet qui le contacte, représente une initiative susceptible de favoriser l'implication des parents dans l'intervention auprès du jeune.

Le rapport Lebon [2016, p. 33] en a également fait une recommandation.

- Recommandation 8.12 : « Réaffirmer, à travers tous les mécanismes de communication, supervision, formation et révision, l'importance capitale de maintenir le contact avec les parents incluant les fugues ».

3.5.6 Une réponse bienveillante favorise le lien de confiance avec le parent et le jeune

Les deux constats précédents induisent celui-ci : une réponse bienveillante est une dimension fort importante de la relation d'aide. Toutefois, établir et maintenir une relation d'aide avec le parent et le jeune à travers les contraintes posées par les caractéristiques de la famille, le contexte d'intervention (aide non volontaire), le cadre légal et institutionnel, l'organisation du travail, la stabilité des équipes, etc. est essentiel pour la réussite de l'intervention. Beaucoup d'efforts sont faits pour offrir un milieu de vie attrayant, malgré les exigences inhérentes à la vie de groupe et au cadre institutionnel. Un défi demeure toutefois au regard de la cohésion lorsque certaines équipes sont fragilisées par des contraintes liées à l'organisation du travail, au taux d'occupation élevé et à la stabilité du personnel.

Les pratiques recensées démontrent bien que le regard porté sur la façon d'intervenir auprès d'un jeune fugueur a changé, passant de la punition à l'accompagnement et à l'aide. Ce changement est notable et doit être encouragé, car il rejoint les meilleures pratiques reconnues. Un climat de bienveillance, conjugué à une approche individualisée et à la recherche du sens de la fugue, permet de renforcer le lien avec le jeune et ses parents, ce qui représente un levier de changement puissant.

Le rapport Lebon [2016, p. 33] a également fait des recommandations dans ce sens.

- Recommandation 8.5 : « Coordonner et animer, à partir des travaux existants, une réflexion sur les ajustements à apporter à l'offre de service en réadaptation, notamment sous l'angle du renforcement de l'accompagnement et du lien par opposition au contrôle, mais également sur la possibilité d'individualiser davantage les programmes en fonction des besoins diversifiés des jeunes ».
- Recommandation 8.8 : « Intégrer rapidement les programmes déjà expérimentés de soutien à l'intervention pour faire cheminer les jeunes autour de la fugue, l'exploitation sexuelle et les conduites à risque ».

3.5.7 Le recours aux médias sociaux et à l'hébergement en unité d'encadrement intensif : une réflexion à poursuivre

Le besoin d'approfondir la réflexion pour dégager des balises et des pistes d'action sur le recours aux médias sociaux ainsi que l'accès à l'encadrement intensif est manifeste.

L'ampleur que prend le phénomène des médias sociaux dans la vie de tous fait en sorte que les milieux d'intervention doivent les considérer et les intégrer dans la pratique. Or, des questions d'ordre légal, éthique, clinique et organisationnel sont soulevées et doivent être approfondies pour s'assurer que cette intégration soit positive et réalise l'objectif de joindre et d'aider les jeunes dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts, tout en respectant la vie privée et les règles de confidentialité entourant l'intervention auprès d'un jeune fugueur ou à risque de fuguer.

En ce qui concerne l'hébergement en unité d'encadrement intensif, dix ans après les modifications à la LPJ, qui ont introduit un changement majeur touchant cet aspect, un bilan et une analyse s'imposent. L'augmentation des fugues chez les jeunes hébergés dans les unités de vie régulières justifie cette réflexion. Sans souhaiter un retour aux anciennes pratiques, y aurait-il lieu d'y apporter des nuances qui permettraient aux jeunes et aux intervenants les accompagnant de travailler sur les causes profondes plutôt qu'uniquement sur les manifestations comportementales dangereuses, d'approfondir les interventions et de tester les acquis comme phase de transition avant un retour définitif à l'unité de vie d'origine? Des interventions ponctuelles auprès de certains jeunes permettraient de les contenir lorsqu'une situation difficile se présente, qui génère un désir intense de fuguer. Il faut viser à utiliser le lien pour passer à autre chose, sans nécessairement avoir besoin du programme d'encadrement intensif, et surtout éviter que le jeune ne se mette en danger à cause de son impulsivité.

Un comité d'experts sur le recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif, constitué par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'été 2016, a fait des propositions qu'il a divisées en trois grands blocs : la révision de l'interprétation de la Loi sur la protection de la jeunesse et du *Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif*; la transition de l'enfant vivant dans une unité d'encadrement intensif vers un milieu d'accueil ouvert; le contrôle de la circulation des enfants hébergés dans les centres de réadaptation.

Monsieur Lebon [2016, p. 33] a également recommandé la tenue d'une réflexion sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif.

- Recommandation 8.4 : « Coordonner et animer une réflexion ciblée sur la façon d'établir une transition entre le recours à l'encadrement intensif et le retour aux unités de vie

ouvertes qui tiennent compte des facteurs de risque pour les jeunes dont la fugue est soit chronique, soit une façon de se mettre en danger ».

4 CONCLUSION

L'objectif de ce document est de présenter un portrait des fugueurs hébergés en centre de réadaptation (unités de vie et foyers de groupe) et de leurs fugues, de même que les pratiques actuelles en matière de fugues dans l'ensemble des CISSS et des CIUSSS du Québec. Quelques conclusions émergent des constats.

Dans un premier temps, il ressort que la fugue est un phénomène important dans les centres de réadaptation, qui peut faire partie du cheminement d'un jeune hébergé. Puisqu'elle répond à des besoins variés et que les motifs qui la sous-tendent ne sont pas les mêmes pour tous, elle est susceptible d'être expérimentée par tout un chacun à un moment ou à un autre de l'hébergement. Peu importe les raisons qui l'expliquent, elle doit être utilisée comme levier d'intervention car elle peut être le symptôme d'un problème plus important. À cet égard, l'importance de travailler sur le projet de vie, d'impliquer les parents ou une personne significative pour l'adolescent avant, pendant et après la fugue, d'utiliser une approche d'aide et d'accompagnement auprès des fugueurs et de développer la concertation, le partenariat et la collaboration entre les différents acteurs concernés sont ressortis comme des éléments à considérer. Des réflexions doivent aussi être faites afin d'identifier les façons d'intervenir dans le contexte de l'omniprésence des médias sociaux.

Dans un deuxième temps, il importe de mentionner que la mise en place du *Cadre normatif* a permis, de façon générale, d'uniformiser davantage la procédure de saisie des fugues dans le système PIJ au cours des dernières années. Une définition commune assure une meilleure compréhension de toutes les personnes concernées par le phénomène de la fugue. Toutefois, les fugues de courte durée semblent porter davantage à confusion et être saisies dans le système PIJ de façon moins uniforme d'un CISSS ou CIUSSS à un autre. Le sens et les motivations de la fugue devraient être pris en considération lors de son enregistrement, et le renversement de la présomption de fugue devrait être possible pour une durée supérieure à une heure. Cela permettrait assurément de distinguer les retards de sortie des fugues à proprement parler. Aussi, la formation du personnel au regard du *Cadre normatif* et le suivi de l'implantation de celui-ci dans les CISSS et CIUSSS permettraient d'accroître l'uniformité des pratiques.

Dans un troisième temps, certaines limites des portraits réalisés doivent être soulignées. D'abord, les données utilisées sont limitées à la problématique de la fugue et aux interventions dans les centres de réadaptation. Tout un volet des pratiques aux niveaux communautaire, policier et scolaire n'a pas été étudié. Les données limitées provenant du système PIJ ne permettent pas de valider certaines hypothèses. Par exemple, il aurait été intéressant de savoir si le recours à l'encadrement intensif est efficace à moyen terme pour diminuer les fugues.

La problématique de la fugue occupant actuellement le devant de la scène québécoise, il importe de mentionner que ce document sera suivi par deux autres. En effet, le MSSS travaille actuellement à la réalisation d'un plan d'action ministériel sur le sujet, incluant la problématique de l'exploitation sexuelle, alors que l'INESSS en est à produire un avis portant sur les pratiques cliniques et organisationnelles prometteuses en matière de fugues. Des recommandations qui cibleront plusieurs niveaux décisionnels (MSSS, établissements, gestionnaires, professionnels) en découleront. Ces deux documents permettront de répondre à certaines questions restées sans réponse.

En terminant, nous tenons à remercier particulièrement les répondants des CISSS et CIUSSS de chacune des régions du Québec pour leur participation lors de la collecte des données sur les pratiques actuelles en matière de fugues, et les employés du MSSS pour leur partage des données statistiques.

RÉFÉRENCES

- Association des centres jeunesse du Québec. Un projet de vie, des racines pour la vie. Québec, Qc : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS); 2010. Disponible à : http://www.cjsaglac.ca/donnees/fichiers/1/brochure_un_projet_de_vie_10-838-03f.pdf.
- Byrne AM. Children and youth who run away from substitute care: A qualitative and quantitative analysis [thèse]. Ottawa, ON : School of Psychology, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa; 2012. Disponible à : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/23068/1/Byrne_Andrea_2012_thesis.pdf.
- Fréchette M et LeBlanc M. Délinquances et délinquants. Chicoutimi, Qc : Gaëtan Morin; 1987.
- Fredette C et Plante D. Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention. Montréal, Qc : Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire; 2004. Disponible à : <http://jeunesenfugue.ca/downloads/le-phenomene-de-la-fugue.pdf>.
- Goyette M et Morin A. Soutenir le passage à la vie adulte : le programme Qualification des jeunes. Dans : Lafortune D, Cousineau M-M, Tremblay C, réd. Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté. Montréal, Qc : Presses de l'Université de Montréal; 2010 : 482-501.
- Hamel S. Rejoindre les mineurs en fugue dans la rue – Une responsabilité commune en protection de l'enfance. Rapport final. Trois-Rivières, Qc : Sécurité publique Canada; 2012. Disponible à : http://cicc.umontreal.ca/files/prod/publication_files/rapport_mineurs_en_fugue.pdf.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Les mauvais traitements psychologique : un mal silencieux. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2016. Québec, Qc : INESSS; 2016. Disponible à : http://inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSociaux/Bilan_DPJ/INESSS_Bilan_DPJ_Mauvais_traitements_psycho_2016.pdf.
- Lebon A. Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois. Québec, Qc : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); 2016. Disponible à : <http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/medias/rapport-lebon-mars2016.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Unité de réadaptation en internat (URI) – Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA). Répertoire des guides de planification immobilière. Québec, Qc : MSSS; 2016. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-610-08W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Québec, Qc : MSSS; 2014. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ – Programme services Jeunes en difficulté. Québec, Qc : MSSS; 2013. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-02W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Québec, Qc : MSSS; 2010a. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cadre normatif - Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse. Québec, Qc : MSSS; 2010b.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). Proposition d'orientations relatives aux services de réadaptation pour les jeunes présentant, outre des problèmes de comportement ou un besoin de protection, des troubles mentaux et qui sont hébergés dans les ressources des centres jeunesse du Québec. Rapport du Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse. Québec, Qc : MSSS; 2007. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-914-10W.pdf>.
- Taylor J, Bradbury-Jones C, Hunter H, Sanford K, Rahilly T, Ibrahim N. Young people's experiences of going missing from care: A qualitative investigation using peer researchers. *Child Abuse Review* 2014;23(6):387-401.
- Tremblay M et Tétreault K. Lorsque les fugues et l'exploitation sexuelle se conjuguent au féminin et au pluriel : une dynamique préoccupante qui résiste aux efforts déployés. Laval, Qc : Service de police de Laval; 2016.

ANNEXE A

Tableaux portant sur les profils de fugueurs

Tableau A : Caractéristiques des profils de fugueurs

Profils de fugueurs	Fugueurs interceptés		Fugueurs uniques		Fugueurs chroniques		Fugueurs retardataires	
	%	N	%	N	%	N	%	N
%	23,3 %		15,2 %		34,8 %		26,7 %	
N	335		218		499		384	
Indicateurs	%	N	%	N	%	N	%	N
Le fait d'avoir commis								
1 fugue	46,0	154	78,4	171	0,0	0	43,2	166
2 ou 3 fugues	36,1	121	20,2	44	17,6	88	32,5	125
4 à 9 fugues	16,4	55	1,4	3	51,5	257	20,0	77
10 fugues et plus	1,5	5	0,0	0	30,8	154	4,2	16
Durée de la fugue la plus longue								
Moins d'une heure	4,8	16	7,3	16	0,2	1	8,3	32
Entre 1 h et 8 h	23,0	77	17,9	39	7,4	37	42,4	163
Entre 8 h et 24 h	16,4	55	11,5	25	12,0	60	18,5	71
Entre 24 h et 48 h	12,8	43	10,1	22	16,6	83	8,9	34
Entre 48 h et 72 h	7,5	25	4,1	9	9,4	47	4,5	17
Plus de 72 h	35,5	119	49,1	107	54,3	271	17,4	67
Proportion des fugues pour lesquelles le retour s'est fait								
seul	-1,232	0,00	-1,232	0,00	0,628	45,89	0,959	84,31
avec un parent	-0,093	5,66	0,451	25,65	0,052	5,29	-0,242	3,85
avec des policiers	1,096	82,18	-1,137	0,00	0,635	35,62	-1,135	0,01
avec quelqu'un d'autre	-0,342	4,54	0,447	33,12	0,182	7,91	-0,192	6,50

Tableau B : Proportions de fugueurs ayant commis des fugues de diverses durées, selon les profils de fugueurs

	Fugueurs interceptés		Fugueurs uniques		Fugueurs chroniques		Fugueurs retardataires	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Avoir commis au moins une fugue :								
de moins d'une heure	52	15,5	20	9,2	190	38,1	85	22,1
entre 1 h et 8 h	148	44,2	44	20,2	427	85,6	285	74,2
entre 8 h et 24 h	102	30,4	32	14,7	361	72,3	122	31,8
entre 24 h et 48 h	82	24,5	29	13,3	284	56,9	55	14,3
entre 48 h et 72 h	49	14,6	15	6,9	156	31,3	27	7,0
de plus de 72 h	119	35,5	107	49,1	271	54,3	67	17,4

Tableau C : Analyses de comparaisons⁴⁹ entre les profils de fugueurs

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
Âge moyen	Moyenne	15,106	15,454	15,551	15,475
	Écart-type	0,077	0,091	0,055	0,071
		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	19,988		0,000	
	1 c. 3	18,269		0,000	
	2 c. 3	0,284		0,594	
	3 c. 4	0,156		0,693	
	1 c. 2	8,467		0,004	
	1 c. 4	12,465		0,000	
	2 c. 4	0,034		0,853	

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
Genre (filles)	Proportion	48 %	51 %	37 %	44 %
		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	16,215		0,001	
	1 c. 3	9,624		0,002	
	2 c. 3	11,789		0,001	
	3 c. 4	4,527		0,033	
	1 c. 2	0,475		0,491	
	1 c. 4	0,995		0,319	
	2 c. 4	2,518		0,113	

⁴⁹ 3step sur clus4Max

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
	Proportion		96 %	89 %	95 %
Unité de vie		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	57,463		0,000	
	1 c. 3	0,483		0,487	
	2 c. 3	6,945		0,008	
	3 c. 4	44,991		0,000	
	1 c. 2	9,077		0,003	
	1 c. 4	42,296		0,000	
	2 c. 4	9,301		0,002	

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
	Proportion		8 %	12 %	11 %
Foyer de groupe		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	44,738		0,000	
	1 c. 3	3,827		0,050	
	2 c. 3	0,113		0,715	
	3 c. 4	26,672		0,000	
	1 c. 2	3,443		0,064	
	1 c. 4	44,284		0,000	
	2 c. 4	16,138		0,000	

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
	Proportion		3,30 %	0,90 %	5,80 %
Encadrement intensif		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	44,181		0,000	
	1 c. 3	3,127		0,077	
	2 c. 3	15,824		0,000	
	3 c. 4	30,786		0,000	
	1 c. 2	4,102		0,043	
	1 c. 4	11,373		0,001	
	2 c. 4	2,018		0,155	

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
	Moyenne	32,700	23,853	23,037	18,002
	Écart-type	2,231	2,771	1,208	1,748
Proportion de fugues dont le départ est accompagné		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	27,025		0,000	
	1 c. 3	14,508		0,000	
	2 c. 3	0,073		0,787	
	3 c. 4	5,610		0,018	
	1 c. 2	6,185		0,013	
	1 c. 4	26,893		0,000	
	2 c. 4	3,190		0,074	

		Fugueurs interceptés (classe 1)	Fugueurs uniques (classe 2)	Fugueurs chroniques (classe 3)	Fugueurs retardataires (classe 4)
	Moyenne	35,438	45,665	40,113	57,602
	Écart-type	2,253	3,239	1,479	2,230
Proportion de fugues dont le départ se fait en sortie autorisée		Chi-Carré		Valeur p	
	Comparaisons	58,464		0,000	
	1 c. 3	3,011		0,083	
	2 c. 3	2,431		0,119	
	3 c. 4	42,702		0,000	
	1 c. 2	6,720		0,010	
	1 c. 4	48,888		0,000	
	2 c. 4	9,213		0,002	

ANNEXE B

Répertoire de la documentation transmise par les CISSS et les CIUSSS

GUIDES DE PRATIQUE

- Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014
- Guide pour l'éducateur lors d'un comportement de fugue, CISSS du Bas-Saint-Laurent, juin 2015
- Guide d'accompagnement et d'intervention en regard de la fugue, CJ de la Montérégie, février 2010
- Le traitement des retours de fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie au Centre jeunesse des Laurentides, CJ des Laurentides, octobre 2014
- L'accompagnement du jeune lors d'une fugue, CJ des Laurentides, février 2016
- Politique et procédures de la fugue, évasion et liberté illégale, CJ de Québec-Institut universitaire, février 2015
- Guide d'accompagnement et d'intervention sur le phénomène des fugues à l'adolescence, CJ de Montréal – Institut universitaire, octobre 2008
- Guide pour la planification et la gestion des sorties pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe en vertu de la LSSS et de la LPJ, CISSS de Laval, août 2016
- Guide de soutien à la pratique sur la prévention des fugues et des évasions, CJ Montréal – Institut universitaire, octobre 2008
- Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile, CJ de Québec-Institut universitaire, non daté

PRÉSENTATIONS

- Traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe des centres jeunesse – Présentation du guide sur les pratiques, MSSS, novembre 2014
- Présentation PowerPoint, Guide de soutien à la pratique – Le traitement des retours de fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie du CJ des Laurentides, CJ des Laurentides, novembre 2014
- Activité de sensibilisation – L'accompagnement d'un jeune en fugue ou à risque de l'être, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, mai 2015
- Présentation PowerPoint, La prévention des fugues et des évasions : Guide de soutien à la pratique complémentaire au Guide d'accompagnement et d'intervention sur le phénomène des fugues à l'adolescence, CJ de Montréal-Institut universitaire, novembre 2008
- Présentations PowerPoint à l'intention des intervenants et des partenaires – Guide de pratique relative au traitement des fugues des jeunes hébergés en CR, CJ de l'Outaouais, printemps 2014
- Présentation portant sur le cadre normatif sur les fugues, Centre jeunesse de Lanaudière, octobre 2013

- Agir sur la fugue, CJ de Montréal – Institut universitaire, juin 2013
- Activité de sensibilisation – L’accompagnement d’un jeune fugueur ou à risque de l’être, CIUSSS du Centre-Sud-de l’Île-de-Montréal, non daté
- Réflexion sur les fugues - La gestion du risque, CJ Montréal – Institut universitaire, mai 2013
- La prévention des fugues et des évasions : Guide de soutien à la pratique complémentaire au Guide d’accompagnement et d’intervention sur le phénomène des fugues à l’adolescence, CJ de Montréal – Institut universitaire, novembre 2010

ACTIVITÉS CLINIQUES

- Programme spécialisé d’hébergement 0-30 jours, Unité l’Intervalle, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord, mars 2014
- Contre vents et marées, Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013
- Programme d’aide au développement et à l’apprentissage des habiletés sociales, Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013
- Programme « J’ai 17 ans, j’ai mon plan » – Trajectoire situant le comité, mars 2015, Document de référence, juillet 2015, et Guide d’animation, avril 2015, Centre jeunesse de la Montérégie
- Programme ART, Centre jeunesse de la Montérégie, non daté
- MOBILIS – Contrer l’exploitation sexuelle des jeunes par les gangs de rue, Centre jeunesse de la Montérégie et partenaires, février 2013
- Carte ressources-fugue, site Web www.jeunesenfugue.ca, CJ de Lanaudière, CJ de Laval, CJ de la Montérégie, CJ de Montréal – Institut universitaire, CJ de Batshaw, CJ de Québec – Institut universitaire, non daté
- AGIR SUR LA FUGUE – Projet Détresse et progresse, CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, non daté
- AGIR SUR LA FUGUE – Projet Scénario alternatif, CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, non daté
- Projet d’expérimentation d’une grille d’évaluation du risque de fugue, CISSS de la Montérégie, CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal et CISSS de Laval, non daté
- La fugue de Stéphanie, le rôle d’une amie, CISSS de l’Outaouais, non daté
- La mère, la fille et la fugue, CISSS de l’Outaouais, non daté
- Réflexion sur la fugue, CISSS de l’Outaouais, non daté
- Réflexion retour de fugue (2 modèles), CISSS de l’Outaouais, non daté
- Un projet de fugue, CISSS de l’Outaouais, non daté
- La fugue – Description et analyse du Groupe de projets et de soutien (GPS) auprès des jeunes fugueurs répétitifs suivis dans les milieux de réadaptation du CJ de Québec – Institut universitaire, 2013
- Programme d’intégration sensorielle, CJ de Chaudière-Appalaches, février 2012
- Groupe J’en barque : Éducation parentale-adolescents, fiche signalétique, table des matières et programme, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté
- Les liens naturels : Intervention familiale en contexte d’aventure : fiche signalétique, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté

PROTOCOLES D'ENTENTE

- Protocole d'entente en matière de fugue, d'évasion et de liberté illégale entre la Sûreté du Québec, région du Bas-Saint-Laurent et le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, mars 2012
- Convention entre le Centre jeunesse de l'Estrie et la Maison Jeunes-Est concernant les cas de fugue, juin 2000
- Protocole d'entente entre le Centre jeunesse des Laurentides et la Sûreté du Québec, postes du territoire des Laurentides, mars 2015
- Protocole sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements personnels dans le cadre des interventions relatives au phénomène des gangs criminalisés entre le Département de police de Laval et le Centre jeunesse de Laval, février 2010
- Protocole de collaboration portant sur les jeunes en fugue entre l'organisme Dans la rue, la Direction de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, la Direction de la protection de la jeunesse des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et le Service de police de la ville de Montréal, 2015
- Protocole de collaboration relatif à la fugue, l'évasion et la liberté illégale déclarées par les centres de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, entre le CISSS de l'Outaouais et le Service de police de la ville de Gatineau, octobre 2015

PROCÉDURES LORS DE FUGUES

- Démarche à suivre lors de fugue, de retour de fugue, d'admission et de transfert, Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, mars 2013
- Protocole à suivre lors d'un code blanc, Centre jeunesse de l'Estrie, non daté
- Déclaration d'absence non autorisée, Centre jeunesse de l'Estrie, non daté
- Protocole fugue, Centre jeunesse de l'Estrie, non daté
- Protocole en matière de fugue d'un enfant hébergé dans une ressource du Centre jeunesse Gaspésie/les Îles (unité, ressource intermédiaire et ressource de type familial) – LPJ et LSSSS, mars 2015
- Étapes à suivre lors d'une fugue et d'un retour, Centre jeunesse de Lanaudière, non daté
- Procédure lors d'une situation de fugue ou d'évasion survenue en réadaptation, Centre jeunesse des Laurentides, février 2015
- Procédure sur la prise et la diffusion de photo des jeunes à haut risque lors de fugue ou d'une évasion, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Procédure fugue, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Procédure retour de fugue, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Politique et procédure sur la fugue, évasion et liberté illégale, CJ de Québec-Institut universitaire, février 2015
- Procédure sur la complétion et la transmission du formulaire Avis de fugue, CJ de Québec-Institut universitaire, février 2015
- Procédure pour déclarer un jeune en fugue, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, non daté
- Procédure retour de fugue, CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, non daté

OUTILS CLINIQUES

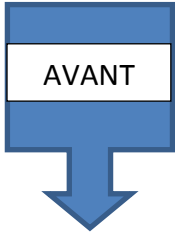
- Pistes d'intervention Avant-Pendant et au Retour de fugue – Aide-mémoire
- Contrat de sortie, CJ de l'Abitibi-Témiscamingue, mars 2013
- Saisie d'informations en matière de fugue, CISSS de la Gaspésie, non daté
- Critères d'estimation du degré de dangerosité à déclarer aux policiers dans un contexte de fugue, Centre jeunesse de Lanaudière, non daté
- Inventaire des besoins d'intervention, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Auto-évaluation des besoins manifestés depuis 3 mois, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Inventaire des indices de réceptivité, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Auto-évaluation des attitudes et des comportements envers autrui à l'intérieur du centre de réadaptation, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Portrait clientèle, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2016
- Critères d'estimation de la dangerosité, Centre jeunesse de Lanaudière, non daté
- Mécanisme d'analyse des situations d'enfants qui fuguent des milieux d'hébergement en centre de réadaptation, Centre jeunesse des Laurentides, février 2015
- Outils d'évaluation du risque de fugue et de la vulnérabilité chez les jeunes hébergés au centre jeunesse – Guide d'utilisation – Section 1 – Historique de fugues et Section 3 – Outil d'estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue, CISSS de Laval, non datés
- Processus d'accompagnement clinique des adolescents hébergés en centre de réadaptation au CISSS de Laval en lien avec la problématique des fugues, février 2016
- Fugue Avant-Pendant-Après, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, août 2016
- Photo fugue – outil de suivi, CISSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, octobre 2016
- Le silence de Cendrillon – prostitution juvénile par les gangs, CJ de Montréal – Institut universitaire, 2002
- Processus de réflexion sur la nécessité d'envoyer une photo du jeune avec la déclaration de fugue, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Plan de mise en œuvre du Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe des centres jeunesse, suivi et mise à jour, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Plan d'action – Comité régional fugue Québec et Chaudière-Appalaches, 2014-15

PUBLICATIONS

- Pour ados seulement, programme d'éducation à la sexualité, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, septembre 2014

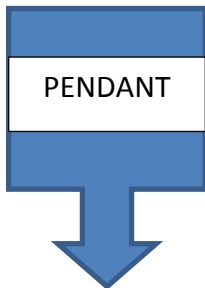
ANNEXE C

Aide-mémoire – pistes d'intervention AVANT, PENDANT et au RETOUR de fugue (document de travail)



Dès l'intégration du jeune et tout au long de son séjour :

- Explorer l'historique de fugue en mettant à contribution le jeune et son entourage afin de donner un sens à ce comportement.
- Planifier les alternatives à la fugue et évaluer sur une base régulière l'efficacité de ces moyens.
- Identifier les sources de frustration et souvent des moyens pour atténuer leurs effets à venir.
- Chercher à comprendre la perception du jeune vis-à-vis sa situation, son placement et son avenir.
- Susciter chez le jeune le désir de se mettre en mouvement.
- Mettre à contribution les personnes significatives pour le jeune afin d'assurer un filet de sécurité.



Communication avec le jeune

- Adopter une attitude d'ouverture et de disponibilité.
- Être cohérent et transparent dans les messages transmis au jeune.
- S'enquérir de son bien-être.
- Explorer les perspectives de retour.

Communication avec les parents

- Offrir une écoute
- Transmettre toutes les informations concernant le jeune.
- Discuter des propos à tenir et de l'attitude à privilégier si leur enfant entrait en contact avec eux.
- Les mettre à contribution pour retrouver leur enfant dans les plus brefs délais.
- Les impliquer dans la recherche de solutions pour éviter d'autres fugues.

Communication avec les collègues et les partenaires

- Transmettre l'information pertinente et nécessaire obtenue par le jeune.
- Arrimer les messages et concerter les interventions auprès du jeune et des parents.

Accueil

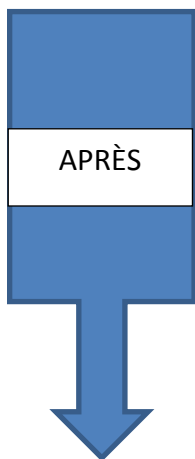
- Accueillir positivement et calmement le jeune.
- Procéder à la fouille, si des motifs raisonnables le justifient (réf. : politique sur la fouille et la saisie)
- Offrir les soins de base : hygiène, alimentation, sommeil.
- Porter une attention particulière aux expériences vécues lors de la fugue pouvant comporter des risques au niveau de la santé physique et psychologique.
- Référer au service de santé, au besoin.
- Signifier au jeune notre désaccord quant au moyen utilisé, lui exposer nos sentiments face à sa fugue, à son retour et notre ouverture à comprendre le sens de celle-ci.
- Permettre aux parents et au jeune de communiquer ensemble.

Rechercher le sens de la fugue

- Permettre au jeune d'exprimer les émotions liées à la fugue et au contexte de retour.
- Offrir au jeune la possibilité de choisir à qui il veut se confier.
- Identifier avec le jeune les problèmes vécus et les besoins comblés par la fugue et élaborer en conséquence les interventions.
- Profiter de l'occasion pour aborder les conduites à risque, notamment sur le plan de la sexualité, de l'usage des drogues et des activités de gangs.

Recherche d'alternatives à la fugue :

- Travailler sur le besoin auquel le jeune cherche à répondre par la fugue.
- Impliquer le jeune dans la recherche d'autres moyens pour exprimer ses besoins ou ses émotions de façon à diminuer les risques de récidive.
- Répondre aux besoins manifestés par le jeune en incitant celui-ci à collaborer et en tenant compte de la réalité et du cadre d'intervention (contexte, PI, rôle de la Cour), pour que les moyens soient réalisables.
- Éviter, à moins d'une indication clinique, le transfert de centre ou d'unité à la suite d'un retour de fugue.
- Personnaliser l'intervention.



ANNEXE D

Sommaire « Agir sur le phénomène de la fugue »

Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PLUS FORT
AVEC VOUS

« Agir sur le phénomène de la fugue – Sommaire du projet et des résultats » est une production de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté de la Direction de l'enseignement universitaire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 1001, boul. de Maisonneuve Est, 7^e étage Montréal (Québec) H2L 4R5.

Ce document de travail non publié est réalisé à la demande de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) dans le cadre de leur mandat de réalisation du portrait des pratiques cliniques en matière de fugues de jeunes hébergés en CR/FG au Québec.

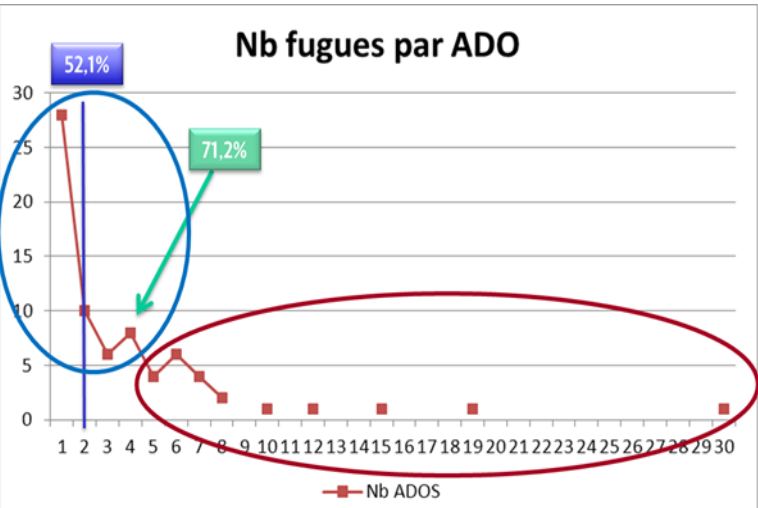
Recherche et rédaction : Sophie Massé, contenu tiré du Bilan Agir sur le phénomène de la fugue, 2015 (Laporte, Clément et Massé, non publié).

Révision en collaboration avec Sophie Couture et Mélissa Laurendeau.

Sous la coordination de Carl Drouin et de Denis Lafortune, de la direction scientifique



DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET EN LIEN AVEC LA FUGUE POUR LES JEUNES HÉBERGÉS EN CENTRE DE RÉADAPTATION

NOM DU CISSS- CIUSSS :	CIUSSS-CSMTL																																																														
NOM DU PROGRAMME / PROJET :	« Agir sur le phénomène de la fugue »																																																														
PROBLÉMATIQUE VISÉE :	<p>Conséquemment au changement de loi sur la protection de la jeunesse de 2007, une réorganisation fait passer les cinq unités d'encadrement intensif du site de Cité-des-Prairies à quatre unités d'encadrement dynamique élevé et une d'encadrement intensif. En lien avec cette restructuration, les pratiques au sein du milieu sont modifiées et une augmentation du nombre de fugues est observée par les membres du personnel.</p> <p>En 2012, le phénomène de la fugue inquiète à un tel point qu'un des six défis de la planification stratégique 2011-2015 du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)⁵⁰ lui est dédié. Dès lors, un comité stratégique sur la fugue est mis sur pied ainsi que le projet « Agir sur le phénomène de la fugue », piloté par le Centre d'expertise Délinquance et Troubles de comportement (CE DTC)⁵¹ en collaboration avec la Direction des services aux adolescents (DSRA)⁵².</p> <p>Ce projet vise le développement de pratiques prometteuses en matière de fugues à partir de centres de réadaptation.</p>																																																														
CLIENTÈLE VISÉE :	<p>Deux questions de départ ont orienté le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que faire de plus pour intervenir auprès des fugueurs en général? <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 60%;">  <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <caption>Nb fugues par ADO</caption> <thead> <tr> <th>ADO</th> <th>Nb ADOS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>28</td></tr> <tr><td>2</td><td>10</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>4</td><td>8</td></tr> <tr><td>5</td><td>4</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>4</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td></tr> <tr><td>9</td><td>1</td></tr> <tr><td>10</td><td>1</td></tr> <tr><td>11</td><td>1</td></tr> <tr><td>12</td><td>1</td></tr> <tr><td>13</td><td>1</td></tr> <tr><td>14</td><td>1</td></tr> <tr><td>15</td><td>1</td></tr> <tr><td>16</td><td>1</td></tr> <tr><td>17</td><td>1</td></tr> <tr><td>18</td><td>1</td></tr> <tr><td>19</td><td>1</td></tr> <tr><td>20</td><td>1</td></tr> <tr><td>21</td><td>1</td></tr> <tr><td>22</td><td>1</td></tr> <tr><td>23</td><td>1</td></tr> <tr><td>24</td><td>1</td></tr> <tr><td>25</td><td>1</td></tr> <tr><td>26</td><td>1</td></tr> <tr><td>27</td><td>1</td></tr> <tr><td>28</td><td>1</td></tr> <tr><td>29</td><td>1</td></tr> <tr><td>30</td><td>1</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="width: 35%;"> <ul style="list-style-type: none"> • Que faire auprès des jeunes fugueurs qui se mettent à risque? <p>Le tableau ci-dessous illustre deux types de fugueurs : le plus grand nombre de fugueurs (71 %), soit ceux fuguant moins souvent et moins longtemps, est représenté en bleu, tandis que le groupe en rouge indique un petit nombre de fugueurs chroniques effectuant un nombre important de fugues.</p> </div> </div>	ADO	Nb ADOS	1	28	2	10	3	6	4	8	5	4	6	6	7	4	8	2	9	1	10	1	11	1	12	1	13	1	14	1	15	1	16	1	17	1	18	1	19	1	20	1	21	1	22	1	23	1	24	1	25	1	26	1	27	1	28	1	29	1	30	1
ADO	Nb ADOS																																																														
1	28																																																														
2	10																																																														
3	6																																																														
4	8																																																														
5	4																																																														
6	6																																																														
7	4																																																														
8	2																																																														
9	1																																																														
10	1																																																														
11	1																																																														
12	1																																																														
13	1																																																														
14	1																																																														
15	1																																																														
16	1																																																														
17	1																																																														
18	1																																																														
19	1																																																														
20	1																																																														
21	1																																																														
22	1																																																														
23	1																																																														
24	1																																																														
25	1																																																														
26	1																																																														
27	1																																																														
28	1																																																														
29	1																																																														
30	1																																																														

⁵⁰ Le CJM-IU est désormais intégré au CIUSSS-Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal.

⁵¹ Désormais intégré à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté.

⁵² Cette direction a été réorganisée pour devenir la Direction adjointe des services aux adolescents.

	<p>Le comité de pilotage a été amené à choisir le type de fugueurs visés par le projet, et leur décision s’est portée sur le premier groupe de fugueurs, soit les adolescents qui fuguent moins souvent et moins longtemps, qui représentent la majorité de la clientèle visée (71 %). Ce groupe a été favorisé pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur le plus grand nombre de jeunes possible (et non sur le nombre de fugues). • Rejoindre tous les types de fugueurs, et ce, en se centrant sur diverses stratégies d’action (p. ex. : Comment peut-on évaluer le risque? Comment doit-on intervenir au retour de fugue?). • Potentiellement prévenir le passage des jeunes du premier groupe vers celui des fugueurs chroniques. 	
<p>OBJECTIFS :</p>	<p>Agir sur la fréquence, l’intensité ainsi que sur la prise de risque durant la fugue. Expérimenter différentes stratégies d’action afin de favoriser la rétention des jeunes dans leur unité et le maintien du lien lors des fugues.</p>	
<p>PARTENAIRES IMPLIQUÉS :</p>	<p>Un comité responsable de piloter le projet dans ses opérations a amorcé ses travaux en septembre 2012.</p> <p>Dans le but de respecter une approche systémique en plus d’impliquer l’ensemble des différents acteurs touchés par le phénomène de la fugue, ce comité est composé : d’un agent de planification de programmation et de recherche (APPR) agissant à titre de chargé de projet, d’un chercheur (Denis Lafortune), des trois chefs de service des unités participantes, de la direction adjointe, d’une intervenante, d’un collaborateur (adjoint clinique d’une équipe en territoire), de jeunes et d’un coordonnateur.</p> <p>Des organismes sans but lucratif se joignent et collaborent également en cours de processus, comme partenaires, afin de travailler sur les différents projets d’action chapeautés par le comité.</p>	
<p>ENTENTES FORMALISÉES AVEC PARTENAIRES IMPLIQUÉS :</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/></p>	<p>NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Certains partenaires, comme « En Marge 12-17 », avec qui des ententes de collaboration existaient déjà au CJM-IU, ont participé au projet « Agir sur le phénomène de la fugue ». Toutefois, certaines modifications ont été apportées à leur collaboration habituelle, dont les modalités de communication entre le centre de réadaptation, le partenaire et le jeune lorsque celui-ci est en fugue.</p> <p>Cependant, aucune nouvelle entente formelle n’a été développée au cours du projet « Agir sur le phénomène de la fugue ».</p>
<p>PROGRAMMATION / ACTIVITÉS :</p>	<p>La littérature scientifique et les observations d’expériences terrain des intervenants soulèvent deux grandes hypothèses concernant la motivation des jeunes à fuguer, et qui viendront influencer les orientations prises dans le projet.</p>	

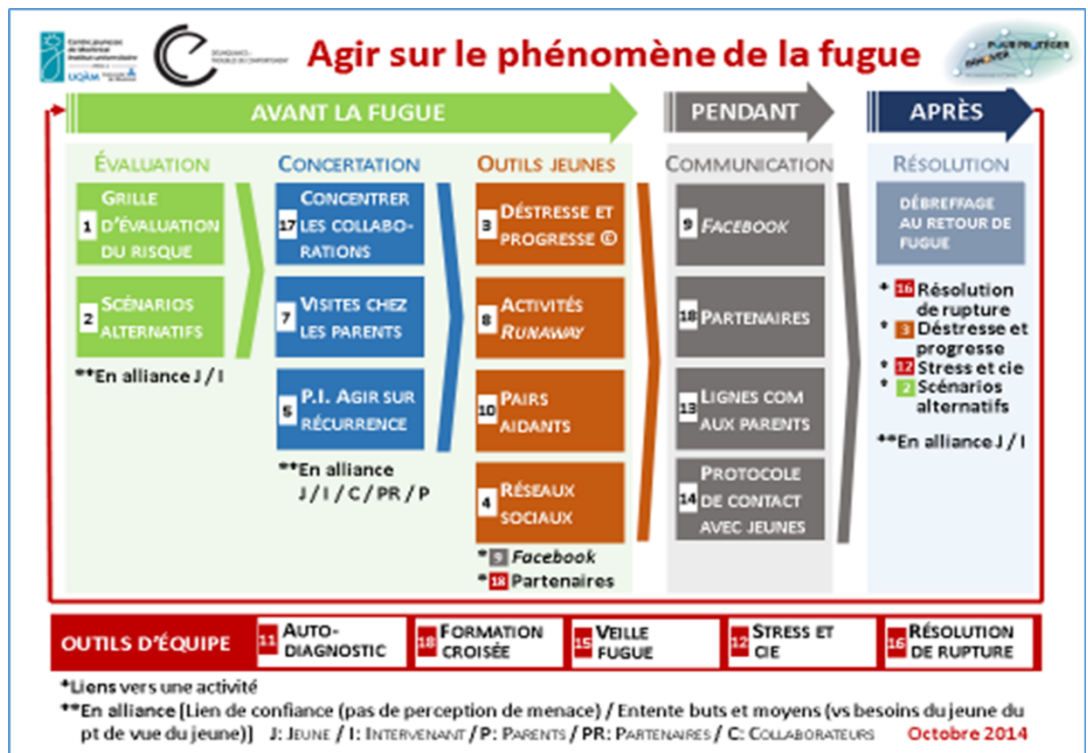
Ces motivations se classent sous deux catégories distinctes :

- **ALLER VERS**⁵³ ses amis, sa famille, des activités, etc. afin de répondre à un besoin
- **FUIR DE**⁵⁴ son placement, ses conflits, une tension, un stress, etc.

Afin d’enrichir sa réflexion sur les actions à développer, le comité de pilotage s’est intéressé à l’expérience et au point de vue des jeunes hébergés dans les unités participantes (n=27), des intervenants et des gestionnaires (n=100) par le biais d’un **sondage**. Les préoccupations des répondants, leurs suggestions quant aux solutions à adopter ainsi que le matériel provenant de la littérature ont ensuite été analysés afin d’inspirer l’orientation du projet. Cette analyse a permis de distinguer **trois moments d’intervention** (avant, pendant et après), **six cibles d’intervention** (jeunes, pairs, parents, équipes milieu, collaborateurs et intervenants), et de dénombrer **18 projets d’action** pour répondre à l’ensemble des préoccupations.

Vue d’ensemble des projets d’action

Au cours des travaux de développement et de mise en action, les liens entre les différents projets d’action se sont dessinés et ils sont illustrés dans le schéma⁵⁵ ci-dessous. Comme observé, les projets d’action se subdivisent selon les trois moments d’intervention (**avant**, **pendant** et **après**) et certains sont transversaux, comme les **outils d’équipe**. Afin de permettre une référence facile au schéma, la numérotation et le code de couleur de chaque projet d’action (cellule) sont utilisés dans le texte qui suivra.



⁵³ Traduction de l’expression anglaise « running to something ».

⁵⁴ Traduction de l’expression anglaise « running away from something ».

⁵⁵ Ce schéma constitue une des premières réalisations du projet « Agir sur le phénomène de la fugue » (octobre 2014).

Durant les trois moments de la fugue

Outils d'équipe

L'autodiagnostic (11) fait par une équipe d'intervenants en unité de vie leur permet d'évaluer les facteurs de risque appartenant à l'environnement de vie du jeune, soit son unité d'hébergement. Le climat d'équipe et celui de l'unité, la structure organisationnelle ainsi que l'environnement physique des lieux sont analysés afin de déterminer ce qui pourrait nuire ou être amélioré. La **Formation croisée (18)** permet d'augmenter les interactions et les collaborations entre partenaires, en plus de faire connaître les outils et les opportunités qui doivent être transmis au jeune dans sa recherche d'alternatives et de soutien social. La **Veille fugue (15)** est une plateforme permettant aux collaborateurs, aux intervenants des unités et aux partenaires de partager de l'information recueillie concernant les fugueurs, afin de mieux intervenir avant, pendant ou après une fugue. **Stress et Cie (12)** est une formation permettant d'outiller les intervenants à mieux comprendre les situations stressantes qu'ils vivent et leurs sources selon la méthode de perception des menaces SPIN : Sentiment de perte de contrôle sur la situation, Personnalité menacée, Imprévisibilité ou Nouveauté. En effet, une personne stressée ne sera pas en mesure de se centrer sur l'autre et pourrait présenter des réactions menaçantes ayant des répercussions négatives sur ses interlocuteurs. La compréhension de l'impact du stress sur sa disponibilité à l'autre ainsi que l'impact de ses réactions de stress sur celles des autres sont des bases essentielles à l'intervention. La formation sur la **Résolution de rupture (16)** vient renseigner les intervenants sur les meilleures méthodes pour établir une alliance ou résoudre une rupture d'alliance avec le jeune, mais aussi entre les acteurs adultes soutenant un même jeune. La résolution de rupture d'alliance peut tout autant se réaliser avant, pendant ou au retour de fugue pour favoriser une amélioration de la situation et, possiblement, une entente sur des alternatives pour l'avenir.

Avant la fugue

Évaluation

Ces outils d'évaluation peuvent servir dès l'arrivée du jeune dans l'unité, comme la **Grille d'évaluation du risque de fugue (1)**, avec l'identification de pistes d'intervention, à remplir avec le jeune. L'outil d'identification de **Scénarios alternatifs (2)** à la fugue, quant à lui, est rempli par le jeune, avec le soutien de son intervenant, en se basant sur ses fugues antérieures ou ses risques de fugue. En accord avec son intervenant, le jeune détermine un but à atteindre ainsi que des moyens alternatifs à la fugue, visant la diminution de sa fréquence, de son intensité et de la prise de risque. Par ailleurs, ce scénario alternatif est revu à chaque retour de fugue, permettant ainsi au jeune d'analyser et de réviser ses choix d'alternatives, d'analyser de nouveaux problèmes en lien avec la fugue et, surtout, de suivre l'évolution de ses fugues. Ce retour constructif met l'accent sur l'amélioration (p. ex., revient plus vite, prend souvent des moyens alternatifs, part moins souvent, prend moins de risques en utilisant des moyens plus sécuritaires, etc.) et l'augmentation de l'alliance entre le jeune et les adultes qui le soutiennent dans son cheminement après chaque situation de fugue.

Concertation

Ces stratégies ont pour objectif de favoriser la communication de tous les acteurs gravitant dans la vie du jeune. Dans cet ordre d'idées, **concentrer les collaborations (17)** vise la concentration des dossiers de fugues à moins de personnes autorisées (c.-à-d., responsables de l'application des mesures légales). Par conséquent, le temps de visite de la personne autorisée dans les unités se voit augmenté (p. ex., un déplacement pour plusieurs jeunes), et cette plus grande fréquence de contacts a pour effet de développer la complicité entre les collaborateurs. Afin de créer une alliance sur les stratégies identifiées, le scénario alternatif sera présenté à la personne autorisée par le jeune, avec le soutien de son éducateur. En accompagnant, lorsque possible, le jeune lors de la

Visite chez les parents (7), l'éducateur et la personne autorisée renforcent leur soutien dans la recherche d'alternatives à la fugue. Soutenu par son éducateur et la personne autorisée, le jeune présentera son scénario alternatif à ses parents (et/ou partenaires, le cas échéant), afin de créer une alliance commune entre tous les acteurs évoluant autour du jeune. Ultimement, un accord pourrait permettre l'inclusion du scénario alternatif à la fugue à son **Plan d'Intervention sur récurrence (5)**, ce qui aiderait le jeune à mieux comprendre et analyser l'évolution de ses choix en lien avec la fugue.

Outils jeunes

Les stratégies à utiliser auprès des jeunes visent à développer leur « *empowerment* » en améliorant leurs aptitudes à comprendre leur fugue, à trouver des solutions à celle-ci, à choisir des possibilités de relations prosociales, à se considérer autonomes et aptes ainsi qu'à se sentir fiers des progrès accomplis. **Déstresse et progresse (3)** est un programme permettant au jeune de comprendre ce qu'est le stress, de reconnaître ses déclencheurs (SPIN), d'identifier des stratégies pour libérer son énergie et se calmer, en plus de trouver des solutions qui éviteront un stress chronique. En outre, ce programme vise à identifier si la fugue est une réponse à un élément stressant et les sujets abordés pourraient se retrouver dans le scénario alternatif. **Activités Runaway (8)** est une animation d'ateliers de discussion sur des sujets associés à la fugue permettant au jeune de mieux comprendre sa fugue et d'identifier des alternatives. Cette activité pourrait se construire en collaboration avec des **Pairs aidants (10)**, soit des anciens fugueurs ou des jeunes prosociaux venant discuter, écouter, conseiller et accompagner les jeunes dans leur progression. Finalement, la création d'activités de **Réseaux sociaux (4)**, en collaboration avec différents partenaires, permettrait de faire le pont entre la vie en centre de réadaptation et la communauté. Particulièrement pour les jeunes n'ayant pas de relations significatives à l'extérieur des centres jeunesse, ce réseau vient répondre à leurs besoins d'encadrement et de sécurité en leur permettant de tisser des liens significatifs avec des personnes et des communautés qui sauront les accompagner dans l'identification de leur comportement de prise de risque et leur offrir des alternatives prosociales.

Pendant la fugue

Communication

Lorsque le jeune fugue, les stratégies de communication se veulent un moyen de conserver le contact et l'alliance entre le jeune, ses parents et les intervenants, afin de préparer un **retour de fugue** constructif. Ainsi, **Facebook (9)** peut permettre à l'équipe d'intervenants et au jeune de communiquer lors d'une fugue. Un guide d'utilisation clinique de ce site est utilisé afin d'assurer la préservation de l'alliance avec le jeune et le respect de l'éthique. La formation croisée avec les **Partenaires (18)** a pour but d'augmenter l'alliance et la complicité des acteurs autour du jeune fugueur, tout en élargissant le filet de sécurité de ce dernier par le biais de visites et d'activités mutuelles. De ce fait, la collaboration des partenaires n'est pas seulement ponctuelle, mais survient également lors de l'utilisation de plusieurs outils, comme les **scénarios alternatifs** et les **activités aux réseaux sociaux**. Pour sa part, **Lignes com aux parents (13)** propose aux intervenants un canevas de communication synthèse utilisant des phrases clés à adopter lors d'appels difficiles de la part des parents d'un jeune en fugue. De la sorte, l'intervenant se trouve moins déstabilisé ou démuni lors de communications difficiles et évite ainsi d'affaiblir l'alliance avec le parent par des réponses ou des réactions inappropriées. Finalement, le **Protocole de contact avec les jeunes (14)** offre un canevas de communication à adopter entre les intervenants et le jeune lorsque celui-ci entre en contact durant sa fugue. L'objectif étant toujours de maintenir l'alliance malgré la distance et les conflits, les techniques de **résolution de rupture d'alliance** pourraient également se révéler utiles à ce moment d'intervention.

	<p><u>Après la fugue</u></p> <p>Résolution</p> <p>Le Débriefage au retour de fugue (6) doit prendre en considération différentes règles d'or pour un retour efficace et sans embuche du jeune. D'abord, un accueil rapide et chaleureux, puis une réponse aux besoins de base physiologiques (c.-à-d., sommeil, alimentation, chaleur, hygiène, etc.), et, finalement, un climat d'ouverture et de confiance. Un retour dans ces conditions favorisera une réflexion constructive de la part du jeune sur son expérience de fugue, une meilleure révision de son scénario alternatif et une meilleure analyse des choix effectués (p. ex., mieux comprendre sa fugue, diminution de la prise de risques). Bref, cette stratégie tend vers la reconstitution de l'alliance. Après cette étape et avec la révision du scénario alternatif, on peut reprendre les différentes stratégies énumérées dans le schéma.</p> <p>État d'avancement des 18 projets d'action</p> <p>Chacun des projets d'action présentés ci-haut a évolué à des rythmes différents, et ce, pour des raisons de facilité d'exécution, d'inscription dans les projets des stagiaires, d'intérêt et de disponibilité des intervenants, des collaborateurs ou des chercheurs. Certains projets ont débuté dès 2013, alors que d'autres n'ont commencé que vers la fin de l'année 2014. Par conséquent, certains projets ont été menés à terme et pourraient être prêts à être utilisés par les milieux, d'autres nécessitent davantage de temps et d'investissement.</p>
<p>PROGRAMME / PROJET ÉVALUÉ :</p>	<p>NON ☒</p> <p>Compte tenu des nombreuses étapes menant à l'aboutissement du projet « Agir sur le phénomène de la fugue », il n'a pas été possible d'évaluer les impacts des 18 projets d'action. Lorsque toutes les composantes du projet « Agir sur le phénomène de la fugue » seront terminées, il sera possible de les implanter au sein du milieu et d'en évaluer les impacts.</p> <p>Cependant, il est tout de même possible d'observer une réduction du nombre de fugues chez les fugeurs du premier groupe (et non les fugeurs chroniques) sur la période du projet (septembre 2012 à mars 2015). Sans affirmer que cette diminution est la résultante du projet « Agir sur le phénomène de la fugue », elle constitue néanmoins une hypothèse à considérer.</p>
<p>RÉSULTATS / RETOMBÉES :</p>	<p>Deux types d'observations ressortent de la mise en place du projet, donnant un indice sur ses potentielles retombées.</p> <p>Observations auprès des jeunes</p> <p>À l'aide de données agglomérées (2012-2013 et 2014-2015), le groupe responsable des statistiques</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="418 1583 954 1896"> <p>Fugueurs 2012-2013 Taux d'exposition à l'intervention</p> <p>Moyenne: 77,8 %</p> </div> <div data-bbox="959 1583 1495 1896"> <p>Fugueurs 2014-2015 Taux d'exposition à l'intervention</p> <p>Moyenne: 85%</p> </div> </div>

	<p>a élaboré un indicateur du taux d'exposition des jeunes à l'intervention dans le centre de réadaptation (dans les 5 unités participantes). Il est attendu qu'un temps d'exposition élevé favoriserait l'intervention directe, maximiserait ses effets et, ultimement, influencerait les choix des jeunes quant à la fugue. Comme illustré dans les tableaux ci-dessous⁵⁶, le temps d'exposition à l'intervention des jeunes semble avoir augmenté au cours du projet.</p> <p>Par ailleurs, pour la durée du projet, le nombre de jeunes fugueurs a diminué de 27,4 % (de 73 à 53 jeunes) et le nombre de fugues a diminué de 14 % (284 à 244 fugues). Notons que pour la même période, le nombre de fugueurs du CJM-IU a augmenté de 3,2 % (344 à 355 jeunes), alors que le nombre de fugues a connu une augmentation de 29,2 % (de 1236 à 1597 fugues). Bien qu'une tendance semble se dessiner, il faut rester prudent dans l'interprétation de ces données pouvant être influencées par plusieurs facteurs autres que la mise en place du projet « Agir sur le phénomène de la fugue ».</p> <p>Néanmoins, ces résultats montrent le potentiel que peuvent avoir les actions entreprises en encadrement dynamique élevé pour les adolescents, particulièrement sur le temps d'exposition à l'intervention. Il est à noter que dans le cadre du projet, des moments d'intervention à distance, comme des contacts pendant la fugue par Facebook, s'ajoutent au temps d'exposition, et ce, malgré qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les analyses.</p> <p>Observation de changement de culture</p> <p>Selon des sondages effectués auprès d'intervenants et de chefs de service, le projet aurait eu un effet sur la culture du milieu envers la fugue. Ainsi, au lieu de considérer la fugue comme le problème à éliminer, la fugue représente davantage la manifestation d'un problème sous-jacent à évaluer et à résoudre. De plus, les répondants ont observé une diminution des automatismes au retour d'une fugue laissant place à une plus grande adaptation des interventions en fonction du jeune. Les discours tenus par les jeunes viennent appuyer ces observations. Au début du projet, les jeunes mentionnaient ne pas se sentir écoutés et être trop punis par automatisme, alors qu'à la fin de celui-ci, ils se disaient écoutés. Toutefois, ils soulevaient le point à l'effet que certains jeunes n'étaient pas assez punis, en soulignant l'importance d'adapter encore une fois l'intervention à leurs besoins.</p> <p>Pistes d'intervention pour les fugueurs chroniques</p> <p>L'expérience du projet fait ressortir le peu d'effets observés chez les fugueurs chroniques et soulève la nécessité d'une stratégie particulière pour ce groupe de fugueurs. Certaines pistes sont identifiées dans la section suivante.</p>
<p>SUITES À DONNER</p>	<p>Consolider le projet « Agir sur le phénomène de la fugue », à partir du schéma d'ensemble qui propose un ensemble d'outils et de processus à intégrer dans une programmation</p> <p>La recherche de Sylvie Hamel [2012], les observations effectuées sur le terrain ainsi que la philosophie du <i>Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse</i> (MSSSS, 2014), reconnaissent l'importance de considérer l'ensemble des acteurs (jeunes, pairs, parents, équipe milieu, collaborateurs et partenaires) pouvant jouer un rôle dans le choix de fuguer ou d'adopter une alternative à la fugue. Dans cette vision systémique du phénomène de la fugue, la mise en place d'une constellation de solutions semble préférable à la recherche de solutions spécifiques. Bien que ces solutions spécifiques trouvent leur pertinence dans certaines circonstances, l'expérience du projet « Agir sur le phénomène de la fugue » soulève la nécessité d'un ensemble de solutions regroupées avec cohérence, couvrant les trois temps de la fugue et ciblant, tout en rassemblant, la totalité des acteurs potentiels.</p>

⁵⁶ Les tableaux proviennent du document de référence sur le bilan complet du programme « Agir sur le phénomène de la fugue ».

	<p>Le schéma d'ensemble, qui tient lieu de cadre conceptuel, propose un tel regroupement. Par conséquent, poursuivre le développement de l'ensemble des projets d'action dans l'atteinte d'un programme complet serait une suite à donner.</p> <p>Consolider et évaluer chacun des projets d'action</p> <p>Tel qu'il a été mentionné précédemment, chacun des projets d'action présentés ci-haut a jusqu'ici évolué à des rythmes différents. Il importe donc de poursuivre l'expérimentation en les consolidant, en définissant de manière plus précise les effets que chacun est supposé avoir, en s'assurant de la qualité de son implantation et, éventuellement, en évaluant ses impacts.</p> <p>Mettre sur pied un comité responsable de réfléchir et de coordonner la mise en place de pistes de solution pour les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Distinguer « agir sur la chronicité (risque de fugue) » et « agir sur le niveau de risque pris durant la fugue ». 2) Réfléchir de manière novatrice pour trouver des réponses aux besoins de développement normal d'adolescents alors qu'ils sont placés en centre de réadaptation jusqu'à 18 ans. <p>Si la prise de risques est normale et nécessaire pour le développement de l'adolescent, il faut continuer à explorer comment les jeunes en centre de réadaptation peuvent aller combler ce besoin en toute sécurité. Le défi et l'enjeu résident dans la capacité à trouver un encadrement qui assure à la fois la protection et l'autonomie du jeune. Bien que l'expérience du projet « Agir sur le phénomène de la fugue » n'ait pas permis d'établir une conclusion ferme quant à cet enjeu, elle a su mettre en lumière des outils permettant de garder un contact avec le jeune lorsque celui-ci est à l'extérieur du centre de réadaptation (p. ex., Facebook).</p> <p>Dans le but d'arriver avec une réponse plus complète face à cet enjeu, il faudra se pencher sur le rôle des intervenants dans l'atteinte de cet équilibre, sur les alternatives à la prise de risques ainsi que sur la place des mesures de protection et autres restrictions de liberté pouvant imposées légalement. Finalement, il y a lieu de faire des parallèles avec d'autres activités cliniques déjà implantées en centre de réadaptation (ex. : « Discussion sur les drogues » et « Sexualité »).</p> <p>Finalement, il est pertinent de prendre en compte les travaux de certains chercheurs et gestionnaires s'intéressant à la question de l'équilibre entre la prise de risques et la protection de la sécurité des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Michelle Dionne</i> sur la prise de risques et la protection de la jeunesse; • <i>Denis Lafortune</i> sur l'encadrement intensif; • <i>Martin Goyette</i> sur l'accompagnement vers l'autonomie; • <i>Sophie Couture</i> sur la prise de risques, la régulation émotionnelle et cognitive chez les fugeurs et non-fugeurs. <p>Il y a donc lieu de continuer à arrimer les travaux du projet « Agir sur le phénomène de la fugue » avec ceux des données cliniques et scientifiques récentes en matière de fugues en centre de réadaptation.</p>
	<p>NOM : Sophie Massé</p>
	<p>TITRE : APPR</p>
	<p>COORDONNÉES : sophie.masse@cjm-iu.qc.ca</p>
<p>DATE :</p>	<p>Février 2017</p>

ANNEXE E

Projet GPS

DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET EN LIEN AVEC LA FUGUE POUR LES JEUNES HÉBERGÉS EN CR

NOM DU CIUSS-CIUSS :	CIUSSS de la Capitale-Nationale
NOM DU PROGRAMME / PROJET :	Groupe de projets et de soutien (GPS) auprès des jeunes fugueurs répétitifs suivis dans les milieux de réadaptation au Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire
PROBLÉMATIQUE VISÉE :	Fugues répétitives
CLIENTÈLE VISÉE :	<ul style="list-style-type: none">• Filles et garçons (12 à 17 ans) suivis dans les unités de deux centres de réadaptation du CIUSSS de la Capitale-Nationale (le Gouvernail pour les garçons et l'Escale pour les filles)• Clientèle très vulnérable, désaffiliée, sans projets ni groupe d'appartenance
OBJECTIFS : Les objectifs généraux du groupe GPS : <ul style="list-style-type: none">• Offrir la possibilité aux adolescents de répondre à leurs différents besoins;• diminuer les risques de compromission lors des fugues (par ex., consommation de drogues, prostitution, etc.);• consolider le partenariat avec les différents partenaires du milieu : le Squat Basse-Ville, la Maison Dauphine, le Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) et le Service de police de la ville de Québec (SPVQ);• favoriser une plus grande alliance entre la pratique et la recherche dans l'élaboration et l'implantation d'un modèle de groupe pour les jeunes fugueurs répétitifs. Les objectifs spécifiques du groupe GPS : <ul style="list-style-type: none">• Créer un filet de protection sociale autour des jeunes;• développer des passions et des champs d'intérêt chez les jeunes;• offrir aux jeunes la possibilité d'avoir un droit de parole (s'exprimer librement);• renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe et l'estime de soi des jeunes;• favoriser l'établissement de relations positives entre les jeunes et des personnes significatives de leur réseau (par ex., amis, parents, personnes de l'entourage), du milieu communautaire ou des lieux d'activités qu'ils ont fréquentés.	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS :	Trois partenaires (Squat Basse-Ville, Maison Dauphine et Projet Intervention Prostitution Québec) ont mandaté un ou plusieurs travailleurs de rue pour prendre part de façon régulière aux activités du GPS. Le rôle de ces travailleurs consiste à être en contact avec les jeunes participants au GPS afin de les connaître et de devenir des personnes significatives (en lien avec l'objectif de créer un filet de sécurité et de protection sociale). Les enquêteurs jeunesse du Service de police de la ville de Québec, attirés aux établissements de réadaptation, ont aussi été invités à prendre part aux activités du GPS.

**DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET EN LIEN AVEC LA FUGUE
POUR LES JEUNES HÉBERGÉS EN CR**

ENTENTES FORMALISÉES AVEC PARTENAIRES IMPLIQUÉS :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
PROGRAMMATION / ACTIVITÉS :	<p>Trois principales composantes d'intervention</p> <p>1. Rencontres de groupe hebdomadaires</p> <p>Le GPS est un groupe d'intérêt clinique et de soutien comportant un volet récréatif. Il offre aux jeunes fugueurs répétitifs un lieu d'initiation à différentes activités. Les jeunes sont responsables de choisir les types d'activités qu'ils ont le goût d'expérimenter en fonction de certains critères. Chaque rencontre s'amorce par un souper, suivi de l'activité qui a été choisie. Les jeunes sont invités à participer à chacune des rencontres (souper et activité), accompagnés d'une personne qui leur est significative.</p> <p>La taille du groupe : huit jeunes Type de groupe : ouvert (Le groupe peut accueillir à tout moment de nouveaux jeunes. Les jeunes peuvent maintenir leur participation au groupe lors de leur retour de fugue.) Nombre de rencontres : 19 Durée d'une rencontre : 5,5 heures Lieu : Centre Durocher (centre communautaire)</p> <p>2. Suivi des jeunes auprès des éducateurs des unités de vie</p> <p>Chaque semaine, les responsables du GPS rencontrent les éducateurs responsables des jeunes dans les unités pour prendre des nouvelles, s'assurer que les jeunes sont présents et vérifier si les éducateurs ont des informations particulières à leur transmettre. Ce type de suivi prévoit aussi, lors de situations particulières, une rencontre entre les responsables du GPS, le jeune concerné et ses éducateurs.</p> <p>3. Liens avec les intervenants des organisations partenaires</p> <p>Échanges quotidiens et liens étroits entre les responsables du GPS et les travailleurs de rue appelés à collaborer au projet (ex. : communications par courriel ou par téléphone, échanges en face à face lors des rencontres du jeudi soir, etc.)</p>	
PROGRAMME / PROJET ÉVALUÉ :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
RÉSULTATS / RETOMBÉES :	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes fugueurs répétitifs de s'identifier à un groupe d'appartenance et de vivre des expériences leur donnant l'opportunité de se dépasser. • Permettre aux jeunes de développer de nouvelles relations (tant avec le personnel de l'établissement qu'avec les intervenants du milieu). • Impact sur le nombre de fugues et la durée de celles-ci. • Permettre d'établir un filet de sécurité autour des jeunes. • Favoriser la création de liens avec les intervenants de la rue œuvrant dans les organismes communautaires. • Permettre aux organismes communautaires de développer une meilleure connaissance des services offerts par l'établissement. 	

**DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET EN LIEN AVEC LA FUGUE
POUR LES JEUNES HÉBERGÉS EN CR**

RÉDACTION RÉALISÉE PAR :	NOM : Andrée Beaudin
	TITRE : APPR
	COORDONNÉES : (418) 661-6951, poste 1448
DATE :	31 octobre 2016

ANNEXE F

Projet Mobilis

DESCRIPTION DU PROGRAMME / PROJET EN LIEN AVEC LA FUGUE POUR LES JEUNES HÉBERGÉS EN CR

NOM DU CISSS-CIUSSS :	Montérégie-Est	
NOM DU PROGRAMME / PROJET :	Mobilis	
PROBLÉMATIQUE VISÉE :	Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle et supporter la désaffiliation aux gangs de rue	
CLIENTÈLE VISÉE :	Adolescents	
OBJECTIFS :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les intervenants et partenaires au phénomène; • rassembler les informations, indices, outils; • dépister et intervenir sur les phénomènes de fugue, d'affiliation et d'exploitation sexuelle; • offrir support, accompagnement aux intervenants et adolescents face aux problématiques. 	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS :	<ul style="list-style-type: none"> • Service de police de l'agglomération du Grand Longueuil • Commission scolaire Marie-Victorin • CISSS du territoire de la Montérégie (CAFE) • Services de loisirs de la ville de Longueuil • Milieu communautaire 	
ENTENTES FORMALISÉES AVEC PARTENAIRES IMPLIQUÉS :	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
PROGRAMMATION / ACTIVITÉS :	<p>Tenue d'une activité de concertation pour les partenaires du Grand Longueuil (avril 2015) : forum de discussion sur la fugue</p> <p>Regroupement Mobilis : rappel régulier de l'importance de la fugue</p> <p>Activité de partenariat « Ensemble autour des jeunes et de leur famille pour prévenir et contrer le phénomène de la fugue », tenue à Valleyfield le 24 octobre 2016</p>	
PROGRAMME / PROJET ÉVALUÉ :	OUI <input type="checkbox"/>	NON X
RÉSULTATS / RETOMBÉES :	<p>Sans avoir fait l'objet d'une évaluation formelle, nous observons que par son approche multisectorielle et multifactorielle ainsi que par les modalités mises en place pour assurer l'échange d'informations, dans le respect des balises de la confidentialité, les différentes stratégies mises en place dans le cadre du projet Mobilis permettent à chacun des</p>	

	acteurs de mettre en place des interventions afin de mieux protéger les victimes. De plus, l'échange d'informations a permis au fil des années de procéder à des arrestations et à des accusations de proxénètes.
RÉDACTION RÉALISÉE PAR :	NOM : Nancy Veillet
	TITRE : chef de service, délinquance Longueuil, Mobilis
	COORDONNÉES : 450 928-4747, poste 55805
DATE :	4 novembre 2016